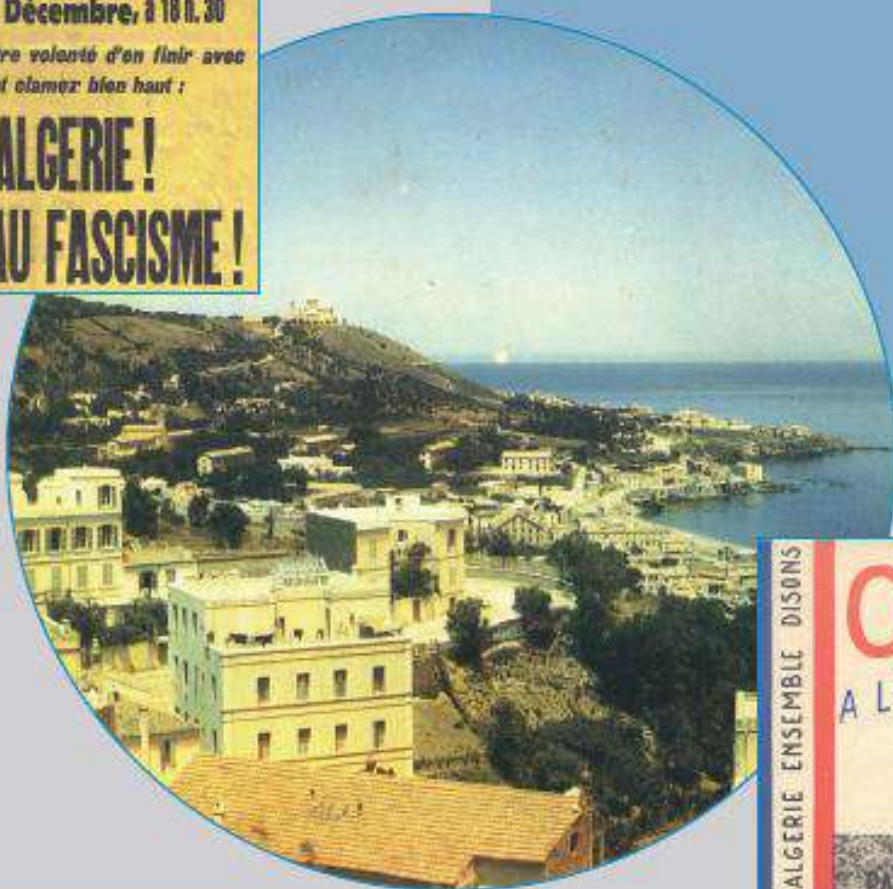


Les Lot-et-garonnais et l'Algérie, histoires et mémoires



AU FIL DU TEMPS

La question algérienne et ses
résonnances de 1830 à nos jours.
Colonisation, décolonisation
et immigration



Pour son numéro 19 de la revue du service éducatif *Au fil du temps*, revue du service éducatif, les Archives départementales de Lot-et-Garonne proposent, en partenariat avec le Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, un dossier très riche intitulé « Les Lot-et-Garonnais et la guerre d'Algérie, histoires et mémoires ». Département d'accueil de nombreux rapatriés d'Algérie, également marqué par l'établissement emblématique du Centre d'accueil des rapatriés d'Algérie (CARA) de Bias, près de Villeneuve-sur-Lot, le Lot-et-Garonne est certainement un des territoires les plus sensibles à cette question.

L'année 2022, qui est celle du 60^e anniversaire des accords d'Évian et de l'indépendance de l'Algérie, a ouvert un temps fort pour la transmission de la mémoire sur le plan national. La loi du 23 février 2022 a traduit la reconnaissance, par la Nation, des services rendus en Algérie par les harkis, moghaznis, membres des diverses formations supplétives et assimilés, qui ont servi la France et qu'elle a délaissés. Elle reconnaît également la responsabilité de la France du fait des conditions indignes de leur accueil sur son territoire dans les camps, ayant entraîné des privations et des atteintes aux libertés individuelles, sources d'exclusion, de souffrance et de traumatismes durables, ouvrant la voie à l'octroi de réparations des préjudices subis.

Par ailleurs, l'évolution récente des programmes scolaires donne une place croissante à ce thème : optionnelle dans les programmes d'histoire de terminale de 2012, la question des mémoires de la guerre d'Algérie devient obligatoire dans ceux de 2019 avec une double entrée possible pour les élèves, soit dans le tronc commun, soit en spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP).

Plus de dix huit mois ont été nécessaires à Florent Boudet, professeur référent, et à Sandrine Lacombe, responsable du service éducatif, pour finaliser ce dossier d'ampleur inédite. Il vous est proposé ici un choix de deux cents textes, photos, témoignages et cartes, regroupés en quatre volets, illustrant la richesse et la diversité de nos sources : cabinet du préfet, service des Renseignements généraux, affiches politiques, brochures, presse locale, témoignages écrits... Remis dans leur contexte et commentés, ces documents, directement exploitables, renvoient vers les principaux acteurs, appelés lot-et-garonnais, rapatriés ou harkis arrivés en Lot-et-Garonne. Ils rendent compte de l'évolution des politiques publiques, de l'opinion publique dans le département et de l'état d'esprit de chacun, avec l'expression des ressentis, et des blessures individuelles et collectives.

Ce dossier a été réalisé en partenariat et avec le soutien du Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) de Lot-et-Garonne. Depuis de nombreuses années, nos deux services ont entretenu et développé des relations anciennes et se retrouvent notamment côte à côte pour transmettre la mémoire combattante et favoriser la citoyenneté, qui sont deux des engagements forts de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. La journée d'étude du 11 décembre 2019 consacrée aux enjeux pédagogiques de l'enseignement de la guerre d'Algérie et de ses mémoires, tenue dans les locaux de Canopé 47 à Agen, est l'un des résultats de cette coopération fructueuse entre services départementaux.

Au-delà de la communauté éducative, à laquelle il est prioritairement destiné, nous ne doutons pas que ce dossier puisse être lu et utilisé avec profit par tout amateur d'histoire ainsi que par tout citoyen désireux de restituer cette période et toutes ses répercussions dans toute leur réalité et toute leur complexité.

Stéphane CAPOT
Directeur des Archives départementales
de Lot-et-Garonne

Sandrine BRU
Directrice du service départemental
de l'ONACVG de Lot-et-Garonne

Sommaire

UNE HISTOIRE ET DES MÉMOIRES EN ÉCHOS

Éditorial
Sommaire
Cartographie
De nombreux acteurs
Glossaire
Entrée dans le sujet

L'ALGÉRIE COLONIALE : UNE TERRE D'ACCUEIL ET D'EXIL p. 10

Chronologie

1. De la conquête à la colonie de peuplement p. 12

- 1.1 Les hésitations d'une domination
- 1.2 Une émigration très encadrée
- 1.3 Une terre de relégation
- 1.4 Une émigration familiale et populaire

2. Les limites d'un métissage p. 21

- 2.1 Une communauté pied-noire métissée
- 2.2 La crainte du « péril étranger » et sécessionniste
- 2.3 Une société inégalitaire et clivée
- 2.4 Un apartheid ?

FACE A LA GUERRE D'INDEPENDANCE : COMBATTRE, S'OPPOSER ET SORTIR DE L'IMPASSE p. 32

Chronologie

1. Faire la guerre pour une Algérie française p. 36

- 1.1 1er novembre 1954, le signal de l'insurrection
- 1.2 L'armée d'active entre pacification et répression : Clovis Creste, de la Résistance aux S.A.S. algériennes
- 1.3 La mobilisation de la police métropolitaine : la projection des CRS
- 1.4 L'engagement dans les formations supplétives « indigènes » : le « choix » de la France

2. La guerre des conscrits lot-et-garonnais p. 48

- 2.1 Un appelé à l'épreuve de la guerre : Joseph Bet, de Castella au Ouarsenis
- 2.2 Les doutes et les interrogations des soldats démobilisés
- 2.3 Des expériences combattantes très différentes

3. L'opposition au conflit d'une partie croissante de l'opinion et la surveillance des populations..... p. 59

- 3.1 Une opinion publique qui évolue au fil des événements et des décisions politiques
- 3.2 Le contrôle de l'opinion
- 3.3 L'engagement d'une minorité de Français pour la cause algérienne
- 3.4 La surveillance et la répression des activistes algériens

4. Une sortie de guerre difficile : la mise en place du nouveau régime et le dénouement du conflit p. 70

- 4.1 Le retour de de Gaulle : la crise de mai 1958 et son issue
- 4.2 La solution gaulliste pour mettre fin à la guerre : le choix de l'émancipation de l'Algérie face à l'opinion

UNE FIN DE GUERRE SANS PAIX : UN CONFLIT QUI SE TRANSFORME ET SE TRANSPORTE EN FRANCE p. 101

Chronologie

1. France-Algérie, une histoire parallèle de 1830 à la fin des années 1960 : les relations franco-algériennes de la conquête à l'indépendance p. 104

2. La réception des accords d'Évian et le regain des tensions : les déchirures franco-françaises p. 108

- 2.1 Des accords d'Évian qui débouchent sur un cessez-le feu fragile
- 2.2 Une paix difficile à mettre en œuvre alors que la situation dégénère en Algérie
- 2.3. Une guerre franco-française : les activistes de l'OAS et la politique du chaos

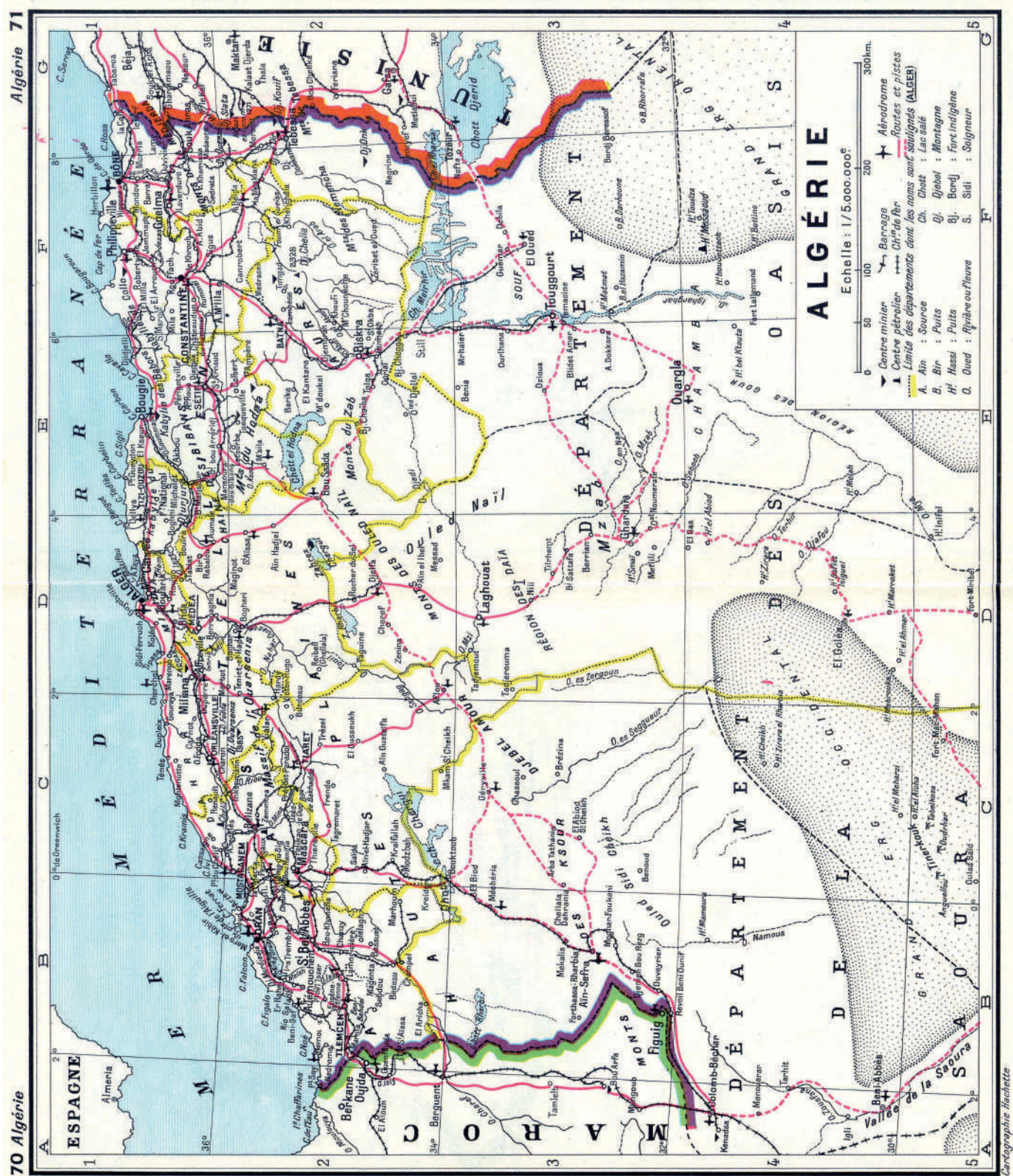
3. Un Lot-et-Garonne fortement impacté par le dénouement du conflit : des populations entre accueil, surveillance et relégation	p. 137
3.1 Des Algériens sous l'œil des autorités	
3.2 Un rapatriement indésirable et dans l'urgence de supplétifs : pour les harkis, un provisoire qui dure	
3.2.1 De l'Algérie au Lot-et-Garonne, les mêmes routes de l'exil pour des histoires singulières	
3.2.2 De l'Algérie au Lot-et-Garonne, un accueil dans des conditions très différentes	
3.2.3 Bias, le camp de regroupement des harkis jugés inassimilables	
3.3 L'installation difficile des Européens d'Algérie : les pieds-noirs entre rejet et assimilation	
3.3.1 Une arrivée massive ralentissant l'intégration	
3.3.2 De la terre natale algérienne au refuge lot-et-garonnais, paroles de rapatriés	
3.3.3 Les enjeux du reclassement pour les pouvoirs publics	
3.4 Le retour de guerre et l'accueil des anciens mobilisés, entre silence assourdissant et résilience	

UN CONFLIT QUI SE PROLONGE : ENTRE BESOIN DE MÉMOIRE ET EXIGENCE DE RÉPARATION p. 193

Chronologie

1. France-Algérie, une histoire parallèle de la fin des années 1960 à nos jours : les relations franco-algériennes entre surenchères et apaisement	p. 201
2. La question harki, emblématique des enjeux mémoriaux de la guerre d'Algérie : la longue marche vers la résilience	p. 205
2.1 Rompre le silence et le déni officiel	
2.2 Être reconnu	
2.3 Obtenir réparation	
3. Des « rapatriés français d'Algérie » aux pieds-noirs : la (re)construction d'une mémoire	p. 226
3.1 L'affirmation d'une communauté et d'une identité collective	
3.2 Une réécriture de l'histoire de la colonisation ?	
3.3 Du déracinement à la résilience, la recomposition d'une identité personnelle	
4. Les anciens combattants, du silence assourdissant à la libération de la parole : la quête d'une dignité et d'une reconnaissance	p. 228
4.1 Après le déni, le réveil douloureux des mémoires	
4.2 L'engagement dans les associations	
4.3 Des mémoires multiples à « la guerre des mémoires »	
4.4 Le temps plus apaisé des hommages aux morts	
5. Un consensus impossible pour une paix des mémoires ?	p. 233

Cartographie



Le Nord algérien, *Atlas Hachette*, 1956, source : <http://cerclealgerianiste2607.fr/>



Le Lot-et-Garonne, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 FI 168

De nombreux acteurs

Militaires et policiers lot-et-garonnais décédés en Algérie, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 12 W 74, 930 W 21-22, 2369 n.c, sous-préfecture de Marmande n.c.) et fonds Guy Hospital (156 J)

Date	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	Total
	0	2	15	31	23	26	15	17	21	2	143

2.Effectifs des rapatriés*, du CARA de Bias et des Algériens, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 14, 2369 W n.c et 930 W 17

Date**	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1968	1974	1982	1999
Algériens	128	186	113	193 Novembre	-	-	700	730	1076	589
Rapatriés après mai 1962 (chiffre cumulé)	-	-	-	7308	13 303	13 782 Février	-	-	-	-
Dont Français Musulmans Rapatriés***	-	-	-	-	1400 Avril	1200 environ	-	-	-	-
Total des rapatriés intégrant ceux arrivés avant 1962	-	-	-	9153	15148	15 627 Février	-	-	-	-

Date**	1963	1965	1966	1968	1974	1982	1985	1992
Effectifs du site de Bias****	1183	1113	850	1000 environ	690	222	193	204

*On entend par rapatriés les groupes communément connus sous le vocable de pieds-noirs et de harkis

**Sauf indication contraire la date correspond au mois de décembre de l'année

***Le terme FROM date des années 1960 il regroupe les Algériens musulmans , militaires ou civils, employés au service de la France et rapatriés à partir de 1962

****Site de Bias : annexe du Centre d'Accueil des Français d'Indochine (CAFI) de Sainte-Livrade jusqu'en décembre 1961 il devient Centre d'accueil de rapatriés d'Algérie (CARA) le 8 janvier 1963. Une cité HLM (Paloumet) et un centre d'hébergement et de réadaptation sociale (Cité Astor) sont construits sur le site du camp à partir de 1983 pour reloger la majorité des habitants du camp.

Glossaire

ABBAS Ferhat : homme politique, fondateur de l'UDMA avant de rejoindre le FLN. Il est le premier président du GPRA à sa création en 1958. A l'indépendance, il devient le premier chef d'Etat provisoire de septembre 1962 à septembre 1963

AEMNA : Association des étudiants musulmans nord-africains, dirigée de 1927 (année de sa création) à 1931 par Ferhat Abbas (chef nationaliste)

ALN : Armée de libération nationale. Elle a été créée par le CRUA en 1954 et représentait la branche armée du FLN

BEN BELLA Ahmed : il rejoint le FLN après avoir adhéré au PPA et MTLD. Arrêté et emprisonné pour ses activités en 1956, il fut libéré en 1962. Entré à Alger par la force, en 1963, avec le soutien de l'armée aux frontières dirigée par Boumediène, il devient le premier Président de la République algérienne

BOUMEDIENE Houari (Mohamed Boukherouba, dit) : après avoir milité au MTLD de Messali Hadj, il passe au FLN. Enseignant puis militaire de carrière, il est opposé aux accords d'Evian. Il devient le deuxième chef d'Etat algérien après avoir renversé son ancien ami Ben Bella

CAA : Centres d'aide administratifs ayant succédé aux SAS en février 1962

CARA : Centre d'accueil des rapatriés d'Algérie (harkis) de Bias

CLARA : Comité lot-et-garonnais d'accueil des rapatriés d'Afrique du nord créé en juin 1962 pour accueillir et orienter les rapatriés arrivant dans le département, à l'aide de comités locaux de soutien

Congrès de la Soummam : réunion des leaders du FLN en août 1956 dans un village de la vallée de la Soummam ayant permis une organisation très structurée de la révolution algérienne

CRUA : Comité révolutionnaire de l'unité d'action. Fondé le 23 mars 1954 par des membres de l'OS en scission, il deviendra le FLN par décision du 10 octobre 1954

Dey : titre honorifique turc donné aux responsables de la régence d'Alger

ENA : Étoile nord-africaine. Association à caractère indépendantiste fondée en 1926 à Paris par des travailleurs algériens immigrés, dont leur leader Messali Hadj qui en fut le secrétaire

Fellagha : nom donné par les Français pour identifier les combattants partisans de l'indépendance. Ces derniers se désignaient entre eux par le nom de moudjahidine

FLN : Front de libération nationale. Principal opposant de la France dans la guerre d'Algérie. Créé début octobre 1954, c'est le FLN qui a déclenché les hostilités avec les attentats des 31 octobre et 1^{er} novembre 1954 appelés Toussaint rouge. À l'indépendance de l'Algérie, c'est le FLN qui prend le pouvoir pour gouverner le pays

FMR : Français musulmans rapatriés

FSNA : Français de souche nord-africaine. Terme utilisé par l'administration française entre 1958 et 1962 pour désigner les indigènes musulmans de l'Algérie française, en opposition aux FSE (Français de souche européenne)

GAD : Groupes d'autodéfense créés en 1957. Ces groupes faisaient partie des supplétifs de l'armée française. Composés d'indigènes habitant des douars (villages), ils étaient chargés de surveiller et protéger les villages contre les actions des « rebelles » avec les armes fournies par l'armée française. Ils étaient également utilisés pour le renseignement

GMPR : Groupes mobiles de police rurale, appelés aussi police du bled créés en janvier 1955 afin d'assurer la sécurité des villages (douars) les plus isolés. Constitués d'abord de volontaires parmi les anciens militaires et combattants, puis d'éléments de la population civile et de supplétifs qui dépendaient directement de l'état-major

GMS : Gardes mobiles de sécurité, nouvelle appellation des GMPR. Les membres étaient assimilés à des CRS

Gouverneur général de l'Algérie : il résidait en Algérie et avait sensiblement les mêmes attributions que le ministre de l'Intérieur en métropole

GPRA : Gouvernement provisoire de la République algérienne proclamé le 18 septembre 1958 au Caire, instance gouverne-

mentale du FLN pendant la guerre d'Algérie et principal négociateur des accords de paix avec la France en 1962

HADJ Messali : (Ahmed Messali, dit Messali El-Hadj) : père du nationalisme algérien et nord-africain. Homme politique de gauche, cultivé, immigré en France, ayant développé les idées d'indépendance et créé successivement plusieurs partis (ENA, PPA, MTLD, MNA). Mort à 76 ans, il a passé 50 ans de sa vie en prison. Il symbolise une vision plus consensuelle de l'indépendance tout en ayant des exigences fortes et catégoriques
Harka/ Harkis : les Harkis sont les membres d'une harka. Ce terme, signifiant « mouvement », désignait une unité d'auxiliaires musulmans de statut civil rattachée à une unité militaire française. Leur existence est avérée dès la fin de l'année 1954 mais elles vont particulièrement se développer en 1957. Leur mission était de participer au maintien de l'ordre, ils étaient armés et un officier militaire français commandait la harka. Ces supplétifs ont été rattachés à l'armée à partir de 1957 mais ils n'avaient pas pour autant le statut de militaires. Ils ont combattu aux côtés des Français pour le maintien d'une Algérie française

MNA : Mouvement national algérien fondé et dirigé par Messali Hadj suite au déclenchement de la guerre d'Algérie et en opposition au FLN

Moghaznis : corps de supplétifs créé en 1955 pour assurer la protection des SAS et des SAU. Ces gardes armés étaient à la disposition des officiers français et ils pouvaient être appelés à participer à des opérations militaires dans leur secteur

MTLD : Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques fondé par Messali Hadj en 1946 suite à la dissolution du PPA

OAS : Organisation armée secrète. Organisation clandestine civilo-militaire opposée à l'indépendance algérienne, fondée par Pierre Lagailarde et Jean-Jacques Susini après l'échec du putsch militaire d'Alger en avril 1961, composée de FSE, proche de l'extrême-droite et qui s'est caractérisée par la violence de ses actions

ONACVG : Office national des anciens combattants et victimes de guerre

OS : Organisation spéciale officiellement fondée en 1947 pour être le volet armé et clandestin du MTLD dont Hocine Aït Ahmed, Mohamed Boudiaf et Ahmed Ben Bella figuraient parmi les dirigeants. Elle fut démantelée et dissoute par les autorités françaises en 1950

PCA : Parti communiste algérien

PPA : Parti du peuple algérien créé en 1937 en France par Messali Hadj suite à l'interdiction de l'ENA par le gouvernement français dont il a gardé les structures et objectifs

RONA : Rapatriés d'origine nord-africaine

SAS : Section administrative spécialisée. Ces structures ont été créées en 1955 par J. Soustelle pour pallier la sous-administration du pays. Elles avaient un rôle administratif, social et militaire. Elles étaient dirigées par un officier militaire.

SAU : Section administrative urbaine. Modèle urbain des SAS

UDMA : Union démocratique du manifeste algérien. Parti politique créé en 1946 par Ferhat Abbas pour l'indépendance algérienne et la mise en place d'une république démocratique et sociale

UD/UT/UR : Unités de défense, territoriales, de réserve, créées au début de 1957, ayant des missions parfois proches des GAD

UGT : Union générale des travailleurs

Wilaya : division territoriale de l'Algérie correspondant soit à un canton, soit à un département ou encore une région ou une province

Entrée dans le sujet

1. Télégramme de la direction départementale des Renseignements généraux d'Agen à la direction régionale des Renseignements généraux de Bordeaux rendant compte du climat de tension régnant dans le département lors de la crise politique de mai 1958, 18 mai 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23

Mod. 50 - Série 14 - 8412 - 200.000

Mentions d'urgence	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR TÉLÉGRAMME DÉPART	Indications de Transmission		
Signature de l'expéditeur :				
Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de mots	Date et heure de Dépôt

EXPÉDITEUR : R.G. AGEN
 DESTINATAIRE R.G. BORDEAUX - message de 12 Heures -

N° 347/4202

I) REACTIONS OPINION :
 Arrivée Mr. J. SOUSTELLE à ALGER soulève réactions diverses et opposées au sein population.
 Contacts pris entre divers partis et organisations, concrétisés par formation multiples comités vigilance paraissent pour beaucoup maintenant sans efficacité en ce qui concerne situation en Algérie.
 Aux yeux opinion générale Gouvernement donne impression avoir difficultés à rétablir situation.
 Malaise se traduit par retrait importants fonds, échanges grosses coupures, achats accrus articles épicerie.

II) COMITES VIGILANCE :
AGEN : Comité Défense République, groupant représentants Ligue Droits de l'Homme, Libre Pensée, Fédération Laïque, F.N.D.I.R.P., C.G.T., U.F.F., Vieux Travailleurs (P.C.), a été formé.
CASTELJALOUX : Section locale P.C., Union locale C.G.T. et Enseignants ont constitué Comité Vigilance auquel ne se sont pas associées autres formations politiques.

Par ailleurs, Fédération P.C. a adressé à militants instructions les invitant à passer plusieurs fois par jour au siège section ou cellule pour se tenir informés évolution situation.
 A AGEN, équipe de garde jour et nuit au siège Fédération.
 P.C. a fait diffuser à nouveau cette nuit tracts reproduisant appel Comité Central.
 Apposition affiches reprenant texte même appel.

AGEN, le 18 Mai 1958.
 Le Commissaire Principal
 Chef de Service,

 DATE ET HEURE DE TRANSMISSION

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES INSTRUCTIONS DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE N° 402, DU 10 DÉC. 1953

Le très populaire Jacques Soustelle, ex-gouverneur général d'Algérie, dont le limogeage par Guy Mollet le 2 février 1956 avait provoqué les fameuses manifestations algéroises connues sous le nom de « journée des tomates », revient en Algérie le samedi 17 mai 1958 de son propre chef, quatre jours après les émeutes qui ont vu la formation d'un « comité de salut public » insurrectionnel installé au gouvernement général autour du général Massu. Ce dernier en appelle à de Gaulle, tout comme le général Salan alors commandant en chef en Algérie deux jours plus tard. De Gaulle se dit alors « prêt à assumer les pouvoirs de la République ».

Soustelle vient, comme il l'annonce devant une foule de près de 60 000 personnes, se mettre « à la disposition de l'Algérie française », terminant son discours en s'écriant « Vive la République ! Vive l'Algérie française ! Vive la France ! Vive de Gaulle ! ». Le même jour l'état d'urgence est promulgué en métropole.

PARTIE 1

L'Algérie coloniale : une terre d'accueil et d'exil

Chronologie 1830-1954 : de la conquête à l'insurrection

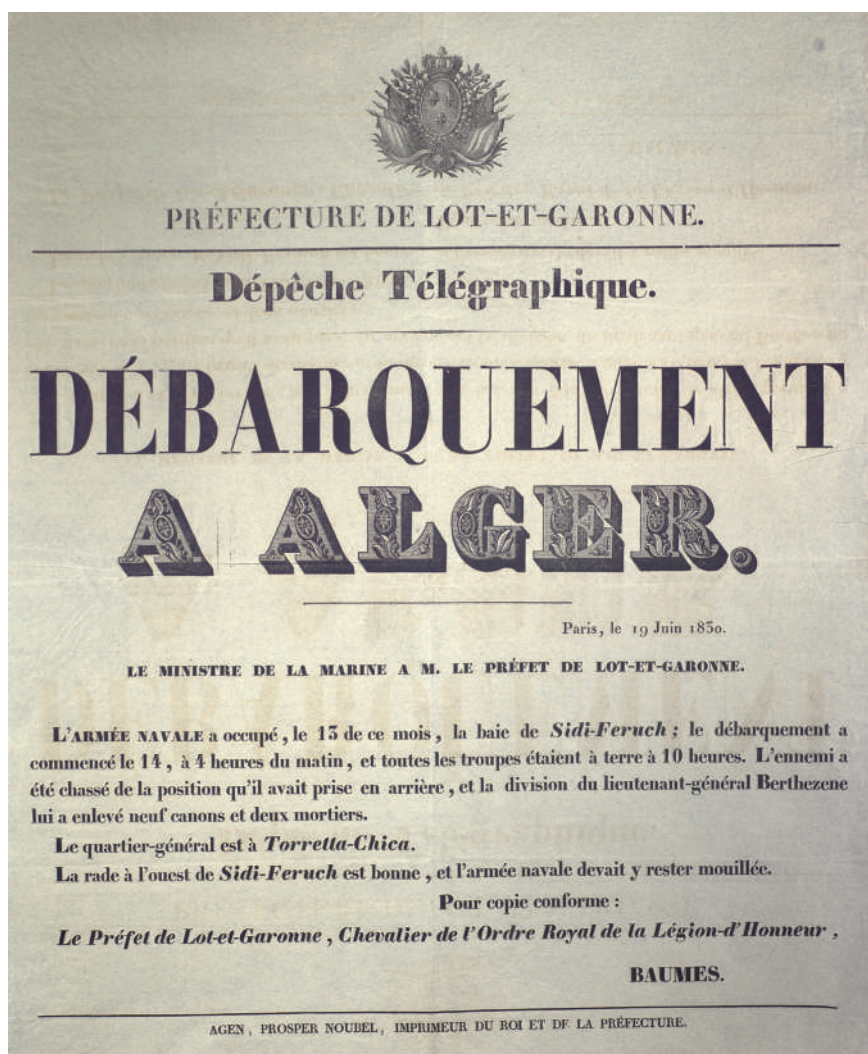
	France / Algérie	Lot-et-Garonne / Algérie
1830	Début de la conquête de l'Algérie et capitulation du dey d'Alger	
1834	Annexion de l'Algérie à la France	
1836	Début de la colonisation agricole de l'Algérie avec la distribution de lots gratuits	
1839	Transport gratuit depuis la France pour les émigrants vers l'Algérie Soulèvement d'Abdelkader	
1841	Concession gratuite des terres pour les nouveaux colons	
1844	Expropriation des populations d'Algérie qui ne cultivent pas la terre sur laquelle ils habitent	Début de l'émigration de Lot-et-garonnais pour coloniser le territoire algérien
1845	Terres des tribus combattant la France concédées aux colons européens, aux indigènes ou récupérées par l'État	
1847	Reddition d'Abdelkader	
1848	Création des premiers villages de colonisation agricole pour y envoyer les ouvriers parisiens les plus turbulents et les plus pauvres	
1849-1850	Épidémie de choléra	
1851-1852	Après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, création d'une colonie pénitentiaire en Algérie	Déportation en Algérie de Lot-et-garonnais s'étant soulevés contre le coup d'État
1857	Fin de la conquête militaire de l'Algérie	
1860	Voyage de Napoléon III en Algérie / Gouvernement de l'Algérie revient au ministère de la Guerre	
1863	Nouvelle épidémie de choléra	
1864	Fin de la gratuité des terres se traduisant par une chute des implantations de colons	Années 1860, à l'instar de la France, amenuisement des migrations pour l'Algérie depuis le département
1867-1868	Désastre démographique en Algérie (hivers très froids, sécheresse, famine, épidémies, etc.) : entre un demi-million et un million de morts	
1870	Décret Crémieux donnant la citoyenneté française aux israélites d'Algérie	
1871	À l'issue de la grande révolte de la Kabylie, arrêté permettant le séquestre des terres rebelles Algérie passe du régime militaire au régime civil	
1872	Loi accordant des conditions avantageuses pour la concession de terres aux colons	
1873	Loi dite loi des colons, généralisant le droit foncier français en Algérie et légitimant la spoliation d'une grande partie des terres tribales	
1881	Code de l'indigénat pour les musulmans algériens faisant d'eux des citoyens de seconde zone	
1889	Loi donnant la nationalité française à tous les enfants d'étrangers nés en France et en Algérie	
1898	Émeutes antijuives à Alger pour l'abrogation du décret Crémieux	
1912	Service militaire étendu aux « musulmans » d'Algérie	
1926	Fondation à Paris de L'Étoile nord-africaine (ENA) par Messali Hadj	
1927	Naissance de l'Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA) par Ferhat Abbas.	
1937	Fondation du Parti du peuple algérien (PPA) par Messali Hadj	
1938	Abandon du projet de loi Blum-Violette visant à accorder à une minorité de musulmans de l'Algérie la citoyenneté française	
1939	Dissolution du PPA et arrestation des principaux leaders du mouvement	
1940	Abolition du décret Crémieux par le gouvernement de Vichy	
1942	Débarquement anglo-américain à Alger	
1943	Manifeste du peuple algérien par Ferhat Abbas : droit du peuple algérien à disposer de lui-même, État algérien « associé à la France »	
1944	Suppression du code de l'indigénat	
1945	8 mai, massacres de Sétif, Guelma et Kherrata par l'armée française pour réprimer des manifestations nationalistes violentes envers les Européens	
1946	Création du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) par Messali Hadj Loi attribuant la citoyenneté française à tous les ressortissants de l'outre-mer français Fondation de l'Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA) par Ferhat Abbas	
1947	15 février, fondation de l'Organisation spéciale (OS), bras armé clandestin du MTLD 20 septembre, statut de l'Algérie créant une assemblée algérienne à deux collèges	
1950	Mars, démantèlement de l'OS	

1. De la conquête à la colonie de peuplement

1.1 Les hésitations d'une domination

2. Affiche annonçant le débarquement des troupes françaises en Algérie, 19 juin 1830, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, affiche non classée

Le passif entre la France et le Dey d'Alger au-delà des problèmes de piraterie et des nombreux litiges commerciaux remonte à la décapitation du consul français David Bacri par ordre du Dey en 1811. Mais c'est le fameux « coup d'éventail » du Dey au consul Pierre Deval le 30 avril 1827 qui met le feu aux poudres. Après trois ans de blocus du port d'Alger Charles X, en quête de prestige, décide de prendre Alger puis de se lancer dans la conquête de l'Algérie après la capitulation du Dey. Jusqu'en 1835 la colonisation reste littorale. Puis les « pays arabes » (Médéa, Oran et Constantine) sont annexés avant que les « pays kabyles » administrés par Abd El-Kader ne soient définitivement conquis en 1870. Commence alors la lente implantation des postes militaires français dans le sud du Sahara. Mais des révoltes endémiques perdurent.



1.2 Une émigration très encadrée

3. Courrier du directeur des Affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre, André Vauchelle, au préfet de Lot-et-Garonne Jean-Adrien Brun à propos d'une demande d'émigration pour l'Algérie, 18 septembre 1844, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 6 M 737

Les premiers migrants sont issus des couches populaires urbaines, pour la plupart des artisans, alors que les autorités veulent favoriser l'implantation d'agriculteurs ou d'ouvriers des travaux publics.

Dès 1836, un arrêté initie le début de la colonisation agricole de l'Algérie : des lots d'une superficie moyenne de 4 hectares sont accordés gratuitement aux personnes qui s'engagent à les mettre en culture avant trois ans et à construire une maison. Trois ans plus tard, seuls 2 743 hectares ont été concédés à 316 familles formant une population de 1 580 personnes...

A partir de 1839-1840, des ouvriers et des cultivateurs commencent à émigrer en Algérie encouragés par le ministère de la Guerre. Et pour ce faire, le passage gratuit sur des navires de la marine est accordé à tout homme ou chef de famille ayant un métier en rapport avec les besoins de la colonie, lui permettant de vivre en attendant une installation définitive. A partir de 1851, la mise en valeur agricole devient pour les autorités une priorité.

Jusqu'en 1871, les affaires algériennes sont de la compétence du ministère de la Guerre sauf de 1858 à 1860 où existe un ministère de l'Algérie et des colonies.

En 1844, le président du Conseil, le maréchal Jean-de-Dieu Soult, est ministre de la Guerre.

727. *Ministère*
de la Guerre.

Arr. le 20 V. 46/3

Paris, le 18 Septembre 1844.

Direction
des affaires de l'Algérie.

Bureau
des affaires politiques & civiles
& du Personnel.

Objet d'une demande
de passage gratuit pour
l'Algérie, formée par le
S.^r Lafage.

N° 10,093

Monsieur le Préfet, je viens de recevoir la réponse de l'autorité locale d'Algérie à la communication que je lui avais adressée, au sujet de la demande formée par le S.^r Lafage, qui sollicite son passage gratuit en Algérie, pour s'y livrer à l'enseignement de l'arithmétique élémentaire & de la Géométrie.

Il résulte de cette réponse que le pétitionnaire ne pourrait trouver à Alger aucune ressource dans l'exercice de sa profession. Cette ville possède un collège et plusieurs écoles gratuites, qui suffisent aux besoins actuels de la population. Les localités secondaires sont aussi pourvues d'institutions de cette nature et ne paraissent pas présenter plus de facilité à l'exécution du projet formé par le S.^r Lafage.

Dans cet état de choses, j'ai la conviction que ce serait nuire aux intérêts du pétitionnaire que de lui accorder l'autorisation qu'il sollicite.

Je regrette que les circonstances s'opposent à l'accomplissement du vœu que vous m'avez exprimé, et je vous prie de vouloir bien en informer le S.^r Lafage.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président du Conseil,
 Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre;
 Pour le Ministre et par son ordre:
 l'Intendant militaire Directeur,

Herbelle

M.^r le Préfet du Départ.^t du Lot-et-Garonne, Agen.

Ministère
de la Guerre.

Direction
Des affaires d'Algérie.

2 Bureau.
Legislation, Contentieux,
Colonisation.

Section
De la Colonisation.

Avant d'obtenir
une concession, le
S^r Alary devra
justifier des ressources
dont il dispose par
un acte de notoriété
passé par devant notaire.

N^o 86.

Paris, le 14 Février 1846.

arr. le 16^e 8469

N^o 469
Duyf. Jéris. - Est dans le
même sens à M. le G^{te} - R^{te}
de Villeneuve

Monsieur le Préfet, vous
m'avez transmis, le 23 janvier
dernier, une demande en
concession de terres en algérie
formée par le S^r Alary (antonin),
propriétaire, instituteur à St.
antoine, canton de Villeneuve
sur los, qui désire se rendre en
algérie avec sa famille composée
de sa femme, sa mère, sa belle
sœur et quatre enfans, et qui
voudrait être placé dans une localité
où, tout en s'occupant d'agriculture,
il pourrait établir une école
primaire.

Avant que je donne suite
à cette demande, il est nécessaire
que le S^r Alary, justifie, par un
acte de notoriété passé par devant
notaire, du montant des ressources
qu'il possède et qu'il dit s'élever à
4 ou 5000 francs.

M. le Préfet de Lot-et-Garonne
à Agen.

En 1833, est créé au ministère de la Guerre un bureau pour les « affaires civiles, l'administration et la comptabilité des établissements français de la régence d'Alger ». En 1837, il est remplacé par une direction chargée des affaires d'Afrique qui devient direction des affaires d'Algérie. Signe de la volonté de l'État de consolider la colonisation, la direction est composée, dès 1843, de trois bureaux : administration générale et personnels des services civils ; législation, contentieux et colonisation ; travaux publics, comptabilité et corps indigènes.

En 1847, la direction est réformée. Le premier bureau garde les mêmes compétences, le deuxième devient celui de la Justice, et des cultes, de l'instruction publique et de l'administration municipale, le troisième celui de la Colonisation et agriculture. Deux nouveaux bureaux voient le jour : commerce et travaux publics, finances et comptabilité générale.

Du 10 novembre 1845 au 11 mars 1848, son directeur est le maréchal de camp Aristide de la Ruë. En 1846, le ministre de la Guerre est Alexandre Moline de Saint-Yon.

A partir de 1841, le système de la concession de terres gratuites pour les nouveaux arrivants est mis en place. Dix ans plus tard, plus de 100 000 nouveaux hectares ont été concédés.

D'après Jacques Hanoune, « La haute administration civile en Algérie sous la Monarchie de Juillet : le rôle du comte Eugène Guyot (1803-1868) » Outre-Mers. Revue d'histoire, T. 104, No 392-393 (2016)

Lorsque cette justification
m'aura été adressée je transmettrai
la demande du Sr Alary avec les
pièces à l'appui à M^r le Gouverneur
Général en lui recommandant
de me faire parvenir des propositions
pour le placement du pétitionnaire
dans la province de Constantine, soit
à Guelma, soit à El-arrouch, où
il pourra exercer sa profession
d'instituteur primaire.

Je vous prie, Monsieur le
Préfet, de faire connaître le contenu
de cette dépêche au Sr Alary et de
l'inviter à vous adresser sans
retard, pour m'être transmis,
l'acte que je réclame.

Recevez, Monsieur le Préfet,
l'assurance de ma considération très
distinguée

Le Pair de France,
Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre,

Pour le Ministre de parmondu:
Le Maréchal de Camp, Directeur,
C^{te} de la Ruë

5. Courrier du directeur des Affaires de l'Algérie du ministère de la Guerre, Aristide de la Rué, au préfet de Lot-et-Garonne Jean-Adrien Bru à propos d'une concession de terres en Algérie et d'un permis de passage, 29 avril 1846, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 6 M 737 (recto)

Dès 1834, après la décision en 1833 d'occuper de façon permanente la Régence d'Alger, la haute direction des possessions françaises du nord de l'Afrique est confiée à un gouverneur général. L'autorité civile y est sous la tutelle de l'autorité militaire. La structure administrative de base, la plus petite unité, est le « cercle » dirigé par un officier supérieur qui porte le titre de commandant de cercle. Il dispose des pouvoirs militaires, civils et judiciaires sous l'autorité de l'officier général commandant l'arrondissement, lui-même placé sous les ordres du commandant supérieur de la province (ici de Constantine). Les commandants de cercle sont donc chargés de superviser la concession des terres aux colons et d'en garantir l'exploitation. Car, comme le soulignait le général Bugeaud, artisan majeur de la conquête, la colonisation de l'Algérie se fit « par l'épée et par la charrue ».

Même si la mise en valeur agricole ne fut pas une priorité avant 1870, les ordonnances de 1844 et de 1846 accélèrent la dé-possession foncière des Algériens. Sous prétexte que des terres n'étaient pas cultivées et/ou que les habitants ne disposaient d'aucun titre de propriété sur les terres qu'ils habitaient, les expropriations se multiplièrent. Ainsi, par ces deux ordonnances, 55 000 hectares furent concédés aux colons européens, 32 000 aux indigènes et 95 000 à l'État. Ces derniers sont ensuite concédés aux nouveaux arrivants. Ils le sont gratuitement afin d'encourager l'émigration des Français qui se montraient alors réticents. Une ordonnance de 1845 permettait aussi de séquestrer les terres des tribus combattant la France.

n° 1633.

Ministère
de la Guerre.Direction
des Affaires de l'Algérie.2^e Bureau.
Legislation - Contentieux
Colonisation.
Section de la Colonisation.On transmet des
permis de passage de
3^e classe de Marseille
à Stora pour la famille
du f^r Mary qui pourra
être placé soit à El
Arrouch, soit à Guelma.

N° 221.

N° 221.
Du 4 mai. - Transmis dans
le même sens à M. le G^l.
Préfet de Villeneuve.

Paris le 29 Avril 1846.

Arr. le 2 mai 1846.

Monsieur le Préfet, vous m'avez transmis
le 6 Mars dernier à l'appui de la demande
de concession en Algérie formée par le f^r Mary
demeurant à s^t Antoine canton de Villeneuve
sur lot, un acte de notoriété publique constatant
que ce pétitionnaire peut consacrer une somme
de 4500 francs à l'exploitation des terres qu'il
sollicite.J'ai l'honneur de vous informer que
je viens d'adresser des instructions à M^r le
Gouverneur Général de l'Algérie pour le placement
du f^r Mary soit à El Arrouch, soit à Guelma
dans la province de Constantine.Je vous adresse en conséquence pour cette
famille un permis de passage gratuit de 3^e
classe de Marseille à Stora.Veuillez bien faire parvenir cette pièce
au f^r Mary en l'invitant à se rendre sans
retard sur les lieux. Il devra se présenter à
son arrivée à Philippeville devant M^r le
Commandant supérieur du cercle qui est informé
de son départ et qui prendra des dispositions
pour assurer son prompt et convenable placement.

Precevez.

Monsieur le Préfet de Lot et Garonne
à Agen.

1.3 Une terre de relégation

6. Courrier du général commandant l'état de siège au préfet de Lot-et-Garonne à propos de condamnés pour l'insurrection contre le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1 M 588

11^e Divⁿ Militaire
8^e Subdivision
N^o

Agens le 27 Mars 1852
350

Monsieur le Préfet

Le sieur Ducasse capitaine à Bruch qui la commission D^{ép} a classé dans la catégorie des insurgés à envoyer en algerie plus a été mis en liberté par un arrêt du Directeur de la Division d'Agens. j'ai fait arrêter de nouveau et insurgé le 23 Mars il est resté détenu à Agens. jusqu'au premier envoi des détenus destinés pour l'algerie qui partira pour Bordeaux.

J'ai l'honneur de vous envoyer le passeport indument délivré à ce prisonnier et une lettre du beau-père de Ducasse qui donne quelques éclaircissements. Les deux pièces pourront être jointes au dossier de Ducasse.

Je vous renvoi les deux dossiers concernant le N^o Leruille marinier est insurgé à il jugé deux fois par arrêt, la 1^{re} il a été placé dans la catégorie de rayonne la seconde dans celle algerie plus. Le général de Division vient de décider qu'il soit classé dans la catégorie algerie plus et est détenu à marmande.

Le général de Division vient aussi de décider que les insurgés Blatte et Dutoit sur lesquels la commission D^{ép} n'avait point pris de décision, parcequ'aucune instruction n'avait été faite sur eux par M^e le Comille instructeur, seraient mis en liberté pure et simple. Tous les renseignements qui ont été donnés par M^e le Procureur général sur ces deux individus ont été favorables. Ils sont détenus à Blaye ou à Bordeaux.

agréé, Monsieur le Préfet
l'assurance de ma haute considération
Le général commandant l'état de siège dans
le département de Lot et Garonne
D^{ext} n^o 1

Monsieur le Préfet du département de Lot et Garonne

L'échec de la colonisation libre, puis de la politique de peuplement du général Bugeaud visant à installer en Algérie des colons militaires, soldats libérés ou libérables, dans le cadre de villages de colonisation, amena la seconde République à reconsidérer les modalités de la mise en valeur de la colonie. Si pour Bugeaud le « pacificateur » de l'Algérie, l'objectif était surtout stratégique, pour le gouvernement conservateur du général Cavaignac, ancien gouverneur général de l'Algérie, le projet est beaucoup plus ambitieux.

Il s'agissait d'abord d'éloigner, après la fermeture des ateliers nationaux le 21 juin 1848, l'insurrection qui s'ensuivit puis la sanglante répression des ouvriers parisiens les plus virulents et des populations les plus pauvres. Cinquante-quatre colonies agricoles furent mises en chantier pour les accueillir et valoriser de nouvelles terres. Mais là aussi, ce fut globalement un échec. Les conditions difficiles d'installation eurent raison de plus de la moitié des colons.

Après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851, la colonie servira à reléguer et à punir ceux qui s'étaient soulevés contre cette violation de la Constitution. 9 820 furent « transportés » c'est à dire déportés (239 à Cayenne pour ceux jugés les plus dangereux ; 4 549 en Algérie avec le signe + qui signifiait résidence forcée ; 5 032 en Algérie, signe -, c'est-à-dire en résidence libre). Les autres eurent des peines plus légères : expulsion (980) ; éloignement temporaire (640) ; internement (2 827) ; mise sous surveillance (5 197)

Ces chiffres sont tirés du travail de Rémy Cazals https://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/13/95/16/RTF/Les_proscrits_de_1852.rtf.

En Lot-et-Garonne où la contestation fut particulièrement importante, la répression le fut aussi. D'après Bertrand Carbonnier, environ 950 personnes furent poursuivies, 884 inculpées et 848 jugées. La moitié sera condamnée à la déportation en Algérie (Algérie plus et Algérie moins).

7. Décret concernant les transportés de 1852 qui sont dirigés sur l'Algérie, 28 mars 1852

(Bulletin des lois, Xe série, tome 9, premier semestre 1852, n° 525, n° 4019, p. 1183)

Louis-Napoléon, Président de la République,
Décrète :

Art. 1er. Le règlement du 31 janvier 1850, annexé à la loi de transportation du 24 du même mois, est rendu applicable aux transportés de 1852 qui sont dirigés sur l'Algérie.

2. Les transportés formeront des détachements séparés de cinq cents hommes, autant que possible, sous la dénomination de colonie pénitentiaire numéro 1, numéro 2, numéro 3, etc.

3. Le Président de la République, sur la proposition du ministre de la Guerre, pourra dispenser des obligations journalières du régime pénitentiaire les transportés qui offriront des garanties de bonne conduite et d'aptitude pour le travail.

4. Les transportés placés dans cette catégorie pourront recevoir, à des conditions particulières, des terres à cultiver pour leur propre compte, mais sous la direction de l'administration, et sans qu'ils puissent s'écarter du lieu qui leur sera assigné pour résidence, à moins d'une autorisation spéciale.

5. Le ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 28 mars 1852.

Signé Louis-Napoléon.

1.4 Une émigration familiale et populaire

8. Extraits de l'état nominatif des émigrants pour l'étranger et l'Algérie dressé par la préfecture de Lot-et-Garonne pour les années 1858 et 1860, Arch. déap. de Lot-et-Garonne, 6 M 737

DÉPARTEMENT

ÉMIGRATION A L'ÉTRANGER.

MOIS

de Lot-et-Garonne

d

185

ÉTAT NOMINATIF des émigrants partis pour l'étranger.

DATE du PASSE- PORT.	NOMS ET PRÉNOMS.	SEXE.	ÂGE.	PROFESSION.	DOMICILE.	DESTINATION.
7 ⁸ 1858	Coumazou, Isabeau dite Charlotte	F.	21	Cult	Gavaudun	Algérie
us	Coumazou, Marie	us	24	us	us	us Colonie
us	Mathieu femme Coumazou, Pierre	us	24	us	us	us Colonisation de l'étranger
us	Coumazou, madeline, dite Virginie	us	24	Cuinières	us	us gratuit au Havre 1857.
10 ¹ 1858 - 10 ¹ 1859 - 10 ¹ 1860 -	Coumazou, Pierre.	Mo.	32	Cultiv. n.	us	us
9 ⁸ 1858	Santon Jacques père	M.	58	us	Nérac	Oran us
	Santon Jean fils	us	15	us	us	us du 5 Octobre.
Novembre.						
Janvier.						
20 ¹	Delbourg, Jean Adrien	M.	43	Prop.	S. Eutrope	Algérie. Via le paquebot de la Compagnie pour l'Algérie (Vat).

1 ^{re} Circonscription 1860.						
17 ¹ 1860	Roup, père, Georges	Mo.	72	Cult	Monsieur	Oran (Algérie)
	Roup, Pierre	Mo.	38	us		
	Roup, Bernard	Mo.	36	us		
	Roup, épouse Roup Pierre	F.	28	Ménagère		
	Roup, Anne	F.	34	us		
	Roup, Anne	F.	29	us		
	2 filles âgées	F.	2 et 4	"		
	1 garçon âgé	M.	4	"		

Sous l'influence des idées saint-simoniennes visant à favoriser l'intégration de l'Algérie à la France par le développement économique et la mise en place d'un régime civil alors que l'Algérie est pacifiée en 1857, Napoléon III crée le ministère de l'Algérie et des colonies en 1858. Il est confié à Napoléon-Jérôme Bonaparte, au cousin de l'empereur, qui s'inscrit dans cette orientation en favorisant la colonisation européenne et l'assimilation des indigènes, en donnant à l'administration civile le premier rôle. Les résultats sont mitigés car l'armée et les colons contrecarrent ses projets. Il démissionne le 7 mars 1859 et est remplacé par Prosper de Chasseloup-Laubat, grand connaisseur de l'Algérie et des questions coloniales. Celui-ci met en place un plan de développement des infrastructures et d'intégration à l'Empire par l'ouverture commerciale et la reprise des apports de population depuis la métropole. Le 24 novembre 1860, le ministère est supprimé et l'Algérie retrouve un gouverneur général, le maréchal Pélissier, avec les prérogatives d'un véritable ministre résident. En parallèle, les transformations économiques, dans le contexte de révolution industrielle et agricole, se traduisent, notamment en Lot-et-Garonne, par une paupérisation d'une partie importante de la paysannerie et des artisans. Pour nombre d'entre eux, l'issue est l'exode rural, tandis que d'autres gagnent l'Espagne, le continent américain ou l'Algérie. Pour les années 1846-1848, la destination algérienne représente en moyenne 68% des émigrants.

2. Les limites d'un métissage

2.1 Une communauté pied-noire ?

« Gérard Gouzes [ancien maire de Marmande] est un fils d'Occitanie, d'Espagne et d'Algérie. Il est né à Tlemcen, ville de l'ouest [algérien] le 2 juin 1943, où son père, Jean, avait rendu visite à son oncle, Aristide [...] Nous sommes en 1939, aux premiers jours de la guerre franco-allemande. Le séjour achevé, Jean se présente billet retour en poche, au port d'Alger. Il ne peut embarquer. Le conflit à ses débuts paralyse le trafic entre l'Afrique du Nord et le continent. Contraint de rester sur place, le jeune homme fait la connaissance d'une Andalouse native du pays. La famille quittera l'Algérie en 1962, à l'indépendance du pays.

Côté paternel, Gérard est issu d'une vieille famille occitane. Des paysans, de l'Aude. [Aristide] devenu abbé en 1936, est nommé curé de la paroisse Saint Michel à Tlemcen, au pied des Monts de l'Atlas. Il est accompagné de ses parents, Jean et Marie-Victorine. Pour la première fois, une partie de la famille franchit la Méditerranée.

Juillet 1939. Jean Gouzes, 19 ans, achève avec succès sa troisième année d'étude au lycée de Narbonne. Ce sont les vacances. En attendant la rentrée, il embarque à son tour pour l'Algérie en compagnie de sa tante, Joséphine, impatiente de retrouver son frère Aristide et ses parents Jean et Marie-Victorine.

Quelques semaines plus tard, le destin bascule. Joséphine rentre en France à bord du dernier bateau reliant l'Afrique du Nord au continent. Jean qui joue les prolongations restera à quai en Algérie.

Au fil des semaines, la perspective d'un retour en France s'éloigne d'autant que le conflit s'aggrave. Perdu dans ce pays qui ne lui est pas familier, il s'installe à Tlemcen près de l'oncle Aristide, curé de la paroisse de Négrier, et de ses grands-parents Jean Gouzes et Marie-Victorine.

Le brevet professionnel de comptabilité en poche, il

9. Les migrants lot-et-garonnais de 1846 à 1861

- Trois départs pour 10 000 habitants
- Triplement des migrants
- Près de 20% des migrants vers l'Algérie
- 70% sont de sexe masculin
- Personnes mariées passent de 27 à 49 %
- Professions : artisans et d'ouvriers 35% (15% en 1846, 65 en 1861), cultivateurs 33% (53% en 1846, 5 en 1861), sans profession 15%

D'après Piñède Christiane. L'émigration dans le Sud-Ouest vers le milieu du XIX^e siècle. In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 69, N°39, 1957. pp. 237-251; https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1957_num_69_39_6164

10. « Gérard Aristide Gouzes, le Pied-Noir de Tlemcen », Joël Combres, « Algéries » hors série de la revue *Ancre*, 2020

obtient un emploi à la subdivision militaire de Tlemcen [...] Le jeune homme jettera son dévolu sur Marie-Louise Bonilla qu'il rencontre chaque jour, à l'Auberge Normande, un restaurant tenu par sa mère, Juana Maria de la Incarnation Bonilla.

Contrairement aux Gouzes, les Bonilla, ne connaissent pas d'autres pays que l'Algérie. Ils sont issus d'une famille de commerçants itinérants andalous, originaire d'Albodon. Ils dirigent un négoce entre l'Espagne, le Rif marocain, le sud algérien et les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Depuis le XIX^e siècle les Bonilla parcourent ces régions, d'abord à cheval, et font commerce de bois, alpha, blé, liège etc. Le détroit de Gibraltar leur est familier. Leur activité bascule entre les deux continents. Marie-Louise vient au monde en Algérie où son père, Francisco Bonilla, meurt à Sidi-Bel-Abbès, victime d'une pneumonie en 1932. Francisco est le premier à se sédentariser en Algérie sans renoncer au négoce ancestral qu'il développe à la vitesse des chevaux-vapeurs. A son décès, il laisse à sa veuve, Juana Maria de la Incarnation, une grande propriété et une entreprise de transport qui sera vendue pour acquérir le restaurant de Tlemcen. Juana Maria de la Incarnation Vinolo Bonilla est originaire d'Espagne. Elle a vu le jour à Albunol où ses parents et grands-parents paternels et maternels sont nés. Elle donne onze enfants à Francisco, dont sept filles qui la secondent aux fourneaux et en salle [...]

Le jeune couple s'installe dans un appartement rue Claverie. Il le gardera jusqu'en 1962. Gérard Gouzes y naît, quatre ans après l'arrivée de son père sur le sol algérien. Jean occupe de nouvelles fonctions dans une fabrique de tapis, une industrie très développée de Tlemcen. Marie-Louise se consacre à son foyer. Parfois, Gérard est confié à Marie-Victorine sa grand-mère, veuve depuis le 29 octobre 1942.

Gérard Gouzes ne connaît pas son arrière-grand-père. En revanche il conserve le souvenir des mélodies et histoires occitanes de Marie-Victorine : le célèbre "Se Canto" [...]

L'espagnol est la langue courante des Vinolo-Bonilla. De nationalité française [...] Marie-Louise est avant tout algérienne. C'est une authentique pied-noir. Pas une "francouï" ou une "patos" comme son occitan d'époux. Car la décision est prise. Le couple s'installe définitivement au pays dont Marie-Louise n'a jamais quitté les rivages. Pas même pour aller en Andalousie à la rencontre des ancêtres.

1945. La guerre mondiale achevée en Europe, Jean qui a été réformé, a la nostalgie du pays. [...] La guerre, l'occupation, les pénuries, il s'inquiète du sort des siens. Mais d'autres surprises attendent la jeune famille sitôt débarquée en Languedoc. Au village, Marie-Louise et Gérard sont l'attraction de la communauté paysanne. Les plus naïfs se demandent comment un enfant aussi blanc a pu naître en Afrique. D'autres ne comprennent pas que Marie-Louise, native d'Afrique du Nord et blonde de surcroît, ne soit pas Arabe. Plus tard, lorsque Gérard reviendra auprès des grands-parents paternels pour passer les vacances d'été, il abusera de cette vision simpliste de l'Afrique pour épater ses copains avec des histoires fantastiques d'éléphants et de chasseurs de lions !

Au pays natal ses copains sont maltais, italiens, arabes, ou encore alsaciens dont les ancêtres avaient fui les Allemands en 1870. Les Espagnols sont légions. On ne compte plus les Martinez, Lopez, Gimenez et Gonzalez. Et quand les hasards de la vie lui font rencontrer un Dupont, « cet étranger » l'intrigue.

Juif, musulman ou catholique, chacun respecte les dieux de l'autre. Mais au domicile des Gouzes, Marie-Louise, héritière d'une solide éducation chrétienne, ne plaisante pas avec le culte. Son fils porte l'habit des enfants de chœur auprès de l'oncle Aristide. Chaque dimanche Gérard Gouzes file à la messe dans son beau costume qu'il doit ranger sitôt l'office terminé pour ne pas le salir. [...]

A l'école primaire, les potaches de toutes couleurs "trouvent rigolo" les leçons d'histoire d'une patrie lointaine. Ils voyagent dans leur imaginaire quand, en classe de sixième le professeur de musique entonne "j'irai revoir ma Normandie" avec un magnifique accent arabe. « Ça nous faisait rêver ».

La lecture du *Grand Meaulnes* ajoute à "l'image romantique de la France, mais mon pays c'était l'Algérie". »

11. Les racines oranaises de Lucette Lousteau, ancienne députée de Lot-et-Garonne, Joël Combres, extraits de l'article « Le chemin des « Escargots » tiré de « Algéries » hors série de la revue *Ancrage*, 2020

«[...] Lucette Lousteau est une rapatriée d'Algérie, pied-noir et espagnole par ses racines paternelles et maternelles.

Ses aïeux, José Leandro Guinart né en 1841 à Moncada (Valence) et Josefa Maria Arnal née en 1841 à Naquera (Valence) se sont mariés en 1874 à Oran. Sans doute sont-ils de ces Espagnols venus chercher en Afrique du Nord le pain qui faisait défaut au pays natal. Sous administration française depuis la colonisation de 1830, Oran est une ville métissée. Le 1^{er} janvier 1847, le recensement fait état de 47 300 Français venus d'Alsace, des Vosges, du Dauphiné et d'Occitanie en même temps que 31 000 Espagnols, 8 800 Maltais, 8 200 Italiens et 8 600 Suisses et Allemands. La majorité s'empare de concessions de quatre à douze hectares distribuées par l'administration coloniale.

Les Guinart eux tiennent une petite épicerie. Ils élèvent trois enfants dont José Martin le grand-père paternel de Lucette. L'histoire familiale rapporte qu'au mariage du fils, le couple sait compter mais ne peut pas signer de son nom, faute de savoir écrire.

Ces pionniers sont de la grande famille des « caracoles » (des « escargots ») ainsi désignés parce qu'ils débarquaient en Afrique avec un baluchon sur le dos. José Martin Guinart dirige une petite entreprise de maçonnerie. La ville se développe [...]

Les conditions de vie n'en demeurent pas moins difficiles. José Martin Guinart meurt de la peste en 1922 avec deux autres membres de la famille. Il laisse une veuve, Teresa Mula, fille d'un boucher d'Oran et cinq enfants dont Pierre le cadet, né en 1920.

Lucette Lousteau voit le jour 28 ans après l'union de Pierre et Emma Gil dont la famille est originaire d'Albacete (Mancha).

Vicente Gil, le pionnier de la branche maternelle, est de ces candidats aux concessions agricoles. Sa vie est un chemin de croix. Il sera veuf à trois reprises et mourra de la malaria dans la campagne algérienne. Ses des-

cendants seront agriculteurs, responsables de relais de poste, transporteurs, salariés des chemins de fer. Tous issus de familles nombreuses originaires d'Espagne.

Lucette enfant de la cinquième génération, née de l'union de Pierre Guinart et Emma Gil sera la première à briser cette consanguinité espagnole.

Emma Gil travaille aux Ponts et Chaussées d'Oran jusqu'à la naissance de son enfant. La jeunesse de Pierre est laborieuse. Il est âgé de deux ans à la mort de son père. Sa mère veuve à 39 ans avec quatre enfants à élever fait face avec courage. Elle sait lire, écrire, coudre et broder. Elle devient couturière, concierge aux abattoirs à Oran.

Pierre porte l'uniforme de l'armée d'Afrique pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est démobilisé en 1945. Mécanicien de formation, il conduit les rotatives de *l'Écho d'Oran*, avant de se spécialiser dans la maintenance des télécopieurs. À l'indépendance de l'Algérie en 1962, il se réfugie en France avec sa famille. Il poursuit sa carrière professionnelle à l'imprimerie du quotidien *la France* puis au journal *Sud-Ouest* à Bordeaux, où sa fille Lucette entreprend une difficile intégration. »



12. José Martin Guinart et Teresa Malo,
Coll. Guinart Lousteau



13. Vicente Gil, Dolores et Anita,
Coll. Guinart Lousteau



**14. Lucette enfant sur le balcon de son domicile
à Oran,** Coll. Guinart Lousteau

2.2 La crainte du « péril étranger » et sécessionniste

15. Évolution de la population des différentes communautés en Algérie de 1833 à 1926, tableau d'après Kamel Kateb, *Européens, "indigènes" et Juifs en Algérie (1830-1962)*, Ined, Collection : Cahiers. n° 145, 2001

Année	Population musulmane	Population européenne et israélite						
		Français d'origine ou naturalisés	Israélites	Israélites naturalisés français	Total des Français	Étrangers	Total des Européens	Proportion d'étrangers
1833		3 478		-	3 478	4 334	7 812	55,5 %
1836		5 485		-	5 485	9 076	14 561	62,3 %
1839		11 000		-	11 000	14 000	25 000	56,0 %
1841		15 497		-	15 497	20 230	35 527	56,9 %
1846	2 028 000	46 339		-	46 339	49 780	96 119	51,8 %
1847		42 274		-	42 274	67 126	109 400	61,4 %
1851	2 324 000	66 050	21 000	-	66 050	65 233	131 283	49,7 %
1856	2 310 000	92 738	25 064	-	92 738	66 544	159 282	41,8 %
1866	2 656 000	122 119	33 952	-	122 219	95 871	218 090	43,9 %
1872	2 134 000	129 601		34 574	164 175	115 516	279 691	41,3 %
1876	2 479 000	156 365		33 312	189 677	155 072	344 749	45 %
1886	3 287 000	219 071		42 595	261 666	203 154	464 820	43,7 %
1891	3 577 000	267 672		47 459	315 131	215 793	530 924	40,6 %
1896	3 781 000	318 137		48 763	366 900	211 580	578 480	36,6 %
1901	4 089 000	364 257		57 132	421 389	212 460	633 850	33,5 %
1906	4 478 000	449 420		64 645	514 065	166 198	680 263	24,4 %
1911	4 741 000	472 660		70 211	542 871	209 172	752 043	27,8 %
1921	4 923 000	528 642		73 967	602 609	188 761	791 370	23,9 %
1926	5 151 000	657 641			657 641	175 718	833 359	21,1 %

Dès le départ, les immigrants venus de France furent moins nombreux que ceux issus des autres pays européens et notamment méditerranéens.

Le poids numérique des étrangers entretient auprès des autorités françaises la crainte de voir les communautarismes être un frein à l'intégration du territoire algérien et à la domination française.

En effet, face à la faiblesse du peuplement français les populations euro-méditerranéennes (espagnoles, italiennes, maltaises) dominent. En 1866, elles représentent 40% des Européens, allant jusqu'à atteindre 47% en 1889. Mais comme le souligne Guy Pervillé dans son article « Comment appeler les habitants de l'Algérie avant la définition légale d'une nationalité algérienne ? » paru dans la revue « Cahiers de la Méditerranée » en 1997, « les années 1890 virent éclore une conscience "algérienne" distincte, voire opposée au sentiment national français, résultant d'une double causalité. D'une part, pour la première fois le nombre des Européens nés en Algérie dépassa celui des immigrés français ou étrangers. D'autre part, la communauté de religion (en très grande majorité catholique) et la proximité des langues latines facilitèrent un rapprochement et un début de fusion par mariages mixtes des "races" européennes ».

Pour le gouvernement français le risque d'un séparatisme est donc réel et il explique aussi bien la volonté de favoriser les migrations métropolitaines que la mise en place d'une politique de naturalisation des étrangers. Cette dernière avait déjà débuté avec le sénatus-consulte de 1865 sur l'état des personnes et la naturalisation en Algérie qui stipulait:

Article 1^{er} : L'indigène musulman est français, néanmoins il continuera à être régi par la loi musulmane. [...]

Article 2 : L'indigène israélite est français, néanmoins il continuera à être régi par son statut personnel. [...]

Article 3 : L'étranger qui justifie de trois années de résidence en Algérie peut être admis à jouir de tous les droits de citoyen français

Mais ces naturalisations demeurent individuelles et volontaires. Entre 1865 et 1914 il y en eut 36 869 en vertu de ce sénatus-consulte. Le moindre succès de cette mesure, alors que le taux de natalité des musulmans et des étrangers est beaucoup plus élevé que celui des Français d'origine, explique la relance de l'apport depuis la métropole, notamment avec l'arrivée d'Alsaciens-Lorrains après l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine en 1870. De plus, la loi de 1889 donnant automatiquement la nationalité française à tous les enfants d'étrangers nés en France est aussi étendue à l'Algérie. De même les mariages mixtes entre Français et Européennes furent favorisés. L'enjeu devint ensuite d'assimiler ces « néo-Français ».

Quant aux israélites, leur assimilation est plus ancienne. Le décret Crémieux du 24 octobre 1870 leur accorde une naturalisation collective, leur donnant de ce fait la pleine citoyenneté française.

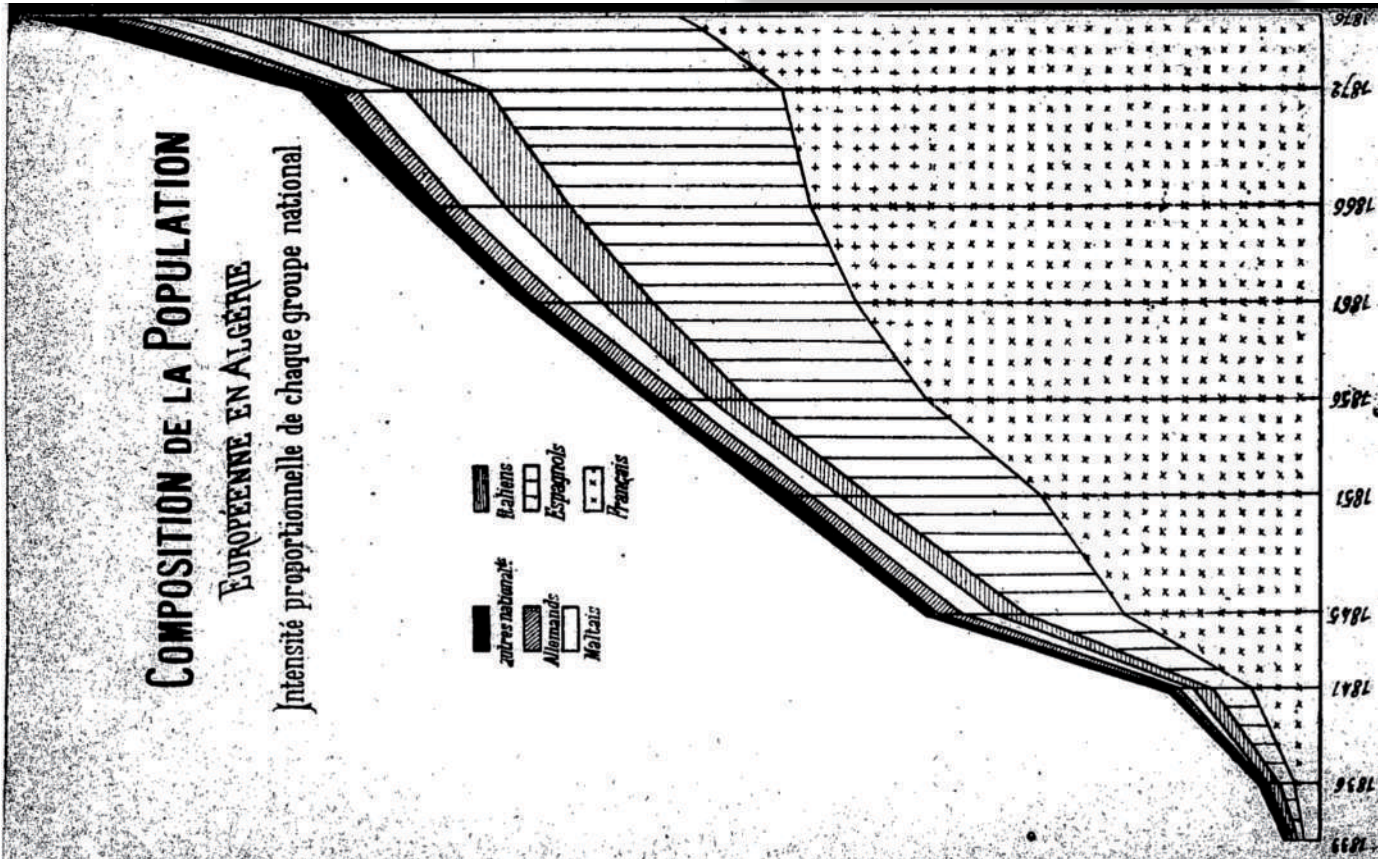
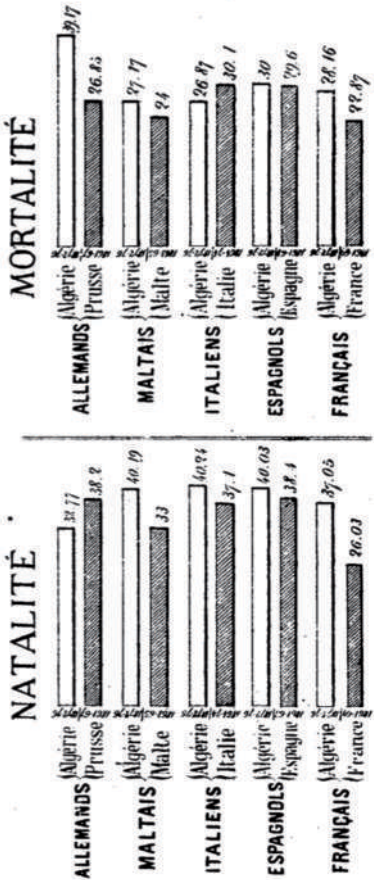
RECENSEMENT PAR NATIONALITÉS D'ORIGINE

DE LA POPULATION EUROPÉENNE DE L'ALGÉRIE

NATIONALITÉS	1833	1836	1841	1845	1851	1856	1861	1866	1872	1876
Français	3.478	5.485	16.677	46.339	66.050	92.750	112.229	122.119	129.001	155.727
Espagnols.....	1.291	4.502	9.748	25.335	41.558	42.218	48.145	58.510	71.366	92.510
Italiens.....	1.122	1.845	3.258	7.738	7.555	9.472	11.815	16.655	18.351	25.750
Anglo-Maltais...	1.213	1.802	3.705	8.047	7.307	7.114	9.378	10.027	11.512	14.220
Allemands.....	692	783	1.547	4.451	2.854	5.440	5.816	5.436	4.033	5.722
Autres nationalités.....	16	54	2.349	3.411	5.959	3.804	5.363	4.643	9.351	17.524
Israélites indigènes français										
Population en bloc	7.812	14.501	37.374	95.321	131.283	160.798	192.646	217.980	245.117	311.462
Population totale.	7.812	14.561	37.374	95.321	131.283	169.186	205.888	235.922	291.473	353.639

NATALITÉ & MORTALITÉ

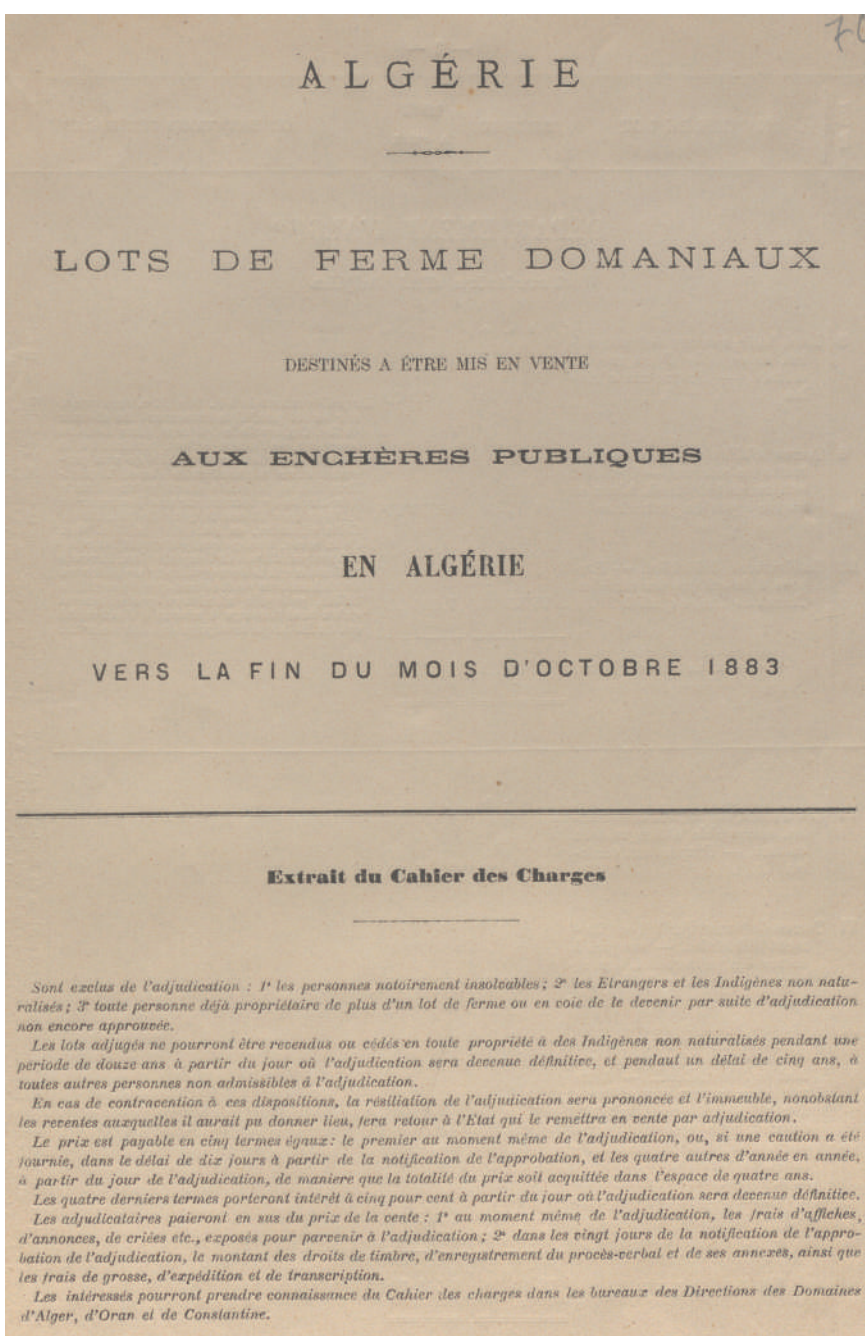
Comparées en Algérie et en Europe



16. Répartition et évolution de la population européenne en Algérie

René Ricoux, *La démographie figurée de l'Algérie : étude statistique des populations européennes qui habitent l'Algérie*, 1880, Masson
Mahonais : habitants de Minorque

Le document construit à partir des statistiques de 1896 montre bien que les migrants français pour l'Algérie sont des méridionaux. Le Lot-et-Garonne est relativement représenté.



NUMÉRO DU LOT	NATURE DU LOT	CONTENANCE	MISE A PRIX	OBSERVATIONS GÉNÉRALES
Territoire de Marceau				
179	Ce lot se compose de terres de labour, bois et broussailles, rochers, terres vagues, figuiers, jardins et vergers. SAVOIR : h. a. c. 40 00 00 de terres labourables 20 00 00 de bois et broussailles. 10 00 00 terres vagues et rochers. 2 28 40 figuiers, jardins et vergers. Il est entrecoupé de ravins profonds, le sol est graveleux et convient spécialement à la culture de la vigne.	h. a. c. 72 28 40	fr. c. 4.642 00	Le village de Marceau est situé dans la vallée de l'Oued-el-Achem. Le territoire est montagneux et entrecoupé de ravins profonds. Il existe trois vallons fertiles arrosés par les rivières Bouchouaann, Zaouia et Oued-Rouman ; ces rivières coulent toute l'année ; la route d'accès au village de Marceau est praticable pour les plus gros chariots. — Il se trouve à 10 kilomètres environ de Zurich, village situé sur la route d'Alger à Cherchell.

DÉPARTEMENT D'ORAN

Territoire de Thizy

172	Le lot n° 172 de Thizy, d'une contenance de 60 h. 92 a. 00 c., comprend les diverses natures de terre ci-après désignées : 1° 2 hectares de marécages formés par les eaux de la fontaine de Thizy, située à 1 kilomètre du lot de ferme, ci. 2 00 00 2° 32 hectares environ de terres labourables, ci 32 00 00 3° 26 h. 92 a. de terres vaines, impropres à la culture, ci. . . . 26 92 00 TOTAL ÉGAL. . . 60 92 00 Tous ces terrains sont très argileux ; mais, quoique plus fertiles les années pluvieuses, ils produisent d'assez bonnes récoltes en céréales dans les années ordinaires. Des plantations de vignes, effectuées dans le voisinage et dans des terrains identiques, ont assez bien réussi. Le lot de ferme n° 172 est entièrement dépourvu de broussailles, mais cette situation résulte de la qualité de la terre qui n'en produit pas dans cette région entièrement dénudée et un peu montagneuse.	h. a. c. 60 92 00	fr. c. 3.000 00	Le village de Thizy a été créé en 1879 ; il est situé à 10 kilomètres à l'ouest de Mascara, sur la ligne du chemin de fer d'Arzew à Saïda (gare de 1 ^{re} classe). Le lot de ferme n° 172 est situé à 5 kilomètres du village, en dehors de la plaine d'Eghris qui se termine à la fontaine de Thizy. Il est limitrophe de la ligne du chemin de fer, mais n'est desservi que par le chemin vicinal de Thizy à Ben Kanifia qui est carrossable entre le village et le dit lot de ferme.
-----	--	----------------------	--------------------	--



Origine des Français métropolitains installés en Algérie en 1896 à l'exclusion des territoires sous souveraineté Allemande

+ de 100 à 500 ++ de 1001 à 2000 ■ de 3001 à 4000
 ++ de 501 à 1000 ■ de 2001 à 3000 ■ > de 4000

18. Carte des migrants métropolitains implantés en Algérie en 1896, Source inconnue

2.3 Une société inégalitaire et clivée

19. La propriété agricole des musulmans d'Algérie en 1954 d'après Abdallah Zouache, « État, héritage colonial et stratégie de développement en Algérie » *Les cahiers du CREAD* n°100, 2012

Propriétaires musulmans 549 396	Gros propriétaires	0,2 %
	Moyens propriétaires	40 %
	Petits propriétaires	60 %
Fermiers		53 600
Métayers		713 000
Journaliers		462 467

20. Agriculture « coloniale » et agriculture « indigène » en 1958 d'après Jean Guillot « Développement Économique de l'Algérie », *Cahiers de l'Institut de Science Économique Appliquée*, n°108, 1960

	Nombre d'exploitants		Superficie en milliers d'hectares	
	Non musulmans	Musulmans	Non musulmans	Musulmans
Moins de 1 ha	2 393	105 954	0,8	37,2
1 à 10 ha	5 039	332 529	21,8	1 341
10 à 50 ha	5 585	167 170	135	3 185
50 à 100 ha	2 635	16 580	187	1 096
Plus de 100 ha	6 385	8 499	2 382	1 688
Total	22 037	630 732	2 726	7 349

21. Répartition de la population active non agricole en Algérie en 1954 d'après Abdallah ZOUACHE, « État, héritage colonial et stratégie de développement en Algérie » *Les cahiers du CREAD* n°100, 2012. Source : Jean Guillot « Développement Économique de l'Algérie », *Cahiers de l'Institut de Science Économique Appliquée*, n°108, 1960

	Sexe masculin			Sexe féminin			Total population active
	Non musulmans	Musulmans	Total	Non musulmans	Musulmans	Total	
Patrons sans autres indications	300	-	300	-	-	300	300
Patrons pêcheurs	700	300	1 000	-	-		1 000
Industriels	5 200	1 500	6 700	200	-	200-	6 900
Professions libérales	9 200	2 100	11 300	1 800	100	1 900	13 200
Cultes, congrégations religieuses	900	7 600	8 500	1 200	-	1 200	9 700
Artisans	16 300	27 500	43 800	2 600	2 600	5 200	49 000
Commerçants sans autres indications	1 100	12 400	13 500	200	100	300	13 800
Petits commerçants	18 000	61 500	79 500	6 300	800	7 100	86 600
Autres commerçants	4 200	4 200	8 400	400	100	500	8 900
Cadres supérieurs et intellectuels	15 100	1 300	16 400	1 600	-	1 600	18 000
Techniciens, maîtrise	26 600	7 900	34 500	13 000	500	13 500	48 000
Employés de bureau	26 300	9 000	35 300	21 000	4 000	25 000	60 300
Employés de commerce	5 100	5 600	10 700	3 700	200	3 900	14 600
Armée, police	16 500	5 600	22 100	200	-	200	22 300
Ouvriers spécialisés	25 200	58 900	84 100	2 900	2 000	4 900	89 000
Ouvriers professionnels	44 400	38 300	82 700	5 300	1 200	6 500	89 200
Pêcheurs salariés	2 000	2 400	4 400	-	-	-	4 400
Mineurs et carriers	400	8 600	9 000	-	100	100	9 100
Manœuvres	6 500	139 400	145 900	700	1 900	2 600	148 500
Apprentis	4 300	4 300	8 600	1 300	400	1 700	10 300
Domestiques	300	1 000	1 300	2 600	3 200	5 800	7 100
Femmes de ménages	-	-	-	6 000	20 300	26 300	26 300
Personnels de service	4 000	16 300	20 300	4 300	1 200	5 500	25 800
Chômeurs	12 900	130 500	143 400	1 200	2 600	3 800	147 200
Total professions non agricoles	245 500	546 200	791 700	76 500	37 700	114 200	905 900

22. Évolution de la population scolaire et universitaire dans l'enseignement public en Algérie de 1911 à 1961

d'après Abdallah Zouache, « État, héritage colonial et stratégie de développement en Algérie » *Les cahiers du CREAD* n°100, 2012. Source : Groupe d'Étude de l'Institut du Développement Économique et Social, 1962 et Hubert Desvages, « La scolarisation des musulmans en Algérie (1882-1962) dans l'enseignement primaire public français. Étude statistique », *Cahiers de la Méditerranée*, n°4, 1, 1972

	Enseignement primaire			Enseignement secondaire			Enseignement supérieur		
	Musulmans	Européens	Total	Musulmans	Européens	Total	Musulmans	Européens	Total
1911	42 688	114 417	157 105			6 924			773
1921	42 397	115 308	157 705			9 953	47	1 367	1 414
1931	68 407	128 920	197 327			10 633	92	1 921	2 013
1954	306 737	137 006	443 743	9 810	38 918	48 728	589	4 583	5 172
1957	332 043			11 632	43 465	55 097	421	4 394	4 815
1959	450 568			18 709	49 881	68 590	814	5 739	6 553
1960	593 911			22 745	52 040	74 785	1 317	5 931	7 248
1961	747 474			28 244	47 470	75 714	1 372	5 937	7 309

D'après le recensement de 1954, la population « européenne » était de 984 000, dont 94 % de Français. Alors que la population « musulmane » est estimée à 8 700 000, émigrés vivant en métropole inclus.

Au niveau économique, l'Algérie est fortement dépendante de la métropole et du commerce colonial. L'exportation se fait à des prix plus élevés que les prix du marché des produits agricoles mondiaux, mais en parallèle, l'importation de produits manufacturés depuis la France se fait aussi à des prix également plus élevés. Car la colonie algérienne reste avant tout une colonie agricole d'exploitation.

En 1954, la population active « musulmane » est employée pour moitié dans l'agriculture. La majorité de cette population est composée de métayers, de journaliers ou de petits propriétaires et s'inscrit donc dans la précarité. Le revenu moyen de l'agriculteur « européen » en 1954 est estimé, par Hubert Bonin, trente-cinq fois plus élevé que celui de l'agriculteur « musulman ».

Mais l'image d'une Algérie dominée par de gros colons agricoles ne correspond pas à la réalité. Certes 29 % des propriétaires d'origine européenne possèdent près d'1/4 des terres agricoles mais l'on compte moins de 10 000 gros propriétaires et près de 30% de l'effectif disposent de propriétés inférieures ou égales à 10 ha. Et la terre reste majoritairement entre les mains des indigènes même si les Européens qui représentent 1/9 de la population possèdent plus du quart de la terre algérienne (27%).

Quant à la répartition de la population active dans les secteurs non agricoles elle témoigne d'une dualité très marquée entre le marché du travail des « Européens » et celui des « musulmans ». La plus grande partie de ces derniers occupe, à l'instar du secteur primaire, les emplois les plus précaires et les moins qualifiés du secteur secondaire et tertiaire. Une enquête menée sous la direction de Pierre Bourdieu et d'Alain Darbet et publiée en 1963 (« Travail et Travailleurs en Algérie ») évalue à seulement 2,6% de la population active musulmane la part de l'encadrement, contre 25% pour les Européens.

Au bilan comme le souligne l'historien André Nouschi dans son article de 1965, (« En Algérie : portrait social de la colonisation »), six grands « types sociaux » dominent dans la population active « algérienne » : le paysan précaire, l'ouvrier ou employé subalterne, le petit commerçant, le petit patron à la fois artisan et commerçant (...) et le chômeur le plus souvent permanent » (Abdallah Zouache, 2012).

Et qu'en est-il des Européens ? Certes, dans les secteurs secondaires et tertiaires, ils dominent très largement les groupes des patrons, des industriels et des professions libérales mais près d'1/4 d'entre eux sont ouvriers et près de 30% sont des techniciens ou des employés de bureau ou de commerce. Si on rajoute que seulement 10% de la population active européenne est employée dans l'agriculture et que sur ce total la moitié n'est pas propriétaire, nous pouvons constater que la société coloniale en Algérie n'est pas celle que nous trouvons dans les autres colonies françaises.

Il n'en reste pas moins que le revenu annuel moyen des « musulmans » est estimé 2,5 fois inférieur à celui des « Européens ».

Ainsi à la veille de l'insurrection, les inégalités socio-économiques entre les deux communautés sont importantes.

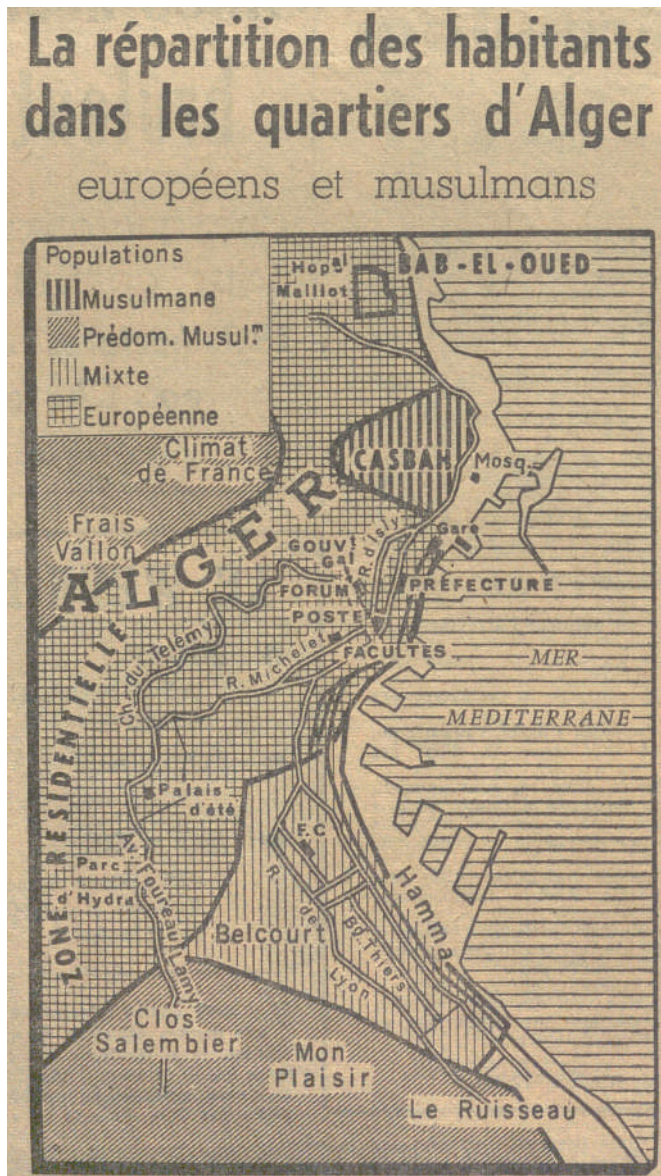
Cette division se retrouve et est entretenue par un système scolaire à deux vitesses avec une population « musulmane » sous-éduquée et peu formée. Avec la réforme de l'enseignement en 1870, avaient été créées deux filières : celle de l'enseignement primaire des Européens (section A) et celle de l'enseignement primaire des indigènes (section B). Ce système perdurera jusqu'en 1948.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, moins de 10% des enfants musulmans scolarisables le sont (31% en 1961) contre 90% pour les enfants européens.

D'après Abdallah Zouache, « État, héritage colonial et stratégie de développement en Algérie », *Les cahiers du CREAD* n°100, 2012

2.4 Un apartheid à la française

23. Alger, une ville duelle, extrait du journal *Sud-Ouest* du 19 mars 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 206 JX 134



24. « Alger : évolution, révolution et permanence »,
Anne-Marie Sahli, AIDELF. 1993. Croissance démographique
et urbanisation - Actes du colloque de Rabat, mai 1990,
Association internationale des démographes de langue
française

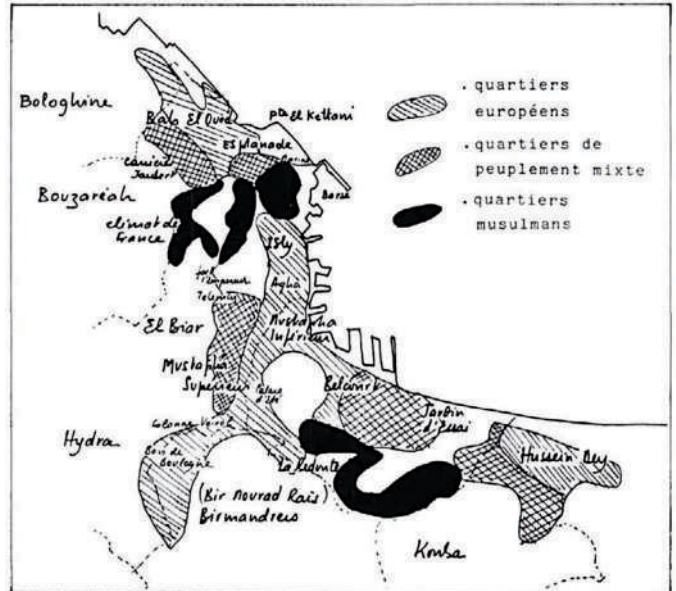


Figure 5.—Alger en 1954. Quartiers européens, quartiers musulmans

Au fil du temps, la ségrégation socio-spatiale et ethnique s'est accentuée. En 1954, Alger compte 580 000 habitants : 280 000 Européens, 300 000 musulmans dont 100 000 environ dans des bidonvilles qui encerclent l'Alger européen et le surplombent. Européens et musulmans vivent pour près des 3/4 dans des secteurs distincts. Ainsi les quartiers européens à plus de 80% sont Bab El Oued, la rue d'Isly, la rue Michelet, le Champ de Manœuvre, les hauteurs de Mustapha. Les quartiers presque exclusivement musulmans sont ceux de la Kasbah et de Climat de France et au Sud, au-delà du Champ de Manœuvre, Belcourt, le Clos Salembier, la Redoute, le quartier de Mahieddine. Une ghettoïsation et une paupérisation progressive se mettent en place dans le contexte de quartiers musulmans connaissant une croissance démographique moyenne de 6% par an par accroissement naturel et exode rural..

25. Photographie d'Alger, Louis Ducos du Hauron, le quartier de Bab-El-Oued, le port et Notre-Dame d'Afrique depuis la Casbah, date inconnue, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 15 J 4

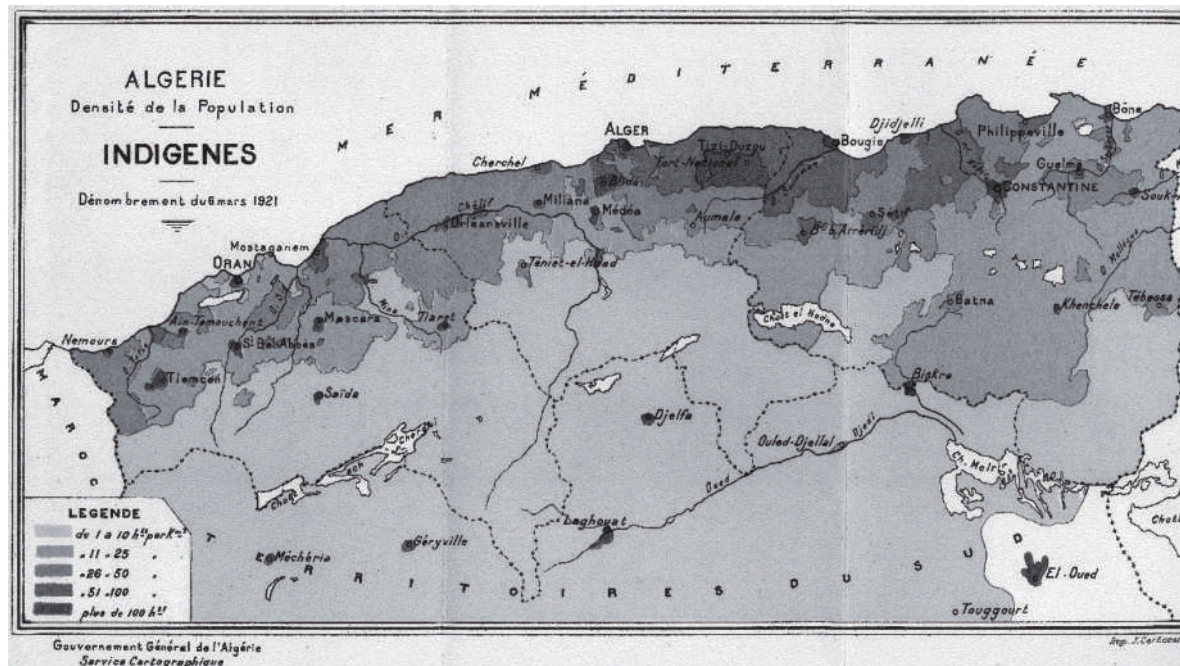
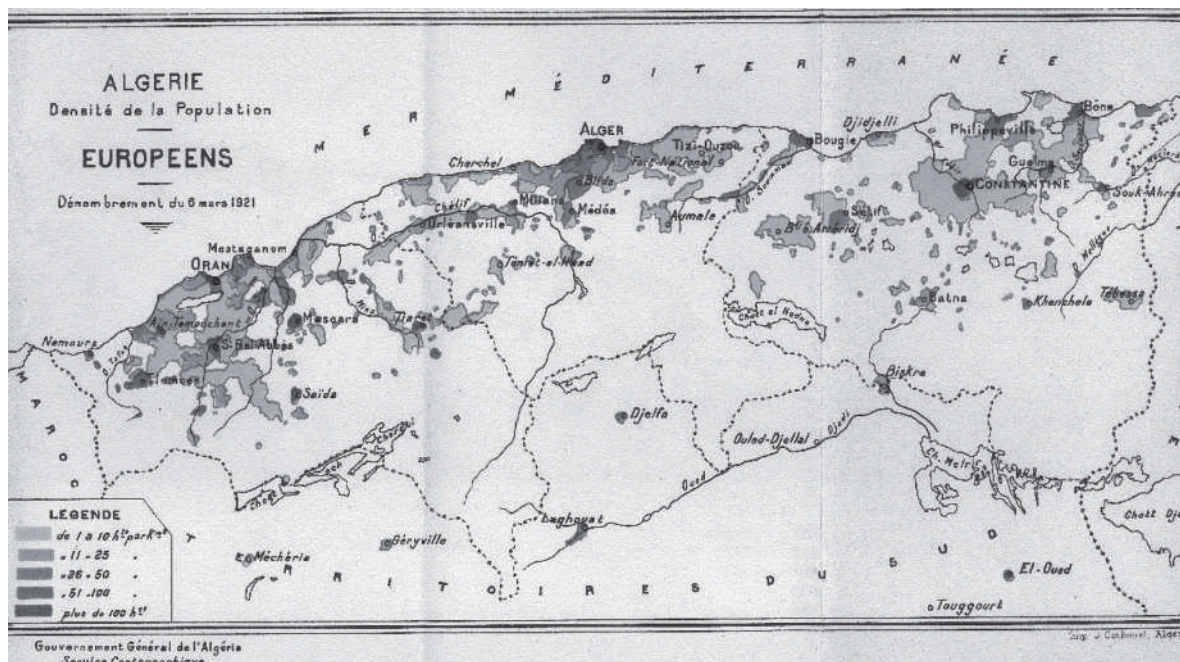
En 1884, le photographe agenais rejoint son frère à Alger qui vient d'y être nommé président de la Cour d'assises.



26. Répartition de la population européenne et « indigène » en 1921

Kamel Kateb, « Européens, "indigènes" et juifs en Algérie (1830-1962) : représentations et réalités des populations », Ined, 2001

Source : Gouvernement général de l'Algérie, Service cartographique, Alger, Imprimerie J. Carbonel



La colonisation va entraîner un profond bouleversement de la répartition de la population sur le territoire algérien aussi bien au niveau régional qu'entre villes et campagnes.

Les villes du littoral vont voir, entre 1830 et 1930, leur population multipliée par 10. Les immigrants européens, pour le plus grand nombre, s'y installent ainsi que dans les plaines littorales, car l'économie de la colonie est extravertie pour les besoins de la métropole. Le littoral concentre industries et activités d'exportation (agricoles et commerciales).

Mais, et c'est loin d'être négligeable, la conquête s'est traduite par la migration vers les campagnes d'une partie importante de la population urbaine indigène alors que les populations nomades et semi-nomades étaient sédentarisées dans l'arrière-pays.

Ainsi, si la population urbaine représente moins de 16 % de la population totale en 1886, la part de la population européenne s'y élève à près de 70 % de la population européenne totale contre 8 % pour celle indigène. En 1921, les Européens représentent alors 80 % de la population urbaine.

Ce n'est qu'à partir des années 1930 que la croissance de la part des indigènes augmente par la conjugaison d'un exode rural massif et d'un taux d'accroissement naturel important alors que l'indice de fécondité des Européens s'aligne progressivement sur celui de la métropole. En 1931 la population urbaine musulmane dépasse celle des Européens. Mais à ce moment-là, la population de l'Algérie reste encore au trois quarts rurale.

En 1954, à la veille de l'insurrection, 88 % des Européens vivent en ville contre 24 % des indigènes.

Pour Kateb Kamel cette réalité explique les profondes inégalités qui subsistent entre les communautés car c'est « la faiblesse de la population urbaine indigène surtout dans les grandes villes qui a considérablement diminué l'accessibilité (...) aux infrastructures médicales, à l'alimentation en eau potable etc., ce qui a probablement retardé le processus de baisse de la mortalité ».

D'après Kateb Kamel, « Population et organisation de l'espace en Algérie », L'Espace géographique, 2003/4 tome 32, p. 311-331.

PARTIE 2

Face à la guerre d'indépendance :
combattre, s'opposer et sortir de
l'impasse

Chronologie 1945-1962 : de l'insurrection aux accords d'Évian

France / Algérie

Lot-et-Garonne / Algérie

- 1954 23 mars, création du Comité révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA) issu d'une scission de l'OS ayant fait le choix de la lutte armée
10 octobre, fondation du Front de libération nationale (F.L.N.), issu du CRUA, et de son bras armé l'Armée de libération nationale (A.L.N.)
31 octobre-1^{er} novembre, appel du F.L.N. au peuple algérien
1^{er} novembre, série d'attentats du F.L.N. (« Toussaint rouge ») faisant neuf victimes ; création de la première harka dans l'Aurès
5 novembre, envoi de compagnies de CRS en Algérie
Création du Mouvement national algérien (MNA) et de son bras armé l'Armée nationale du peuple algérien (ANPA) par Messali Hadj condamnant l'insurrection du 1^{er} novembre
Fin novembre-début décembre, premières grandes opérations de l'armée française dans l'Aurès
- 1955 22 janvier, Jacques Soustelle nommé gouverneur général d'Algérie crée les Groupes mobiles de police rurale (GMPR) qui deviendront en 1958 les Groupes mobiles de sécurité (GMS) puis les Sections administratives spécialisées (SAS)
3 février, chute du gouvernement Mendès-France sur la question algérienne
3 avril, loi sur l'état d'urgence appliquée en Algérie (Kabylie-Aurès-Tébessa) et reconduite jusqu'au 15 décembre
18-26 avril, conférence afro-asiatique de Bandoeng avec la présence d'une délégation du F.L.N.
20 août, grande offensive du F.L.N. dans le Nord-Constantinois
24 et 26 août, envoi en Algérie de soldats « rappelés » après des massacres perpétrés par le F.L.N. dans le Philippevillois suivis d'une répression féroce par l'armée française / état d'urgence proclamé dans l'ensemble de l'Algérie (contre-terreur, tournant de la guerre)
11 septembre, à Paris première manifestation des appelés du contingent refusant de partir en Algérie
30 septembre, France mise en accusation à l'ONU pour sa politique en Algérie
- 1956 6 février, nouveau président du Conseil Guy Mollet accueilli à Alger par des manifestations très hostiles pour protester contre le renvoi de Soustelle (« la journée des tomates »)
8 février, création officielle des harkas
12 mars, vote des pouvoirs spéciaux au gouvernement Guy Mollet et envoi du contingent en Algérie (service militaire porté à 28 mois)
12 avril, premiers contacts du F.L.N. avec des émissaires du gouvernement français au Caire
Avril, nouvelle mobilisation de rappelés à l'origine d'un vaste mouvement de protestation et de refus
Mai, création des Unités territoriales (UT) composées de réservistes pour assurer la garde des points sensibles et des Groupes d'autodéfense (GAD) formés de bénévoles pour empêcher les maquisards de se ravitailler et signaler leur présence
18 mai, 19 appelés français, tués et mutilés dans une embuscade à Palestro (Kabylie)
5 juillet, grève générale des Algériens, en France et en Algérie
Août, nombreuses embuscades de l'A.L.N. en Kabylie
10 août, premiers attentats à Alger par des partisans de l'Algérie française
15-20 août, congrès du F.L.N. à la Soummam pour structurer et organiser la « révolution nationale »
1^{er} octobre, création de l'Association des Français d'Afrique du Nord victimes de violences, sinistrés, déplacés qui devient en 1957 l'Association nationale des Français d'Afrique du Nord, d'outre-mer et de leurs amis (ANFANOMA)
22 octobre, détournement par l'armée française d'un avion marocain transportant plusieurs dirigeants du F.L.N.
1^{er} novembre, premiers attentats à la bombe perpétrés à Alger par le F.L.N.
- 1957 Janvier-octobre, « bataille d'Alger » opposant le F.L.N. à la 10^e division parachutiste du général Massu disposant des pouvoirs de police
Mars, le général Jacques de La Bollardièrre demande à être relevé de son commandement en Algérie pour protester contre la torture
21 mai, chute du gouvernement Guy Mollet
28 mai, massacre de la population de Melouza, acquise au MNA, par le F.L.N.
30 septembre, chute du gouvernement Bourguès-Maunoury
- Novembre, 182^e Compagnie républicaine de sécurité d'Agen envoyée dans la région d'Orléansville (Ouarsenis et Haut-Dahra) puis à Alger
- Août, engagement de la 182^e CRS contre le F.L.N. dans le Nord-Constantinois et notamment à Guelma
16 septembre, Roland Malet, appelé lot-et-garonnais du 1^{er} régiment des hussards parachutistes de Tarbes, tué près de Biskra
- 16 octobre, interdiction par les autorités de la journée de mobilisation pour la paix en Algérie

France / Algérie

- 1958 21 janvier-28 mai, « bataille des frontières »
8 février, bombardement du village tunisien de Sakhiat-Sidi-Youssef (70 morts, dont 21 enfants) / opinion publique internationale choquée
26 avril, manifestations à Alger en faveur de l'Algérie française demandant un « gouvernement de salut public »
9 mai, Pierre Pflimlin, partisan de la négociation avec le F.L.N., pressenti comme futur président du Conseil
10 mai, éditorial de L'Écho d'Alger, lançant un appel à de Gaulle pour sauver « l'Algérie française »
13 mai, émeutes à Alger et formation d'un « comité de salut public » insurrectionnel autour du général Massu qui en appelle à de Gaulle
14 mai, constitution du gouvernement Pierre Pflimlin
15 mai, de Gaulle se dit « prêt à assumer les pouvoirs de la République » ; promulgation de l'état d'urgence en métropole
19 mai, conférence de presse de de Gaulle (« Croit-on, qu'à 67 ans, je vais commencer une carrière de dictateur ? »)
24 mai, Opération Résurrection, 12^e BPC de Calvi parachuté à Ajaccio dont ils prennent le contrôle / ultimatum adressé au gouvernement
28 mai, démission du gouvernement Pflimlin et défilé à Paris de 200 000 personnes hostiles au coup de force
29 mai, appel de René Coty, président de la République, aux parlementaires à se ranger derrière « le plus illustre des Français » ; de Gaulle accepte de former un gouvernement
3 juin, l'Assemblée nationale confie à de Gaulle le mandat de préparer une nouvelle constitution et de gouverner par ordonnances pour une durée de six mois
4 - 7 juin, de Gaulle à Alger : « Je vous ai compris »
25 août-1^{er} septembre, vague d'attentats du F.L.N. en France ; couvre-feu instauré pour les Nord-Africains
30 août, discours de de Gaulle sur l'importance pour l'avenir de l'Algérie du référendum sur la nouvelle constitution
19 septembre, création du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) par Ferhat Abbas
21 septembre, création de la Fédération nationale des anciens d'Algérie (FNAA), devenue en 1963 FNACA
28 septembre, référendum pour la nouvelle constitution accordant la pleine citoyenneté aux musulmans d'Algérie
3 octobre, annonce par de Gaulle du « plan de Constantine » pour la mise en valeur sociale et économique de l'Algérie
23 octobre, « paix des braves » proposée par de Gaulle aux combattants du F.L.N.
11 décembre, remplacement de Salan
21 décembre, de Gaulle élu président de la République.
- 1959 Création des commandos de chasse, unités légères et mobiles constituées en partie de harkis, pour mener des opérations de contre-guérilla
6 février-6 avril 1961, plan Challe conjuguant lutte armée contre l'A.L.N. et politique de pacification s'appuyant sur le recrutement massif de supplétifs (doctrine de la guerre révolutionnaire ou contre-insurrectionnelle)
27 - 30 août 1959, « tournée des popotes » en Algérie du général de Gaulle auprès des troupes
16 septembre, discours de de Gaulle sur l'autodétermination de l'Algérie
- 1960 24 janvier-1^{er} février, semaine des barricades à Alger, premiers affrontements de la guerre entre Français / Dissolution des Unités territoriales (UT)
2 février, pouvoirs spéciaux pour un an confiés à de Gaulle
3-5 mars, deuxième « tournée des popotes » de de Gaulle pour rappeler à l'armée sa mission dans la perspective de l'auto-détermination
22 mars, création du Rassemblement national des Français rapatriés d'Afrique du Nord et d'Outre-mer (R.A.N.F.R.A.N.O.M.)
31 mai, création d'un front syndical commun (CGT, CFTC, FEN) pour « hâter la fin de la guerre d'Algérie »
14 juin, de Gaulle à la télévision : « l'Algérie algérienne »
28 juin, journée nationale d'action « pour une paix négociée » en Algérie
25-29 juin, échec des pourparlers de Melun entre le gouvernement français et le F.L.N.
Septembre, procès du réseau Jeanson, dit des « porteurs de valises »
27 octobre, nouvelle journée nationale d'action « pour une paix négociée » en Algérie, nombreuses manifestations dont plusieurs dégénèrent
4 novembre, de Gaulle à la télévision : « la République algérienne qui existera un jour »
9-14 décembre, voyage de de Gaulle en Algérie : affrontements sanglants entre Européens et musulmans dans plusieurs villes
Décembre, reconnaissance par l'ONU du droit à l'indépendance du peuple algérien

Lot-et-Garonne / Algérie

16 mai, 182^e CRS d'Agen envoyée à Paris

28 mai, grande manifestation nationale peu suivie en Lot-et-Garonne
Nuit du 20 au 21 septembre, attentat contre le siège du P.C.F à Agen ; explosion de deux bombes chez des particuliers

28 septembre, 74,21 % de oui lors du référendum sur la Constitution
Novembre, victoire aux élections législatives des candidats soutenant de Gaulle : MM. Lapeyrusse (UNR), Turroques (IPAS) et Raphaël-Leygues (UNR)

1^{er} février, nombreux débrayages et manifestations contre le coup de force d'Alger

Nuit du 10 au 11 février, dépôt sauvage d'une gerbe au monument aux morts d'Agen portant l'inscription « L'Algérie restera française - Vive Lagaillarde ! »
19 avril, Michel Ellia, nommé préfet de Lot-et-Garonne avec pour mission la lutte contre l'O.A.S., l'organisation du référendum et l'accueil des rapatriés et des anciens supplétifs venus d'Algérie.

28 juin et 27 octobre, journées pour la paix en Algérie très peu suivies en Lot-et-Garonne

France / Algérie

- 1961 8 janvier, référendum sur l'autodétermination de l'Algérie : 75,25 % de oui en métropole / 69,09 % en Algérie
 11 février, création de l'Organisation armée secrète (O.A.S.)
 20 février, début des contacts secrets en Suisse entre le gouvernement français (Pompidou) et le F.L.N.
 15 et 18 mars, communiqués du gouvernement français puis du G.P.R.A. annonçant l'ouverture de négociations à Évian
 10 avril, série d'attentats de l'O.A.S. en France
 11 avril, de Gaulle en conférence de presse : « État algérien souverain associé » à la France
 22-25 avril, putsch manqué à Alger conduit par quatre généraux contre la politique algérienne du général de Gaulle
 23 avril, promulgation de l'état d'urgence et recours à l'article 16
 24 avril, journée nationale d'action contre la tentative de putsch
 20 mai, début de la conférence d'Évian entre le gouvernement français et le F.L.N. suspendue le 31 juin
 11 juillet, de Gaulle : l'Algérie sera un "État indépendant"
 Août, multiplication en Algérie des attentats de l'O.A.S. et début du désarmement des supplétifs
 24 août, création du secrétariat d'État aux rapatriés
 Septembre, nombreux attentats de l'O.A.S. en France dont un contre de Gaulle
 11 septembre, sanglants affrontements entre Français d'Algérie (juifs) et musulmans à Oran
 2 octobre, de Gaulle à la télévision : « l'institution d'un État algérien souverain et indépendant par la voie de l'autodétermination »
 17-18 octobre, manifestation d'Algériens à Paris et dans la région parisienne à l'appel du F.L.N. violemment réprimée par la police (40 morts)
 28 octobre, reprise des négociations en Suisse entre le gouvernement français et le F.L.N.
 Novembre, dissolution des maghzens, les SAS deviennent des centres d'aides administratives
 6 et 19 décembre, manifestations (malgré l'interdiction) contre l'O.A.S. et pour la paix négociée en Algérie
 26 décembre, « loi Boulin » relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'Outre-mer
 31 décembre, journée nationale de mobilisation contre l'O.A.S.
- 1962 Janvier, heurts entre communautés à Oran et multiplication des attentats de l'O.A.S. à Paris
 Janvier-février, nombreuses journées de protestation contre l'O.A.S.
 8 février, à l'appel des syndicats et des partis de gauche manifestations anti-O.A.S. dans toute la France, à Paris neuf morts et plus de deux cents blessés au métro Charonne
 11 février, reprise des pourparlers entre le gouvernement français et le F.L.N. aux Rousses dans le Jura
 26 février, vague d'attentats de l'O.A.S. contre les musulmans à Alger
 10 mars, attentat à la voiture piégée de l'O.A.S. à Issy-les-Moulineaux
 18 mars, signature des accords d'Évian entre le G.P.R.A et le gouvernement français.

Lot-et-Garonne / Algérie

- 8 janvier, 70 % de oui lors du référendum sur l'autodétermination de l'Algérie
 13-14 avril, gros succès du déplacement du général de Gaulle dans le Sud-Ouest, notamment en Lot-et-Garonne
 24 avril, forte mobilisation de soutien à la République
 14 juillet-22 août, vague d'attentats de l'O.A.S. dans le Sud-Ouest
 26 septembre-22 octobre, vaste campagne de tracts de l'O.A.S. dans le Sud-Ouest
- 2-3 novembre, attentat au domicile du député gaulliste Jacques Raphaël-Leygues
 Octobre-décembre, nombreuses manifestations en métropole anti-O.A.S. globalement peu suivies en Lot-et-Garonne
- Janvier-février, nombreuses journées de protestation nationale contre l'O.A.S., très inégalement suivies en Lot-et-Garonne
 13 février, manifestation nationale anti-O.A.S. en hommage aux victimes de Charonne, entre 600 et 800 manifestants à Agen
 12 mars, manifestation anti-O.A.S. suite à l'attentat d'Issy-les-Moulineaux peu suivie en Lot-et-Garonne
 15 mars, jet d'une valise dans la cour de la gendarmerie de Tonneins avec l'inscription « O.A.S.-PLASTIC »

1. Faire la guerre pour une Algérie française

Au départ, avec la « Toussaint rouge », le 1^{er} novembre 1954, la rébellion vise par une série d'attentats et de sabotages des postes militaires et policiers. La réponse des autorités françaises a été policière. Dans une logique de pacification, le ministre de l'Intérieur François Mitterrand, envoie des compagnies de CRS dont la 182^e d'Agen. Mais, à la croisée des guerres de décolonisation et de la Guerre froide, le conflit algérien fut une guerre asymétrique au départ entre une guérilla menée par des activistes indépendantistes et l'armée conventionnelle française. Ensuite, la guerre se généralise et s'intensifie amenant l'armée française à multiplier les exactions alors que le F.L.N. installe un climat de terreur. La guerre est devenue fratricide, une guerre civile, au sein même des populations algériennes aussi bien musulmanes que d'origine européenne qui se transporta très vite en métropole. Cet inextricable conflit aux nombreux enjeux et condamné par la communauté internationale ne pouvait avoir qu'une issue politique incarnée par le retour au pouvoir du général de Gaulle et la lente marche vers le désengagement de la puissance coloniale.

19 mars 1962

LA FIN DU CON

Sept ans et quatre mo

1937-1939 Création et développement du Parti du peuple algérien, qui, après sa dissolution, à la déclaration de guerre de 1939, entre dans la clandestinité.

1943 Manifeste de Ferhat Abbas lançant l'idée d'une « République algérienne autonome unie à une République française renouvelée ».

1944 Le P.P.A. sort de l'ombre au printemps.

1945 Au mois de mai, sanglants incidents dans la région de Sétif et dans le Nord constantinois. Interdiction du P.P.A. Arrestation de Ferhat Abbas et de Messali Hadj et déportation de ce dernier en France, où il est interné.

1946 Réorganisation des mouvements nationalistes algériens.

1954 Scission du P.P.A. au congrès de Hornu (Belgique) et, notamment, création d'une organisation « messaliste ». Création du Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (C.R.U.A.), qui décide le déclenchement de l'insurrection pour le 1^{er} novembre.

1^{er} novembre : Déclenchement d'actions terroristes en Algérie et notamment dans le massif des Aurès.

Un petit état-major, où siégeaient notamment Ben Bella et Mohammed Dhihder, dirige depuis Le Caire l'insurrection naissante.

1955 **20 janvier** : Création du Front de Libération nationale (F.L.N.), dont l'agent d'exécution est l'armée de libération nationale (A.L.N.). Le F.L.N. va absorber la plupart des tendances et leaders nationalistes algériens, à l'exception de Messali Hadj, interné en France, qui crée le Mouvement national algérien (M.N.A.).

26 janvier : M. Jacques Soustelle remplace M. Léonard au gouvernement général et obtient des moyens accrus pour lutter contre l'insurrection.

Pour y faire face, l'armée française comptait initialement 61.400 hommes, auxquels M. Pierre Mendès-France, président du conseil, avait ajouté 15.000 hommes de renfort, puis un contingent équivalent de militaires rapatriés d'Indochine et une vingtaine de compagnies républicaines de sécurité.

Avec ces forces, les Français peuvent mener les deux premières grandes opérations de cette guerre dans le massif des Aurès : 6.000 hommes au total commencent les marches épuisantes et les recherches sans fin dans les grottes des djebels (montagnes) et dans les forêts propices aux embuscades.

Au début, on avait pu croire, comme l'a noté le général Chérier, alors commandant de la Xe Région militaire (Alger et l'Algérie), « qu'on se trouvait en face d'un soulèvement tribal analogue à ceux qui jalonnent l'histoire de la présence française en Afrique du Nord » et qu'on pourrait en venir à bout par des opérations de police. On dut se rendre compte bientôt qu'il n'en était rien.

C'est à cette époque que reviennent d'Indochine les premiers officiers libérés par la fin du conflit qui s'était déroulé en ce pays. Ils y avaient rencontré une guerre politique dont ils prétendaient avoir tiré les leçons et les appliquer au conflit algérien qui allait se développant. Pour certains de ces officiers — comme le colonel Trinquier, qui a exposé ses idées dans un livre intitulé « La Guerre moderne » — cette guerre est désormais subversive, permanente et universelle. Le communisme, qui la conduit, fait agir tous les ressorts, y compris dans le domaine politique et psychologique. Le terrorisme est une arme essentielle.

On ne peut répondre à cette tactique que par des contre-mesures analogues. Il faut assurer une reprise totale sur la population amie ou hésitante, au moyen de l'action psychologique. Il faut calquer l'organisation territoriale de la police et de l'armée sur celle de l'ennemi et, bien entendu, combattre ses bandes armées sans répit sur le terrain. Contre les réseaux clandestins de l'ennemi cherchant à mener la guerre psychologique, il n'est pas illégitime d'aller, dans la recherche du renseignement, jusqu'à la torture, qui est le risque encouru par le terroriste comme la mort est celui du soldat en campagne.

Dès qu'elles furent connues, et de plus en plus avec les ans, ces méthodes suscitérent de vives réactions. C'est ainsi que le général de Bollardière, brillant combattant des Forces françaises libres et d'Indochine, donna sa démission pour protester contre des ordres et d'Indochine, donna sa conscience morale. En métropole même, qu'il jugeait contraires à sa conscience morale. En métropole même, des personnalités de l'Université, des lettres et des arts, ainsi que quelques hommes politiques, d'abord très peu nombreux tant que les théories étaient mal connues, puis davantage, émettent des protestations solennelles.

Entre les officiers engagés en Algérie dans un combat très dur avec des terroristes algériens qui, souvent, ne s'embarrassaient pas de scrupules, et une opinion métropolitaine qui réprouvait de plus en plus l'emploi d'un terrorisme contre-terroriste, un divorce n'allait pas tarder à naître, qui allait s'élargir en un désaccord plus général entre la nation et son armée.

Avril-septembre : L'insurrection gagne le Nord constantinois.

26 janvier : Le général Catroux est nommé ministre résident en Algérie par M. Guy Mollet, président du conseil.

1956 **6 février** : M. Guy Mollet, venu à Alger, est l'objet de manifestations tumultueuses. Le président du conseil décide de nommer M. Robert Lacoste à la place du général Catroux.

Pendant l'été, la rébellion, qui s'érige en « Front de libération nationale » et crée une « armée nationale de libération », étend son implantation dans le bled.

Pour renforcer son action, le gouvernement français décide de rappeler des réservistes et d'envoyer en Algérie le « contingent » annuel. (À la fin de la guerre, près d'un million de jeunes Français auront servi en Algérie.)

La plus grande partie du contingent sert à « quadriller » l'Algérie pour contrôler les campagnes, tandis que des troupes de choc s'efforcent de traquer les groupes armés dans les djebels.

Deux faits importants marquent cette période :

1. Le premier jaillissement de pétrole au Sahara, ce qui va donner au conflit algérien des répercussions économiques plus considérables ;

2. Le Congrès de la Soummam, où le F.L.N. réorganise ses structures en supprimant, notamment, l'état-major du Caire (à prédominance arabe) et en créant une direction de cinq membres à prédominance kabyle.

22 octobre : l'avion transportant Ben Bella et cinq leaders F.L.N., du Maroc en Tunisie, est intercepté et contraint de se poser à Alger. Les six leaders F.L.N. sont arrêtés et internés en France.

Pendant ce temps, le F.L.N. lance une grande offensive terroriste contre la capitale de l'Algérie, qui oblige le général Massu et ses parachutistes à détruire l'un après l'autre les réseaux terroristes à Alger, mettant pour la première fois en œuvre sur une vaste échelle les recettes de la guerre psychologique.

1957 **16 janvier** : Attentat au bazooka contre le général Salan, alors commandant en chef en Algérie, et considéré comme « trop mou » par certains tenants de l'Algérie française... Il s'agit là d'une des premières manifestations de l'« activisme », qui va, lui aussi, se développer rapidement, au fil des mois.

En automne : fin de la « bataille d'Alger », qui se solda par un échec pour le F.L.N. Début de la « bataille des frontières ». Le F.L.N., qui a formé des unités régulières, surtout en Tunisie, tente de forcer les barrières de fil de fer barbelé, électrifié et miné et gardés par des forces mobiles d'intervention.

1958 La bataille des frontières se termine par un échec pour le F.L.N., qui perd des milliers de combattants sur les barrières et un armement considérable.

Février : Grave crise franco-tunisienne après le bombardement au village de Sakiet-Sidi-Youssef, en territoire tunisien, d'emplacements d'armes ennemies par des avions français. Les Tunisiens rendent les autorités françaises responsables de la mort de civils tunisiens. Trois soldats français, prisonniers des rebelles, sont fusillés en représailles.

On assiste alors en Algérie à une « poussée de fièvre », qui ne sera pas indifférente aux événements du 13 mai.

Mais c'est, à vrai dire, la désignation de M. Pierre Pflimlin, connu comme un libéral, à la présidence du conseil, qui va donner le départ aux événements devant entraîner la chute de la IV^e République.

13 mai : à l'occasion d'une cérémonie organisée au monument aux morts, à Alger, à la mémoire des trois jeunes Français fusillés par l'A.L.N., éclate une révolte contre le gouvernement, révolte qui avait été sans doute préparée depuis des mois par des hommes dont les uns voulaient que l'Algérie demeurât française, dont les autres souhaitaient n'avoir plus d'entraves d'aucune sorte à la conduite de la guerre, selon leurs conceptions, dont d'autres encore rêvaient d'une subversion amenant un « Etat fort » en métropole.

La foule d'Alger apporte son aide à cette révolte, qui aboutit à la prise d'assaut du gouvernement général et à la constitution d'un Comité de salut public, où, contrairement aux traditions de neutralité politique de l'armée, siègent des officiers. Le général Salan dispose des pouvoirs civils et militaires.

Fin mai : ce mouvement aboutit à la constitution par le général de Gaulle d'un gouvernement ; disposant des pleins pouvoirs, il annonce notamment la mise au point d'une nouvelle Constitution devant fonder la V^e République.

4 juin : Le général de Gaulle se rend à Alger.

UD - OUEST

* 3 *

CONFLIT ALGERIEN

Mois et demi de guerre

Au cours de l'été : Le F.L.N. lance une vague de terrorisme en métropole.

Dans le même temps, entre les rebelles déclarant disposer d'une force de cent vingt mille hommes et le dispositif militaire français, s'appuyant sur un demi-million d'hommes, de dures opérations ne cessent de se dérouler.

18 septembre : Formation par le F.L.N. du « gouvernement provisoire de la République algérienne (G.P.R.A.) », qui place à sa tête Ferhat Abbas.

30 septembre : Référendum constitutionnel. La V^e République est approuvée.

Le politique prend alors le pas sur le militaire et il devient chaque jour plus évident que l'on s'oriente vers une solution négociée. Celle-ci supposait une double évolution : une définition de plus en plus nette des positions françaises, à quoi allait s'employer le général de Gaulle, non sans péripéties, et une marche analogue des rebelles algériens, qui allaient aussi entraîner des transformations dans leur camp.

Dès l'automne, le général de Gaulle d'un côté, et M. Ferhat Abbas de l'autre, mentionnent la possibilité de négociations. Mais aucune suite n'est alors donnée à de telles ouvertures, les positions étant encore fort éloignées.

3 octobre : Le général de Gaulle lance un plan de développement économique et social de l'Algérie, appelé « Plan de Constantine ».

23 octobre : Le général de Gaulle offre aux nationalistes algériens « la paix des braves ».

18 décembre : M. Paul Delouvrier est nommé délégué général du gouvernement en Algérie, où il donne la première impulsion aux mesures d'ordre politique, économique et sociale contenues dans le « plan de Constantine ».

Dans le même temps, développement de nouvelles opérations militaires de grande envergure, inspirées par le général Challe.

1959

8 janvier : Le général de Gaulle est élu président de la République et va confier à M. Michel Debré le poste de premier ministre.

16 septembre : Le général de Gaulle, au retour d'un voyage en Algérie, précise les principes devant guider une solution du conflit algérien : les habitants de l'Algérie, par libre autodétermination, seront appelés à choisir entre la sécession complète, l'association de l'Algérie à la France ou la francisation.

28 septembre : Le F.L.N. accepte le principe de négociations sur la base de l'autodétermination.

15 octobre : L'Assemblée française entérine, par 441 voix contre 23, la politique du chef de l'Etat.

10 novembre : Nouvelles précisions du général de Gaulle au cours d'une conférence de presse. Le F.L.N. propose ses leaders internés comme négociateurs, et le général de Gaulle refuse.

1960

24 janvier : L'insurrection des barricades à Alger débute par des manifestations sanglantes : vingt-six morts, dont quatorze membres des forces de l'ordre, et cent trente-neuf blessés. Proclamation de l'état de siège.

29 janvier : Allocution radiodiffusée du général de Gaulle qui annonce qu'il n'est pas question pour lui de céder.

1er février : Les insurgés des barricades, dont Pierre Lagailard, se rendent.

Janvier et février : Plusieurs responsables des « barricades d'Alger » sont arrêtés et transférés à Paris pour y être jugés.

Juin : Après des élections, où, pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, Européens et musulmans s'étaient présentés devant les électeurs sur une même liste, le « G.P.R.A. » demande à rencontrer les représentants du gouvernement français.

Réunie à Melun, près de Paris, la conférence aboutit à un échec. Les oppositions s'en trouvent renforcées et les terrorismes s'exacerbent.

Septembre : Accès de l'Algérie interdit au général Salan.

En automne : Manifestations et grèves à Alger à l'occasion notamment du procès des responsables des « barricades d'Alger ».

23 novembre : M. Jean Morin remplace M. Paul Delouvrier à la tête de la délégation générale du gouvernement en Algérie.

9 au 12 décembre : Voyage du général de Gaulle en Algérie, où le chef de l'Etat décide d'aller voir sur place quelle est l'évolution des esprits. Il y est l'objet de manifestations tumultueuses : accueil enthousiaste des musulmans, confondant dans leurs cris les noms de De Gaulle et de Ferhat Abbas, réprobation de nombreux éléments d'origine européenne. Des échauffourées sanglantes opposent Européens et musulmans. Plus de cent morts ; plusieurs centaines de blessés.

1961

6 au 8 janvier : La politique menée par le général de Gaulle pour l'Algérie est approuvée au cours d'un référendum.

21 avril : Coup de force à Alger, où les généraux Salan, Challe, Jouhaux et Zeller s'emparent du pouvoir.

26 avril : Tandis que la métropole tout entière est dressée contre les insurgés d'Alger, la rébellion s'effondre, de façon mélodramatique, aussi brusquement qu'elle avait éclaté. Les généraux Challe et Zeller se constituent prisonniers, tandis que Salan et Jouhaud, suivis par quelques officiers, disparaissent dans la clandestinité pour fonder « l'Organisation armée secrète ».

Cette organisation, pour défendre la cause de « l'Algérie française », va multiplier les attentats au plastic, tant en Algérie qu'en métropole, faire assassiner ceux qu'elle appelait des traîtres, parmi lesquels des officiers français, provoquer par ricochet des grèves et des manifestations sanglantes.

8 mai : Nouvelle invite du général de Gaulle à la négociation.

Mai-juin : Négociations d'Evian entre la France et le F.L.N. sans succès.

20 juillet : Reprise, à Lugrin, des négociations, qui sont suspendues neuf jours plus tard par l'affaire de Bizerte, où les soldats français de cette base aéronavale devaient repousser les attaques tunisiennes.

27 août : M. Ben Khedda remplace M. Ferhat Abbas à la tête du « G.P.R.A. ».

Novembre : Grève de la faim des détenus musulmans en France, et en particulier de Ben Bella et de ses compagnons. Cette grève cessera à la suite d'une médiation marocaine. Les manifestations dirigées contre l'O.A.S., qui a adopté en métropole la tactique du plastic, se développent à Paris et en province.

29 décembre : Le général de Gaulle définit à nouveau les grandes lignes de sa politique d'autodétermination.

1962

Janvier : Recrudescence des terrorismes en Algérie et vague de « plasticage » en métropole.

— Rencontre prolongée entre les leaders nationalistes algériens et les dirigeants marocains, notamment le roi Hassan II.

— Les bruits de négociation secrète naissent et s'amplifient.

— Accentuation de la lutte du gouvernement contre l'activisme « Algérie française » de l'O.A.S., et nombreuses manifestations populaires en métropole contre cette organisation.

— Arrivée de renforts de police à Paris.

2 février : Retour de Ben Khedda à Tunis.

5 février : Discours du général de Gaulle, « la paix est proche... ».

8 février : Manifestation sanglante à la Bastille. Huit personnes tuées, des dizaines de blessés.

11 février : D'ultimes négociations s'engagent en secret à la frontière franco-suisse, mais en territoire français, entre MM. Joxe, Buron, de Broglie, pour la France, et Krim Belkacem, Ben Tobbal, Saad Dahleb et Yazid pour le « G.P.R.A. ».

19 février : On annonce officiellement à Paris, pour la première fois, que ces conversations ont eu lieu, qu'elles se sont terminées le 18 et que leurs conclusions seront portées devant le gouvernement.

21 février : Les conclusions des conversations franco-F.L.N. sont approuvées par le conseil des ministres.

22 février : Le Comité national de la révolution algérienne (C.N.R.A.) se réunit dans le plus grand secret à Tripoli, pour examiner les conclusions des conversations franco-F.L.N. Le gouvernement français met en place en Algérie un dispositif militaire exceptionnel.

28 février : Le C.N.R.A. donne carte blanche au « G.P.R.A. » pour mettre au point et conclure un accord définitif avec la France.

1er mars : Le « G.P.R.A. » soulève le problème de l'armée française dans la lutte anti-O.A.S.

Voyage-éclair de M. Joxe en Algérie.

5 mars : Innombrables magasins musulmans détruits en deux heures à Alger par 117 explosions de plastic.

7 mars : Reprise à Evian des négociations franco-F.L.N. Les entretiens se déroulent dans le plus grand secret.

10 mars : Accrochage des négociations d'Evian, particulièrement sur les questions militaires.

12 mars : Au terme de laborieuses discussions, la plupart des difficultés sont résolues.

18 mars : L'accord sur le cessez-le-feu est signé. Une page d'histoire est tournée.

27. « Sept ans et quatre mois et demi de guerre ».
Journal Sud-Ouest du 19 mars 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 206 JX 134

1.1 1^{er} novembre 1954, le signal de l'insurrection

28.Extrait du journal *Sud-Ouest* du 2 novembre 1954,
Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 206 JX 46

VAGUE D'ATTENTATS EN ALGERIE

Dix morts - Plusieurs blessés

*L'action simultanée des terroristes en trente endroits différents
semble indiquer qu'il s'agit d'un plan organisé*

Alger, 2 novembre (A.F.P.). — Le gouvernement général communiqué : Au cours de la nuit, en divers points du territoire algérien, mais plus particulièrement dans l'est du département de Constantine et dans la région de l'Aures, une trentaine d'attentats d'inégale gravité ont été commis par de petits groupes terroristes. Un officier et deux soldats ont été assassinés à Kenchela et à Batna. Deux gardiens de nuit ont été également tués en Kabylie. Des coups de feu ont été tirés sur des gendarmes. L'un d'eux a été tué, ainsi que quatre autres personnes. On déplore également trente blessés.

On a également pu noter l'usage de certains engins explosifs ou incendiaires rudimentaires qui, généralement, n'ont pas causé de dégâts. Néanmoins, des dommages relativement importants ont été signalés à la coopérative de Boufarik, dans un dépôt de la Cellunaf et dans un dépôt de liège, en Kabylie.

Les mesures de protection et de répression qu'appelait cette situation ont été aussitôt mises en œuvre par les soins du gouverneur général, qui a demandé et immé-

diatement obtenu que soient mis à sa disposition des moyens d'action complémentaires.

La population, qui peut être assurée que tout sera mis en œuvre pour garantir sa sécurité et réprimer ces mesures criminelles, témoigne dans tous les milieux de beaucoup de calme et de sang-froid.

Des détails

Aux dernières nouvelles, il y aurait eu des explosions, notamment à Alger et à Oran.

Toutes les attaques se sont produites entre minuit et 2 heures du matin. On croit dans les milieux officiels que ces attaques font partie d'un complot bien organisé par les nationalistes.

A Alger, une bombe a fait explosion devant l'immeuble de la Radio, en plein cœur de la ville. Par ailleurs, une centrale électrique a été attaquée dans les fau-

bourgs de la ville. Les dégâts sont légers.

Jusqu'ici, on signale dix blessés, mais il est possible que le nombre des victimes soit plus important.

Au Kroubs, une rafale de mitraillette et trois coups de feu ont été tirés, vers 1 heure du matin, par cinq individus, sur la sentinelle du dépôt d'essence de l'armée. La sentinelle n'a pas été atteinte. Les terroristes ont pris aussitôt la fuite.

A Condé-Smendou, dans l'arrondissement de Constantine, une di-

Le 23 mars 1954, Mostefa Ben Boulaïd, Mohamed Boudiaf, Mohamed Dekhli et Ramdhane Bouchbouba, anciens membres de l'Organisation spéciale, le bras armé clandestin du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques, de Messali Hadj, dissout en 1950 par la police française, créent le Comité révolutionnaire d'unité et d'action. Ils font le choix de la lutte armée contre la France et sont à l'origine de la fondation, le 10 octobre 1954, du Front de libération nationale (FLN) par Rabah Bitat, Mohamed Boudiaf, Krim Belkacem, Larbi Ben M'Hidi, Mostefa Ben Boulaïd, Didouche Mourad et de son bras armé l'Armée de libération nationale (ALN).

Après un appel au peuple algérien ils planifient et font exécuter une série d'attentats et de sabotages, le 1^{er} novembre, contre les symboles de la domination française en Algérie : l'armée, la police, la radio... La « Toussaint rouge » fait peu de victimes mais elle frappe sur une large partie du territoire, semant le trouble auprès des autorités et l'inquiétude parmi les populations. La réponse de la France sera répressive et débouchera sur la surenchère. Après la défaite en Indochine, le pays entre dans une guerre qui, elle aussi, sera longue mais aura des conséquences bien plus importantes sur la politique et sur la société françaises.

1.2 L'armée d'active entre pacification et répression : Clovis Creste, de la Résistance aux S.A.S. algériennes

29. Un parcours emblématique d'une armée française confrontée à la décolonisation, d'après l'oraison funèbre de Clovis Creste, 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 3

« Né en 1927 à Bon-Encontre dans une famille nombreuse dont le père, agriculteur, est revenu gazé de la Première Guerre mondiale, Clovis Creste est placé, après la mort de son père en 1934, comme garçon de ferme avant de devenir ouvrier agricole. Il s'engage en mai 1944 dans la Résistance au sein du Bataillon de marche néracais et participe à la libération de Casteljalous et de Nérac. Il s'engage ensuite dans l'armée d'Afrique au sein du 4^e régiment de tirailleurs tunisiens et, tout juste nommé caporal en janvier 1945, il participe aux combats en Allemagne et à sa capitulation.

Il part ensuite, après son réengagement, combattre en Indochine avec le 6^e régiment d'infanterie coloniale, où le Viêt Minh a lancé l'insurrection contre la domination française. Positionné en Cochinchine puis au Sud Annam et enfin au Tonkin, Clovis Creste y fait l'expérience de la lutte difficile et harassante contre la guérilla et du commandement des hommes. Son engagement sans faille lui vaudra la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures et trois citations.

Après un séjour de six mois en France il regagne, en janvier 1948, l'Indochine au sein du 3^e bataillon de marche d'Extrême-Orient, déployé au Centre-Vietnam où, à la tête de son groupe de miliciens, il fait face au harcèlement permanent du Viêt Cong. Sa compétence dans l'encadrement des hommes, ses prises d'initiatives et ses résultats lui vaudront de devenir caporal-chef puis sergent, d'obtenir trois nouvelles citations et, en octobre 1950, la médaille militaire.

À l'issue d'un nouveau séjour en métropole, il rejoint à Dakar le 1^{er} régiment de tirailleurs sénégalais pour se consacrer à la formation des troupes. Il y est promu sergent-chef avant de retrouver, pour quelques temps, la France, puis le Maroc.

À l'été 1956, alors que le Maroc est devenu indépendant et que le conflit algérien s'amplifie, le 23^e régiment d'infanterie coloniale de Clovis Creste rejoint la région de Blida.

Après avoir participé à l'expédition de Suez, il retourne en Algérie pour participer à des opérations dans la région de Miliana et dans le djebel Zaccar. Son engagement lui vaudra l'obtention de la croix de la valeur militaire avec une nouvelle citation.

En novembre 1957, il est affecté à sa demande au service des affaires algériennes, créé en 1955 et directement rattaché au cabinet du gouverneur général, dans la région d'Orléansville, à la S.A.S. de Kherba, puis à celle de Tacheta Zouggar en tant que chef. Cette nouvelle mission de pacification est à la mesure de ses compétences acquises précédemment en Indochine et en Afrique. Elle lui vaudra une nouvelle citation.

Le 26 octobre 1958, lors d'une opération de reconnaissance et de ramassage de bois, il tombe sous les balles des fellaghas.

Trois jours plus tard il était cité à l'ordre de l'armée et accédait au grade de chevalier de la Légion d'honneur. »

30. Carte du combattant de Clovis Creste, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 3

OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 36444

CARTE DU COMBATTANT

Office d DÉPARTEMENT LOT-ET-GAR

Valable du 4-8-1958 au 3-8-1963

Délivrée à

Monsieur CRESTE

Prénoms Clovis, Jean

Domicile S.A.S. d'El Anel Kherba (Orléansville)

Né le 25-2-1927

A Bon-Encontre Départ Lot-et-Garonne

A AGEN, le 4-8-1958

POUR LE PRÉFET :

Le Président de l'Office,

Le Secrétaire Général de l'Office

Le Titulaire,



31. État des services de Clovis Creste, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 3

FFI néracais (Libération, Lot-et-Garonne)	6 mai-4 septembre 1944
6 ^e régiment des chasseurs d'Afrique (Libération)	5 septembre-19 novembre 1944
4 ^e régiment de tirailleurs tunisiens (Allemagne)	20 novembre 1944-11 juin 1945
6 ^e régiment d'infanterie coloniale (Indochine)	12 juin 1945-26 janvier 1948
2 ^e bataillon d'infanterie coloniale (Indochine)	27 janvier-23 mai 1948
3 ^e bataillon de marche d'Extrême-Orient (Indochine)	24 mai 1948-7 janvier 1951
4 ^e régiment d'infanterie coloniale / 2 ^e compagnie	8 janvier-24 juin 1951
4 ^e régiment d'infanterie coloniale / 2 ^e bataillon de marche (Tunisie)	25 juin 1951-28 janvier 1952
4 ^e régiment d'infanterie coloniale / 4 ^e compagnie du 1 ^{er} bataillon de marche tunisien (Tunisie)	29 janvier-16 mai 1952
1 ^{er} régiment de tirailleurs sénégalais / 3 ^e bataillon (Sénégal, Saint-Louis)	17 mai 1952-23 juin 1955
1 ^{er} régiment d'infanterie coloniale / 3 ^e bataillon (Casablanca/Maroc)	24 juin 1955-30 avril 1956
23 ^e régiment d'infanterie coloniale / 2 ^e compagnie (Casablanca et Algérie)	1 ^{er} mai-27 octobre 1956
23 ^e régiment d'infanterie coloniale / 1 ^{ère} compagnie (Malte et Port Fouad à bord du <i>Malgache</i>)	28 octobre-22 novembre 1956
23 ^e régiment d'infanterie coloniale / 1 ^{ère} compagnie (Algérie)	28 octobre 1956-18 novembre 1957
Service des Affaires algériennes (ministère de l'Algérie) S.A.S Kherba El Aneb (Duperré, Algérie)	19 novembre 1957-1 ^{er} août 1958
Service des Affaires algériennes S.A.S Carnot Tacheta Zougara (Duperré, Algérie)	1 ^{er} août-26 octobre 1958

32. L'Algérie de Clovis Creste. Extrait de la carte annotée par Clovis Creste, *Carte Michelin n°172, 1956*, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 7



33. La carrière algérienne de Clovis Creste. Extrait de l'oraison funèbre de Clovis Creste, 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 3

« L'accession du pays [le Maroc] à l'indépendance durant l'été 1956 et le durcissement de la rébellion algérienne, animée par le front de libération nationale, amènent son régiment, le 23^e RIC [régiment d'infanterie coloniale] à venir s'implanter dans la région de Blida, courant septembre.

Pour le sergent-chef Creste c'est à nouveau la guerre.

Avec son bataillon, il participe au débarquement de Suez [octobre-novembre 1956] puis aux opérations de maintien de l'ordre et de pacification, conduites dans la région de Miliana.

A la tête de sa section, il se distingue en mai 1957 lors des opérations menées dans le djebel Zaccar ce qui lui vaut d'être décoré de la croix de la valeur militaire avec citation à l'ordre de la division.

Le 1^{er} novembre, il est mis à disposition du ministre de l'Algérie et affecté au service des affaires algériennes à la S.A.S. de Kherba, puis à celle de Tachéta Zouggar.

Il s'agit pour lui d'une nouvelle mission où se mêlent affaires civiles et opérations militaires. Il apporte sans restriction son dévouement, son enthousiasme et son expérience à son métier de pacificateur et s'y consacre avec foi, intelligence et abnégation.

Une nouvelle citation récompense les brillants résultats obtenus dans son secteur.

Mais le dimanche 26 octobre 1958, dans un ravin isolé des montagnes du Chellif, la mort est au rendez-vous et surprend le valeureux soldat à la prestigieuse carrière. »

En septembre 1955, le nouveau gouverneur général d'Algérie, Jacques Soustelle, décide de généraliser les sections administratives spécialisées (S.A.S.) à l'ensemble de l'Algérie. Sur le modèle des anciens « bureaux arabes », elles avaient été expérimentées dès le début de l'année dans l'Aurès où la « rébellion » était très active.

Avec les sections administratives urbaines, ou SAU (une trentaine), elles sont au nombre de plus de 700 à la fin de l'année 1960 mobilisant le double d'officiers.

Car elles sont encadrées par des officiers (4 000 pour l'ensemble de la guerre) dont « un tiers sont des officiers de carrière, un tiers des réservistes rappelés, un tiers des jeunes officiers du contingent ». La qualité de cet encadrement est à souligner mais aussi... la méconnaissance de la réalité algérienne.

Pourtant leur objectif est de soustraire les populations musulmanes à l'action du F.L.N. et de les associer à celle de la France. Mais au-delà, « entre paternalisme et manipulation », l'ambition visait, pour de nombreux officiers, à l'émancipation.

Les S.A.S. sont donc au cœur de la politique de « pacification » conçue par le gouvernement français comme une des clefs du conflit, comme un nouveau maillage territorial.

Car, au-delà de la fonction de maintien de l'ordre et de la protection des populations, elles ont des missions administratives (l'organisation et la légalité des élections, la perception des impôts), socio-éducatives (l'alphabétisation, l'aide médicale, l'encadrement des jeunes) et économiques (l'amélioration de l'habitat, le développement de l'agriculture et des infrastructures). Les S.A.S. sont aussi chargées de la gestion des « camps de regroupement » créés pour rassembler les populations expulsées des zones militaires interdites. Cela concerne plus d'un million de personnes à la fin de l'année 1959.

Chaque S.A.S. est protégée par un maghzen (au départ terme arabe désignant un magasin, un arsenal qui désigne ensuite un pôle militaire) dirigé souvent par des sous-officiers, à l'instar de Clovis Creste, et composé de 25 à 30 moghaznis, des supplétifs musulmans, recrutés pour assurer une fonction essentiellement défensive. Ils seront près de 20 000 en 1960.

Les moghaznis bénéficient d'un contrat de six mois renouvelable et d'avantages sociaux (allocation familiale, sécurité sociale, congé annuel, logement, accidents du travail).

Victimes de la politique hésitante et contradictoire du gouvernement français dans sa politique algérienne, les moghaznis connaîtront, après le 19 mars 1962, le même sort que les harkis... tant du point de vue algérien que français.

D'après l'article de Jacques Frémeaux « Les S.A.S. (sections administratives spécialisées) » in Guerres mondiales et conflits contemporains, 2002/4 n° 208 et le rapport Aux Harkis, la France reconnaissante, du groupe de travail présidé par le préfet Dominique Ceaux remis au gouvernement français en 2018.

34. Localisation des S.A.S. de Kherba et de Carnot.

Extrait de la carte annotée par Clovis Creste, Carte Michelin n°172, 1956, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 7



35. Repas à la S.A.S. de Kherba, 1957-1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 10



36. Rassemblement des moghaznis à la S.A.S. de Kherba autour de Clovis Creste avant le départ, 1957, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 10



37. Extraits du procès verbal de gendarmerie sur les circonstances du décès de Clovis Creste, Brigade de gendarmerie de Carnot (Orléansville), 2 novembre 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 7

« Le vingt-six octobre mille neuf cent cinquante-huit, à quinze heures, à notre brigade, sommes avisé par le I/42^e Régiment d'Artillerie, de ce qu'un élément de la S.A.S. de Tacheta-Zouggar, et le garde-forestier s'étaient heurtés à une embuscade le matin même vers neuf heures trente et qu'il y avait des disparus. Nous nous sommes immédiatement rendus au poste militaire de Tacheta où, à notre arrivée à 14 heures 15, l'officier chef de la S.A.S. de Tacheta et un officier du I/42^e régiment d'artillerie nous faisaient savoir que le sergent chef Creste, chef du Marghzen [maghzen], et trois moghaznis n'avaient pas rejoint et que les recherches entreprises n'avaient encore donné aucun résultat. Par radio, à 14 heures 35, par l'intermédiaire de notre brigade, nous demandons le chien pisteur de la brigade de Rouina, ainsi que des effets du sergent chef Creste.

Vers 15 heures, les trois moghaznis manquants rejoignent nos troupes sur le terrain.

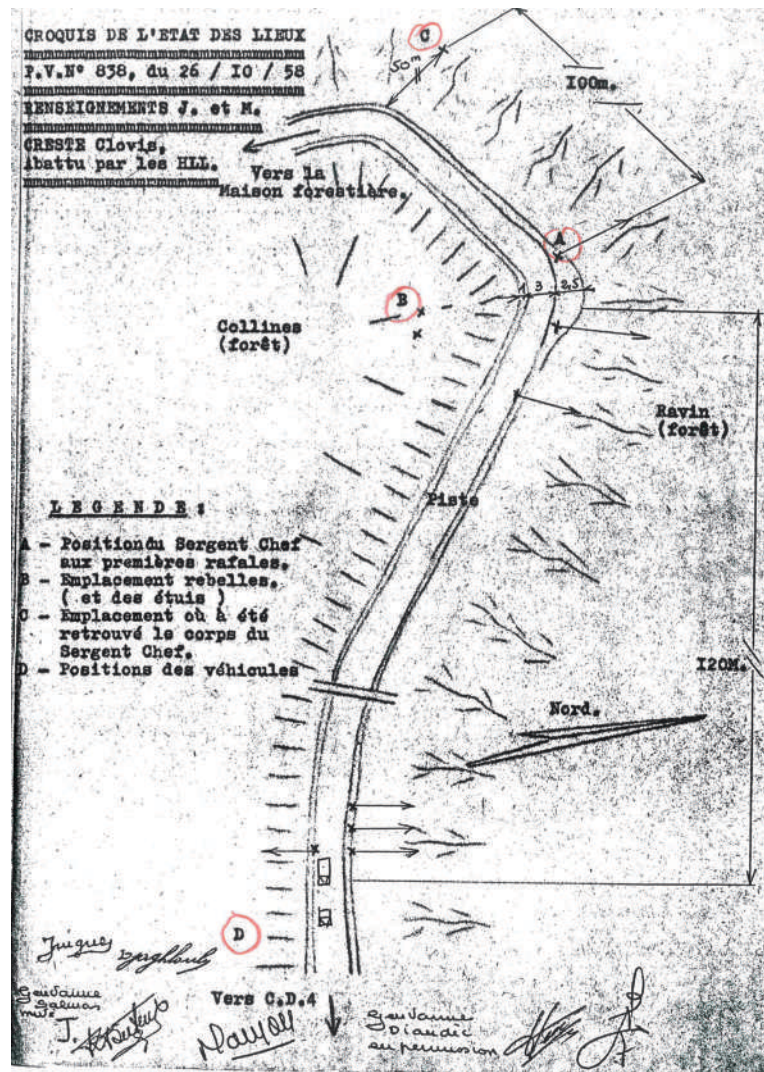
À 16 heures, le chien Arras, de la brigade de Rouina sous la conduite du maître de chien, le gendarme Fommera Serge, arrive sur les lieux de l'embuscade.

[...] le chien Arras est mis en piste. Il se dirige [...] à travers bois. Le pistage se poursuit sur cinq kilomètres environ sans résultat. Tout le long du trajet de nombreuses traces de chaussures ont été remarquées sur la terre humide, ainsi que des branchages fraîchement coupés. Le pistage est interrompu vers 18 heures 15 [...] à cause de la nuit et de l'insécurité des lieux [...].

CONSTATATIONS

L'embuscade a eu lieu sur la piste reliant le chemin départemental n°4 à la maison forestière de Tacheta-Zouggar à environ 1 500 m à l'est de cette dernière. En ce lieu, la piste contourne une colline au sud et longe un ravin au nord. Elle est large de 3 m, bordée d'un fossé de 1 m au sud, d'un bas-côté élargi de 2,50 m au nord.

Un moghazni se trouvant dans l'embuscade nous indique le lieu où se trouvait le sergent chef Creste (point A du croquis), ainsi que la direction de repli aux premiers coups de feu. Il nous indique ensuite où se trouvaient les rebelles lors de l'embuscade (point B du croquis), sur la piste de la colline dominant la route, à l'ouest, au nord et à l'est, à 25 pas de l'endroit où était le chef Creste. En examinant les lieux, nous découvrons trois cartouches de guerre de 8 m/m montées sur leur



chargeur, trois étuis de même calibre percutés, quatre étuis de cartouches de guerre Garant, et 32 étuis de 9 m/m. Nous saisissons ces munitions que nous remettons, sur le terrain même à l'officier de renseignements du secteur de Duperré. Sur les lieux, aucune trace ou indice utile à notre enquête n'a pu être découvert. Le 27 octobre 1958, une opération ayant pour but de rechercher le chef Creste était déclenchée dans la commune de Tacheta. À 8 h 50, son cadavre était découvert à 100 m environ à l'ouest du lieu de l'embuscade et à 50 m au nord de la piste dans un fourré (point C du croquis). »

L'embuscade où Clovis Creste trouve la mort s'inscrit dans un moment particulier de la guerre d'Algérie. L'Algérie française semble encore possible après le retour au pouvoir du général de Gaulle.

Investi président du Conseil le 1^{er} juin 1958 à l'issue de « la crise du 13 mai », de Gaulle se rend dès le 4 juin en Algérie où, dans plusieurs discours, il affirme que la France restera en Algérie (4 juin à Alger, « Je vous ai compris »).

Au fur et à mesure que la date du référendum sur la nouvelle constitution approche, la situation sécuritaire se dégrade de façon dramatique. Le F.L.N. ne veut pas de cette consultation. En Algérie et en métropole, il multiplie les attaques et les attentats, amenant le gouvernement à accentuer la répression.

Dans son discours du 30 août, de Gaulle souligne l'importance, pour l'avenir de l'Algérie, du référendum du 28 septembre accordant la pleine citoyenneté aux musulmans d'Algérie (« Par leur vote, les habitants de l'Algérie vont fournir une réponse à la question de leur propre destin. [...] Pour chacun, répondre « oui » dans les circonstances présentes, cela voudra dire, tout au moins, que l'on veut se comporter comme un Français à part entière et que l'on croit que l'évolution nécessaire de l'Algérie doit s'accomplir dans le cadre français »).

Le F.L.N. mobilise alors l'ensemble de ses moyens dans une campagne d'attentats de vaste ampleur contre les officiers et les sous-officiers des S.A.S., chargées d'organiser le référendum dans le bled. Ces dernières sont cernées, harcelées par les fellaghas. Les exactions, les embuscades, les assassinats visent aussi les Algériens favorables aux Français.

Pour le F.L.N., le but n'est pas atteint, bien au contraire. Les résultats au référendum donnent 79,26% de oui en métropole et 96,5% en Algérie (dont celui de Clovis Creste).

Le 3 octobre, de Gaulle annonce le « plan de Constantine » pour la mise en valeur sociale et économique de l'Algérie et vingt jours plus tard, il propose la « paix des braves » aux combattants du F.L.N.

Le F.L.N. y répond en intensifiant la guérilla.

38. Hélicoptère de type Alouette II en mission de sauvetage, 1956-1958, Fonds Tortelli, 50 Fi

Cet appareil est utilisé par l'armée de l'air et par l'ALAT (aviation légère de l'Armée de terre) durant la guerre d'Algérie entre 1956 et 1958 pour des missions de surveillance, de liaison, de sauvetage ou de recherche et armé de roquettes de 37 mm. Il est ici entouré par un groupe de parachutistes. On distingue à l'arrière-plan une ambulance.



1.3 La mobilisation de la police métropolitaine : la projection des CRS

39. Opération de contrôle dans le cadre de la « lutte anti-terroriste » de la 182ème CRS d'Agen, Arch. dép. Lot-et-Garonne, 2431 W

Algérie : opération de contrôle dans le cadre de la lutte anti-terroriste.



Les Compagnies républicaines de sécurité (CRS), un corps de la Police nationale, sont créées à partir de la Libération après la dissolution des Groupes mobiles de réserve (GMR) créés sous le gouvernement de Vichy et organisées dans les années 1950 avec pour mission principale l'ordre public. À partir d'un ancrage régional, ces unités ont vocation à être projetées au gré des circonstances sur différents terrains d'opération. Durant la guerre d'Algérie elles vont jouer un rôle majeur dans la lutte contre le FLN en articulation avec l'armée.

Elles interviendront sur le terrain algérien, pour des missions généralement de trois à quatre mois, afin de garantir ou rétablir l'ordre et de protéger les personnes et les biens. Mais, elles participèrent aussi à des actions plus offensives.

La CRS 182 créée à AGEN en 1945 est affectée au château de la Couronne à Boé.

Séjours de la compagnie durant la guerre d'Algérie :

2 novembre 1954 - 2 février 1955 : Orléansville (Ouarsenis et Haut-Dahra) puis Alger

29 mai - 27 août 1955 : Guelma

5 juin - 9 septembre 1956 : Constantine

2 janvier - 22 mai 1958 : Alger puis Constantine

16 mai 1958 : Paris au plus profond de la crise du 13 mai, la veille de la promulgation de l'état d'urgence en métropole

28 décembre 1960 - 25 janvier 1961 : Alger

20 janvier - 14 avril 62 : Alger

1.4 L'engagement dans les formations supplétives « indigènes » : le « choix » de la France

40. Les forces supplétives et leur rôle, d'après le rapport Ceaux, « Aux Harkis, la France reconnaissante » 2018 , <https://francearchives.fr/fr/article/400382549>

	Mise en place officielle	Nombre maximum	Fonction	Origine ethnique	Nature
Harkis	1956	800 harkas / 60 000 hommes environ	Opérations de maintien de l'ordre (SAS et SAU) mais aussi de nature militaire offensive (commandos de chasse)	Indigènes	Militaire
GMPR (Groupes mobiles de police rurale) devenues GMS en 1958 (Groupes mobiles de sécurité)	1955	114 / 8 500 hommes	Fonction de police et de maintien de l'ordre dans les villages	Indigènes	Civile puis militaire
Mokhaznis (moghaznis ou makhzens)	1955	700 / 19 700 hommes et femmes	Protection des SAS et fonctions administratives, socio-éducatives et économiques Opérations militaires	Indigènes	Civile puis militaire
GAD (Groupes d'autodéfense)	1956	2031 / 62 000 hommes	Protection des villages et surveillance	Indigènes	Civile
UT (Unités territoriales dont Assés (Gendarmes)) devenues UR (Unités de réserve à temps plein après février 1960-	1955-1957	66 500 hommes (4 000 UR fin 1961 d'après Charles-Robert Ageron)	Garde des points sensibles, protection des villages et des communications Escorte des convois pour les UT Gardes de chantiers pour les assés (gardiens)	Réservistes de l'armée française (indigènes et Européens)	Civile et militaire
Harkis « blancs »		9 000 hommes	Protection urbaine	Réservistes d'origine européenne	Civile et militaire
Des femmes			Assistance sanitaire et sociale Renseignement Infirmières Une harka créée en 1959 (SAS de Catinat dans le Constantinois de 34 femmes)	Indigènes	Civile et militaire
Autres catégories assimilées (intégrées dans les années 1980)			Agents contractuels et temporaires de police Gardes champêtres en zone rurale Agents de renseignements Auxiliaires médico-sociaux des armées	Indigènes	Civils

Le nombre total de supplétifs engagés par l'armée française est difficile à fixer et fait toujours l'objet de débats au sein des historiens. Maurice Faivre, dans " Les combattants musulmans de la guerre d'Algérie, des soldats sacrifiés ", parle pour 1961 de 60 000 harkis , 30 000 groupes d'autodéfense, 20 000 mokhaznis, 8000 GMS et 5000 UT. Il estime au total à 150 000 le nombre de supplétifs auquel il rajoute presque autant de Français musulmans engagés contre le FLN.

Ces supplétifs furent majoritairement utilisés, à divers titres, dans la contre-guérilla et le maintien de l'ordre tant au niveau militaire que politique et social. Il s'agissait, au final, d'obtenir ou de retrouver l'adhésion de la population locale.

Faiblement armés, voire pas du tout, par crainte de les voir rejoindre le FLN, ils menèrent pour l'essentiel une action psychologique.

Quant aux raisons de leur engagement, elles furent diverses. Rares sont ceux qui le firent par attachement à la France , on les retrouvait parmi les classes les plus aisées. Pour la grande majorité, la motivation était pécuniaire -leurs soldes furent progressivement augmentées-, afin d'échapper au chômage ou à la misère. Pour quelques-uns, ce fut le moyen de se protéger des menaces du FLN, alors que d'autres compromis par l'armée française n'eurent pas d'autre issue que celle du camp de la France. De nombreux rapports militaires soulignent leur faible efficacité et surtout le peu de confiance qui leur était accordée. Ainsi les harkis, proprement dits, faisaient l'objet d'une surveillance permanente par les sous-officiers français qui les encadraient. Leurs armes leur étaient retirées le soir...

D'après Charles-Robert Ageron.

Les groupes d'autodéfense (GAD) apparaissent à la fin de l'année 1956. En janvier 1957, ils sont 141 groupes regroupant près de 35 000 villageois. Au fil du temps, ils se multiplièrent (287 fin 1957, 814 en 1958, 1372 en 1959). Au maximum, fin 1960, ils comptaient 62 000 hommes (2030 groupes). Leur nombre se réduisit de 32 000 à 9 600 entre mars 1961 et mars 1962.

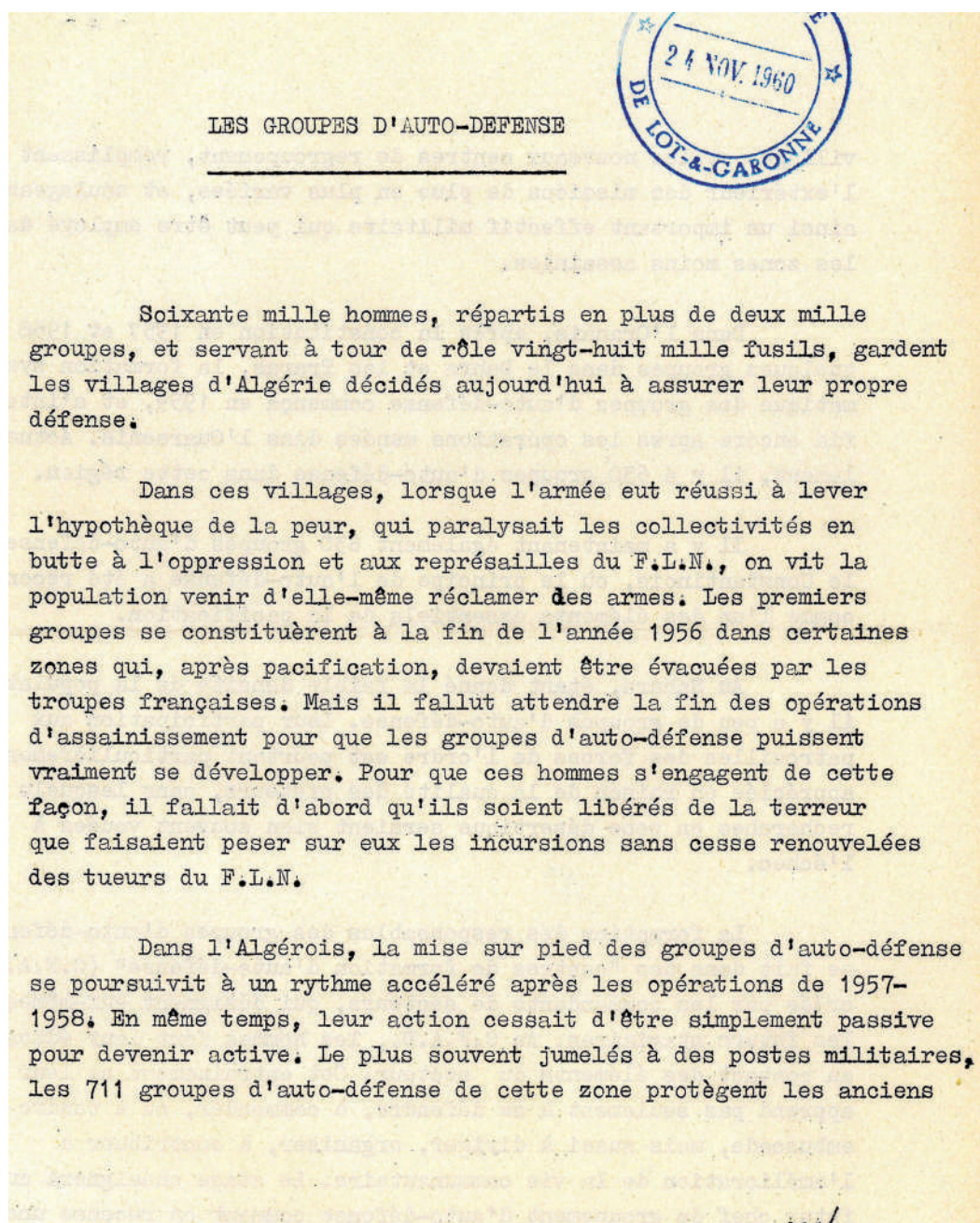
Ils étaient constitués de bénévoles chargés de protéger les villages et les bourgs des attaques du FLN. Officiellement, ils étaient nés de la volonté de certains villages de se mettre à l'abri, de se protéger des exactions du FLN avec l'appui de l'armée française : des sortes de milices de surveillance pour sécuriser leurs douars et leurs mechtas. Mais ils sont faiblement armés avec quelques fusils de chasse fournis par l'armée.

Leur fonction est initialement d'ordre politique par l'encadrement de la population et non militaire, même s'ils sont chargés de renseigner sur les déplacements et la localisation des fellaghas. Ils ne sont pas considérés comme des supplétifs militarisés et, au départ, ne sont pas rémunérés.

Mais, à partir de 1960, avec le plan du général Challe, ils sont utilisés pour des actions militaires offensives même s'ils restent toujours faiblement armés... L'objectif est d'impliquer davantage les GAD, jugés trop timorés, dans leur engagement auprès de la France. Pour ce faire, dès 1959, sont ouverts des centres de formation d'autodéfense (CFAD) pour apprendre aux stagiaires à résister à l'oppression du FLN. Symboliquement, ils sont alors pourvus d'un calot kaki et d'un insigne. Ceux qui se saisissent d'une arme de fellagha ou qui donnent des renseignements pertinents bénéficient d'une prime conséquente.

Mais les résultats, aux yeux l'armée française, sont décevants. Face à cette faible efficacité, aux nombreux vols d'armes, aux nombreuses collusions avec « l'ennemi » et aux désertions qui se multiplient, ils furent, à partir d'août 1961, progressivement désarmés.

D'après Ageron Charles-Robert. « Les supplétifs Algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie », in Vingtième Siècle, revue d'histoire, n°48, octobre-décembre 1995



villages et les nouveaux centres de regroupement, remplissent à l'extérieur des missions de plus en plus variées, et soulageant ainsi un important effectif militaire qui peut être employé dans les zones moins assainies.

Dans l'Oranais, après la constitution en 1957 et 1958 de quelques groupes dans le Dahra et les Traras, la formation systématique des groupes d'auto-défense commença en 1959, et s'intensifia encore après les opérations menées dans l'Ouarsenis. Actuellement, il y a 630 groupes d'auto-défense dans cette région.

Il y a maintenant également 630 groupes d'auto-défense dans le Constantinois, où le principe de l'auto-défense a été reconnu comme l'un des éléments essentiels de la pacification.

Au Sahara, étant donné la faible densité de la population, il y a peu de groupes d'auto-défense. Leur participation aux patrouilles des forces de l'ordre est pourtant particulièrement appréciée en raison de la qualité des pisteurs, sans lesquels les recherches en zone désertique seraient bien souvent vouées à l'échec.

La formation des responsables des groupes d'auto-défense se fait dans des "centres de formation d'auto-défense" (C.F.A.D.), créés par les commandants de secteurs, qui désignent eux-mêmes les futurs stagiaires. Au C.F.A.D., les hommes font leur éducation au contact des éléments du secteur. Cet entraînement ne leur apprend pas seulement à se défendre, à commander, ou à tendre une embuscade, mais aussi à diriger, organiser, à contribuer à l'amélioration de la vie communautaire. Le stage enseignera au futur chef du groupement d'auto-défense comment on recense une

population, comment on trace une route, comment on amène l'eau, comment on gère les intérêts d'un village, et comment on le défend. Ce centre est un peu l'école des citoyens sur le chemin de la paix. L'homme qui en sort, bon chef de groupe d'auto-défense, est aussi apte à faire un bon chef de village.

La fin des stages et la remise des armes marquent le début du véritable travail, qui s'effectuera sur le plan local. Peu à peu, les éléments de l'auto-défense seront appelés à prendre en mains les destinées de leur village, aidés par les sections administratives spécialisées, et soutenus par les communes. Aux préoccupations de défense militaire succéderont les tâches administratives.

Quel chemin parcouru pour ces hommes, restés trop longtemps les mains vides, exposés à tous les coups des terroristes, mais qui, ayant fait l'expérience d'une organisation politico-administrative rebelle, qui les a tenus la tête courbée, recrus de souffrance et d'effroi, et le ventre creux, ont décidé de se libérer de la peur, et de vivre.

42. La guerre de Belkacem Benfatah, un paysan de l'Aurès devenu harki à 19 ans, Joël Combres, extraits tirés de la revue *Ancrage* n°12, mars 2002

« Tout bascule l'année de ses 19 ans. «Tu viens avec nous où tu choisis la France ?

1958 en Algérie. Ghassira, village du massif des Aurès. Dans cette région montagneuse propice à la guérilla entre les militaires algériens et ceux du contingent français, les accrochages sont rudes. Devant les émissaires du FLN qui l'interrogent, Belkacem Benfatah ne tergiverse pas. Il se souvient de son père, Ben Fettouh, mort l'année précédente en 1957, après l'avoir marié à une fille du village.

« Il m'avait dit de choisir la France. Quand j'ai compris que je ne pouvais plus rester chez moi, je suis parti à la harka 126 de Rhoufi, avec ma mère, ma femme et mes deux frères Mohamed et Ahmed. C'était comme une direction obligatoire à prendre. La droite ou la gauche. « Lorsque les militaires du FLN reviennent au domicile des Benfatah, ils trouvent la maison vide le cheptel de la famille abandonné. Un beau troupeau l'une des fiertés d'une propriété de douze hectares, riche en fruits et légumes que le père de famille, Fettouh Benfatah, négocie au marché de Biskra. Belle perspective d'une vie de paysan des Aurès sans histoire. Belkacem y serait encore enraciné si la guerre n'avait fait de lui un proscrit au pays natal. A Ghassira nul n'ignore que le harki Benfatah a tué des fellaghas. Beaucoup de fellaghas dont les familles portent le deuil. Belkacem le dit lui-même. Et il sait que tout le monde sait.

Né le 1^{er} juin 1939 [...]. Chaque matin, de bonne heure, avant que le soleil n'assomme les reliefs, il file à l'école arabe. La seule du village. Il apprend l'alphabet, l'écriture et les mathématiques jusqu'à l'âge de 13 ans. Puis il rejoint son père dans les champs. [...]. La guerre qui frappe encore de loin en loin est étrangère à l'adolescent. Les journaux ne franchissent pas le domicile des Benfatah où la TSF n'est pas arrivée. Le destin du fils semble tout tracé. Pourtant le conflit s'aggrave. Les situations se radicalisent. A l'heure de la «pacification», la tentative d'implantation d'une école française au village finit dans un bain de sang avec la mort de l'enseignant. Et quand Belkacem est en âge de porter les armes, les mains glissent des régimes de dattes aux chargeurs des armes à feu.

Avril 1958. Harka de Rhoufi, rattachée au quatrième bataillon de chasseurs à pied. Secteur de Arris. [...]

Placée sous la protection de l'armée française, la harka vit dans la peur et la misère sociale. Pas d'école, pas d'infirmiers ni de docteurs. Belkacem est chargé de la «valise des médicaments». Il distribue des cachets

pour atténuer la douleur de ses compatriotes malades. Il perd deux de ses trois fils emportés par la malnutrition. Il les porte en terre dans ses bras.

De jour et de nuit, Belkacem l'éclaireur guide le contingent dans la montagne qu'il connaît comme sa poche. Cet intérimaire de la guerre, lié à la France par un contrat civil révocable à tout moment, perçoit cinq francs par jour. Six francs cinquante quand il sera caporal.

En première ligne sur le front du feu, le saisonnier de la guerre est un précieux auxiliaire. Nul ne connaît mieux que lui les repères des «Fels» comme les appellent les métropolitains. La fureur des combats gagne en intensité. Le 8 août 1960, une balle l'atteint au bras droit et à la pommette droite. Le 23 janvier 1962, l'éclaireur saute sur une mine. Il en réchappe quasi miraculé. Quatre années sont passées depuis son engagement. Cette fois, pour lui, la guerre est finie. Âgé de 23 ans, le supplétif est handicapé pour la vie. Un autre combat commence [...]. »

43. Carte d'identité du harki Belkacem Benfatah, Coll. privée

2. La guerre des conscrits lot-et-garonnais

La guerre des appelés :

Entre 1954 et 1962, plus d'un million et demi de jeunes Français servirent comme appelés en Algérie (dont 200 000 « rappelés ») dans une guerre qui, bien que ne disant pas son nom, peut être qualifiée de guerre totale, asymétrique et irrégulière.

Face à la guérilla, et dans le cadre d'une réponse par l'armée française de type contre-insurrectionnelle, la conquête de la population fut l'enjeu majeur. Et, à ce titre, le recours massif aux soldats du contingent (plus des 2/3 de l'ensemble des effectifs de l'armée française) a été au centre de ce qui fut désigné par l'expression de politique de « pacification ».

Les appelés vont donc se retrouver au cœur d'un dispositif visant à surveiller, quadriller et occuper le terrain. Ils ne furent pas exempts d'exactions ou de violences extrêmes mais leurs missions, d'une grande diversité se fit le plus souvent envers les populations tant musulmanes que d'origine européenne. Les expériences combattantes, et les mémoires qui en découlèrent, furent donc protéiformes.

Leur nombre sur le terrain ne cessera d'augmenter pour atteindre un demi-million à la fin de la guerre dans le cadre d'une conscription alors d'une durée allant jusqu'à 28 mois. Nous sommes bien dans une montée progressive vers la mobilisation générale de la jeunesse française.

Les autorités françaises iront jusqu'à recourir à certaines classes de rappelés après la durée légale de 18 mois alors que d'autres seront ensuite mobilisés jusqu'à 30 mois, puis 28. Seuls les pères d'au moins deux enfants, ou ayant déjà un frère combattant en Algérie sont exemptés.

En 1955, les effectifs déployés sont de 100.000 hommes dont plus du tiers sont des appelés. À l'issue des violentes manifestations à l'occasion de son déplacement en Algérie, le 6 février 1956, le président du Conseil, Guy Mollet, prend la décision d'envoyer le contingent et des « rappelés ». Fin 1957 le nombre de militaires est porté à 450 000 dont 57 % d'appelés. En mars 1962, ils représentent encore près de 54% de l'ensemble des militaires (hors gendarmerie).

Rares furent les « réfractaires » (estimés à 12 000) ou les déserteurs (886).

Sur l'ensemble de la guerre d'Algérie, près de 16 000 de ces appelés ou rappelés y perdront la vie (soit plus de 52% des effectifs du total des soldats français) et 400 portés disparus.

Quant à leur statut d'ancien combattant il ne leur sera accordé, sur pression insistante des associations d'anciens combattants, qu'en 1974. La République française reconnaitra officiellement seulement en 1999 que ce qui jusque-là était «les évènements d'Algérie» constituait de fait une guerre.

2.1 Un appelé à l'épreuve de la guerre : Joseph Bet, de Castella au Ouarsenis

44. L'Algérie de Joseph Bet. Extrait de la carte annotée par Clovis Creste, *Carte Michelin n°172*, 1956, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 7 et contextualisation à partir du récit de Joseph Bet.



L'Ouarsenis est une région très montagneuse et très pauvre – l'une des plus pauvres d'Algérie –, sous-administrée et déshéritée. La population y est presque illettrée. Le parti communiste algérien s'y est implanté, puis le FLN dès 1955, au grand dam du bachaga Boualam.

Le massif s'étend d'Est en Ouest sur environ 150 km de long et 60 km de large. Il est traversé par trois axes Nord-Sud : à l'Ouest, la route D8 Inkerman-Tiaret ; au centre, la route stratégique N19 au cœur du massif d'Orléansville à Vialar qui passe par Molière et Bou Caïd ; à l'Est, la N14 Affreville-Vialar-Tiaret.

Au printemps 1956, le maquis du FLN est bien implanté et organisé dans cette région appelée le pays des cèdres, dans le cadre de la wilaya 4 (Alger) regroupant environ 2 500 combattants dont près de 300 dans le seul massif de l'Ouarsenis. « Ceux qui allaient devenir des fellaghas devaient personnellement perpétrer un attentat (assassiner un notable musulman ou un garde-champêtre ou un auxiliaire de l'administration coloniale), cela valait acte d'engagement. Puis, ils allaient dans le maquis et changeaient d'identité (surnom ou nom de guerre). Ils étaient reçus par le commissaire politique qui évaluait leur motivation. Il s'agissait de rompre avec le colonia-

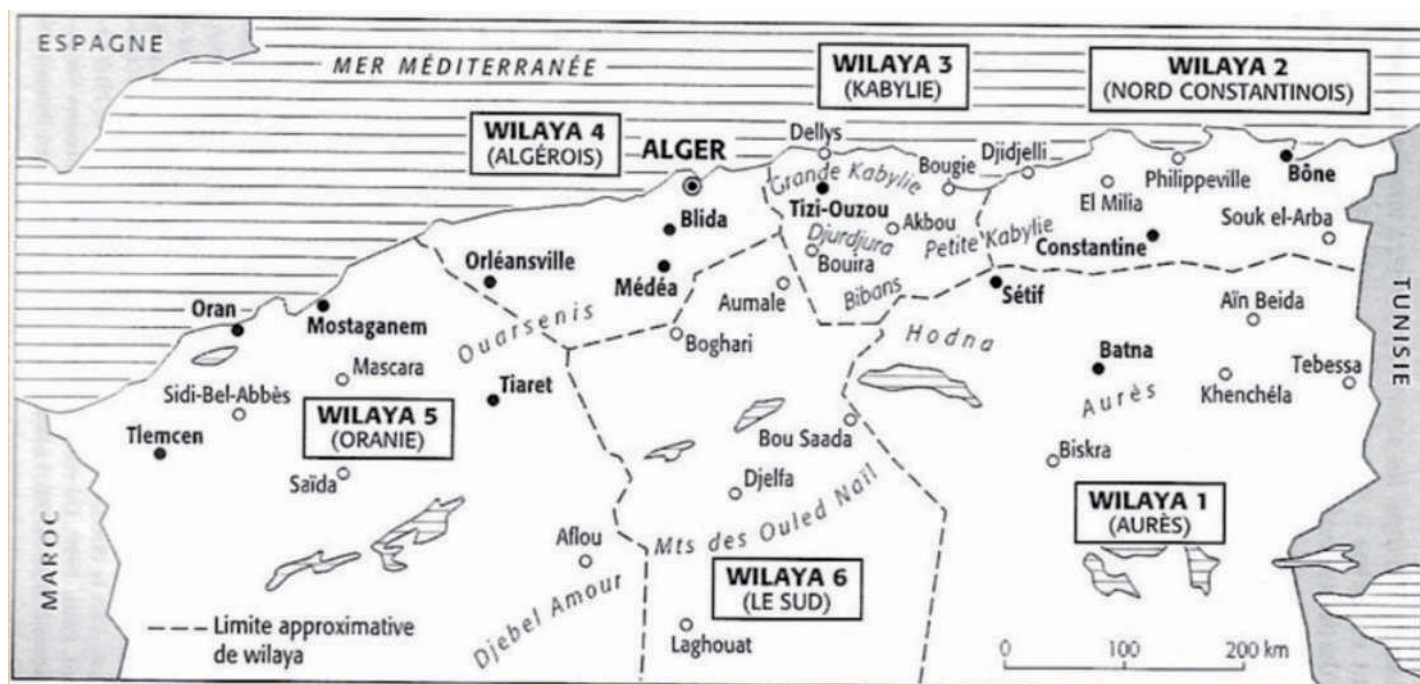
lisme et de changer le système économique et social. Pour les fellaghas, il va s'agir surtout de combattre les infidèles (en référence à l'islam). Ils devaient obéir à un code de conduite selon les préceptes de l'islam, et mener une vie spirituelle. Parfois, il y avait interdiction de fumer afin de contrer l'économie coloniale du tabac. Cet engagement était très exigeant.»

Joseph Bet

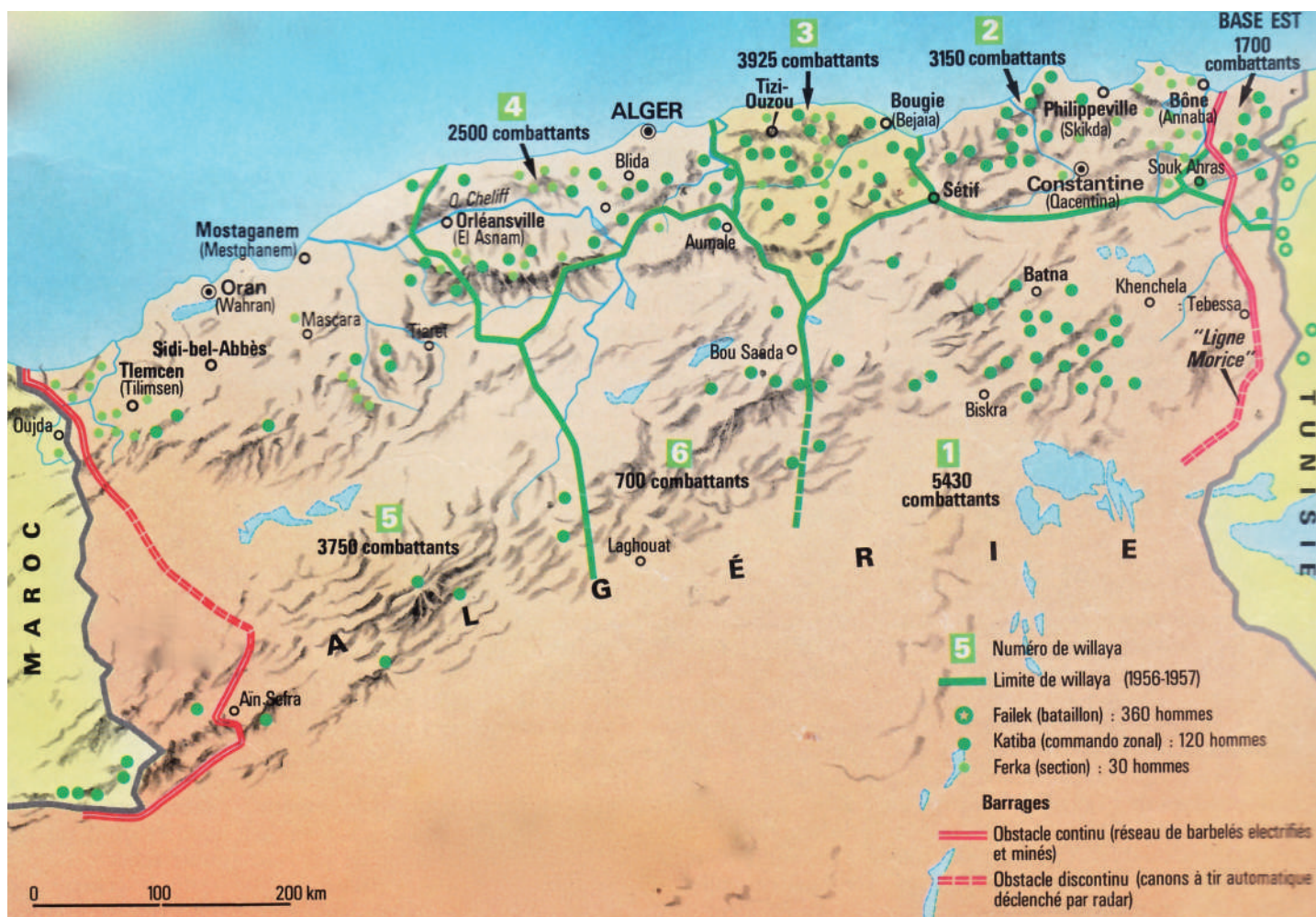
Molière, au pied du Djebel Ouarsenis, près de laquelle sera implanté Joseph Bet, est la localité la plus importante sur la RN19 entre Vialar et Orléansville.

En janvier 1956, installation de GMPR composés de tirailleurs sénégalais et d'Afrique du Nord. Le 131^e RI, dont l'une des missions est de protéger les convois, arrive fin 1956 et s'installe dans la vieille forteresse de Teniet el Haad, devenue QG du secteur militaire de l'Ouarsenis. Chaque centre urbain, comme Molière, Bourbaki ou Marbot, est doté d'un bataillon de fantassins. Puis, vue l'importance de l'insurrection dans la zone et face aux coups de forces incessants (trois Lot-et-garonnais y trouveront la mort) de nouvelles troupes s'y fixent. Le 65^e RI accompagnait le 131^e RI dans certaines opérations et leur ouvrait la RN19 sur la descente vers Orléansville.

45. Carte des wilayas au début de la guerre d'Algérie, carte extraite de *Histoire au jour le jour (1944-1991)*, Le Monde-Éditions, 1992



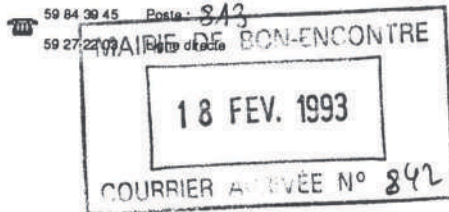
45 bis. Carte du découpage du territoire algérien en 6 wilayas en 1958, carte tirée de la revue *l'Histoire*, n° 140, janvier 1991



46. Extrait des services de Joseph Bet, dossier d'ancien combattant, ONACVG 47

B.B.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL
BUREAU CENTRAL D'ARCHIVES
ADMINISTRATIVES MILITAIRES
CASERNE BERNADOTTE
64 023 PAU CEDEX



REFERENCE : votre demande n° MD/95/93/c
du 18.1.93.

Référence à rappeler obligatoirement

A PAU, le 10 février 1993
N° / DSN/BCAAM/AI 1/gr 12.
Clt: / 53/56.470.00401

EXTRAIT DES SERVICES

délivré à

Monsieur le Maire

Service de comptabilité

47240 BON-ENCONTRE

NOM BET Prénoms Guideseppe
Né le 1er novembre 1933 à Conegliano Dpt Italie
N° Matricule 53/56.470.00401

DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES	DATES	CAMPAGNES			
		DATES		POSITION	VALEUR
		du....	au....		
Appelés à/c du	1.7.56	8.7.56	9.7.56	mer	1/2 c
1ère classe à/c du	16.3.57	10.7.56	20.12.57	Algérie	c.S
Captain à/c du	15.11.57	21.12.57	22.12.57	mer	1/2 c
Maintenu en activité à/c du	1.1.58				
(art 40, loi du 31.3.1928)					
Sergent à/c du	1.5.58				
Hospitalité à/c du	30.10.58				
et Placé en congé de convalescence					
jusqu'à présentation devant commission de					
réforme.					
Maintenu service armé le	27.5.59				
Payé des contrôles le	28.5.59				

DIVERS : /

Document établi avec les seuls renseignements
en ma possession

Le 2^e Colonel SORRY-LAVERGNE
commandant le Bureau central
d'archives administratives militaires

Adjudant-Chef TIEYS
Chef de Groupe

NOTA : il ne vous sera pas établi d'autre
exemplaire de ce document. Il vous
appartient d'en faire des photocopies.

Mod. 2035 - 04/90

P.I. BCAAM PAU

47. Le village de Molière, photographie, 1^{er} mars 1957, Collection particulière Joseph Bet



48. Le camp de Souk el Haad « dit de la soif », photographie, 9 décembre 1956, Collection particulière Joseph Bet



49. La Jumenterie (sorte de relais de poste où loge le bataillon), photographie, 1956-1957, Collection particulière Joseph Bet



50. Joseph Bet avec son bandonéon, expédié de France par sa famille, photographie, 1956-1957, Collection particulière Joseph Bet



51. Le bataillon du 131^e RI de Joseph Bet, photographie, 1956-1957, Collection particulière Joseph Bet

52. Retour sur une guerre innommable. Extraits du témoignage de Joseph Bet dans la revue *Ancrage* n°78, octobre 2021**« L'Algérie comme une tache noire »**

Français depuis un an et demi, Joseph Bet est mobilisé le 1^{er} juillet 1956 et envoyé directement près d'Alger avec la 13^e compagnie de tirailleurs sénégalais où, pendant quatre mois, il fera ses classes. Deux souvenirs principaux marquent cette période algéroise : trois semaines d'hospitalisation suite à la contraction de la malaria ; Africains et Européens n'étaient pas mélangés, bien que dans la même compagnie, sauf au cours de deux journées d'opérations militaires. Et puis la dureté des conditions de vie ! Il y avait beaucoup de discipline et une ambiance détestable. Pas d'eau pour se laver ou faire un peu de lessive. Chaque matin, une portion de pain à moitié dévorée par les souris et agrémentée de pilchards. Le 1^{er} novembre 1956, les classes militaires sont finies de la veille, c'est le départ de la compagnie pour le sud d'Orléansville, plus précisément pour le camp de Souk-el-Haad. La compagnie était en partie basée à la jumenterie, sorte de relais de poste bâti en dur près d'une source. Plus loin, le bled et, dispersées ici ou là, des mechtas dont les habitants (certains ayant fait la Seconde Guerre mondiale ou l'Indochine) accueillaient volontiers autour d'un café les quelques militaires qui leur rendaient visite. Ces contacts avec la population sont probablement l'un des rares souvenirs positifs qu'il conserve de l'Algérie, comme la visite du service sanitaire venu proposer aux habitants de se faire soigner les dents.

Sinon, l'Algérie, c'est la tache noire dans son parcours, le tabou. Heureusement, d'une certaine manière, il ne se trouvait pas d'opération avec le groupement le jour où les mechtas ont été fouillées et brûlées avec leurs habitants ! Ou encore quand ses compagnons d'arme ont ramené au camp, en fin de journée, une quinzaine de jeunes qu'ils ont fusillés sur la place. Pour lui, c'est l'incompréhension au-delà de l'horreur : comment peut-on faire cela ? Comment peut-on se laisser imposer un tel ordre ? Et puis un jour, le 3 juin 1957 dans le massif de l'Ouarsenis, c'est l'embuscade. Des convois se suivaient, apparemment c'était le suivant qui était visé. Mais voilà, c'est celui où se trouve Joseph (trente-neuf militaires pour l'ouverture de la route) qui subit l'assaut d'environ cent cinquante fellaghas. C'est un combat direct et, même si on ne veut pas tuer, il faut là sauver sa peau ! C'est l'aviation, survolant la zone qui, en tirant sur les assaillants, a fait cesser le combat. Dans le groupe de Joseph, huit morts et vingt-quatre blessés. Lui qui était parti là-bas sans savoir à quoi s'attendre, côtoie l'horreur. En même temps, de par ses convictions politiques (il est d'une famille communiste), cette guerre lui semblait déjà inutile et perdue d'avance : les Tunisiens et les Marocains avaient déjà leur indépendance, pourquoi ne pas entendre le désir d'indépendance des Algériens ? Disant cela, il ne se désintéresse pas pour autant de la souffrance des Européens liée à cette question. C'est quand même oublier que la question algérienne est bien plus complexe que les autres.

Les « safari » de la Grande Mulette

Joseph Bet a du mal encore, soixante ans quasiment après la fin de cette guerre, à en raconter certains détails. L'homme est révolté, atteint dans son humanité. Il évoque malgré tout les « safaris » nocturnes, parce qu'il faut savoir tout ça. Ça lui est arrivé deux fois en 72h : une nuit, on leur dit qu'ils vont « faire un safari ». Il y a trois appelés et un sous-officier. Trois fellaghas sont attachés avec une corde au cou. Au bout d'un certain temps de marche, on les détache et on leur demande de partir tandis qu'on intime l'ordre aux appelés de les tirer comme des lapins, dans le dos. L'opération est bien calculée, c'est la règle de trois : trois fellaghas pour trois appelés. Joseph ne s'y résout pas et tire volontairement à côté. On le remettra à l'épreuve deux nuits plus tard, il reproduit le même scénario. Pour lui, ça s'est arrêté là et il y voit le signe que cela n'avait pas un caractère obligatoire, sinon il aurait été sanctionné. Et puis l'armée, cette Grande Mulette, c'est aussi ce souvenir très dur d'un sergent-chef d'une compagnie de zouaves qui avait fait l'Indochine et qui était réputé pour sa dureté. Parce qu'il s'était senti offensé, il avait puni un appelé de quatre jours de prison, mais cela n'était pas possible concrètement à l'intérieur du camp, et l'emprisonnement s'est transformé en tombeau. Il s'agissait de creuser un trou pour y enterrer l'homme, laissant seulement dépasser sa tête, pendant 24h, ceci en dehors des limites du camp, derrière les barbelés qui le protégeaient. Joseph est de ceux qui doivent monter la garde à proximité ; avec ses camarades, il tire à plusieurs reprises, laissant supposer qu'il y avait un danger, dans le but que l'homme soit déterré et ramené dans l'enceinte du camp. Le sergent-chef fait alors déterrer l'homme, lui inflige huit jours de prison et l'envoie, pour ce faire, à une cinquantaine de kilomètres de là, sous surveillance, bien entendu. Il n'y arrivera jamais : il a été fusillé sur ordre par un sergent. À sa famille, on annonce qu'il est mort au combat... Les peines et les injustices s'enchaînent les unes après les autres. Heureusement que, plus tard, un de ses camarades de régiment rétablira la vérité auprès de la famille. Tout cela ne s'oublie pas et on comprend qu'on ait envie de tourner vite la page et d'enfouir tout cela sous silence !

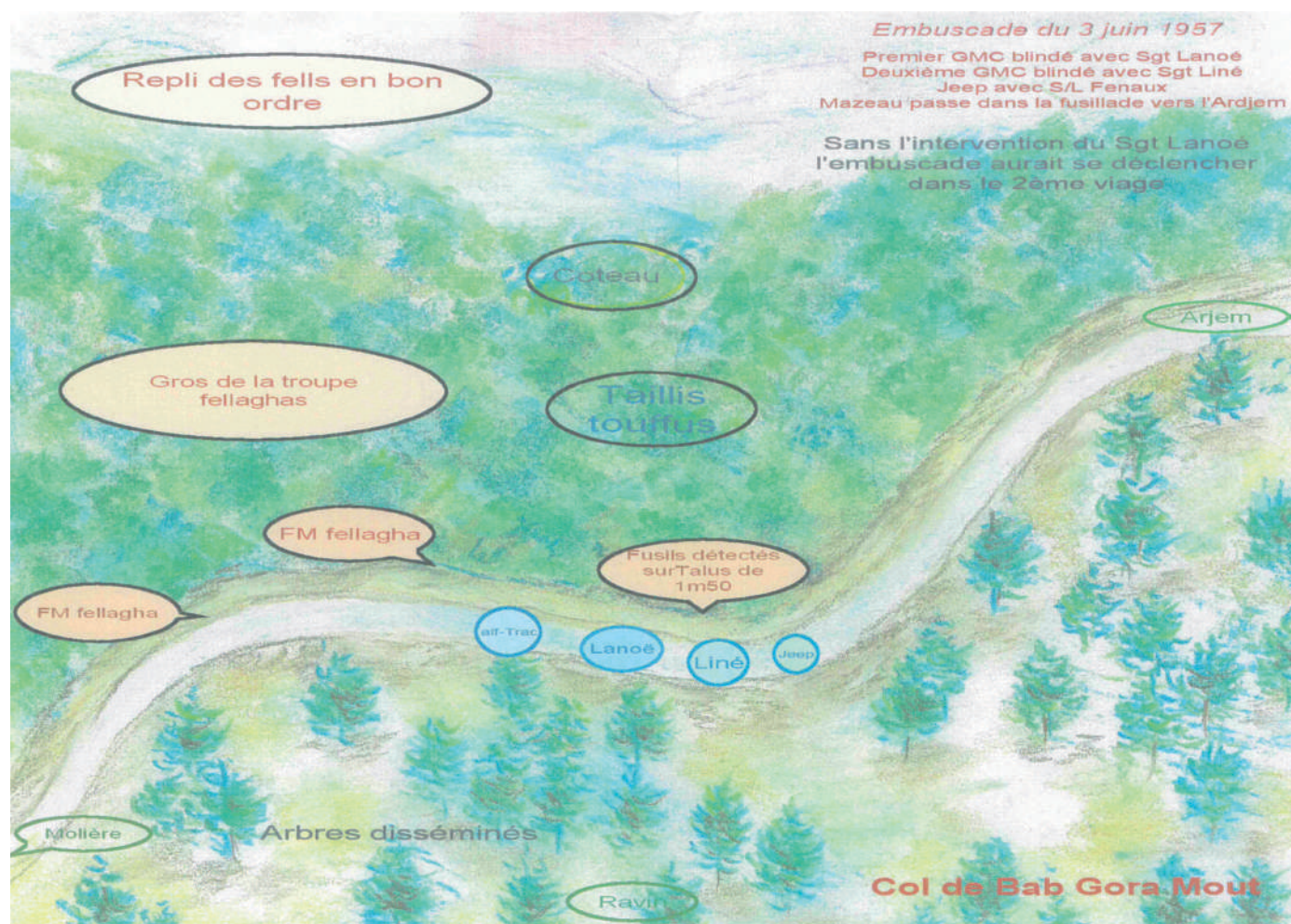
Pour Joseph, l'Algérie va s'arrêter avant l'heure. Bien que définitivement démobilisé en mai 1959, avec une pension d'invalidité, il quitte l'Algérie par rapatriement sanitaire le 21 décembre 1957. Au mois d'août de cette année-là, au retour d'une permission, il se blesse au dos et doit être hospitalisé pendant plusieurs mois à Orléansville. Il s'y trouve, tout seul, dans une chambre d'hôpital du dernier étage, quand la terre se met de nouveau à trembler (en septembre 1954, Orléansville, épicentre d'un terrible tremblement de terre, avait été en partie détruite et compté plus de 1 500 victimes), mais sans dommages cette fois-ci, en tout cas pour l'hôpital ! Désormais, il est seul : loin de sa famille et de ses camarades de régiment, et sans son bandonéon ! Les Italiens aiment chanter, danser, faire de la musique, et Joseph avait cela aussi en lui. Il avait réussi à se faire envoyer un bandonéon, depuis la métropole, récupéré par un camarade à Maison-Carrée (banlieue d'Alger) et apporté au camp. Cela apportait une note plus légère au quotidien et le bandonéon, ainsi que le moment de faire son courrier (seul lien avec l'extérieur), ont mis de la couleur sur cette tache noire qu'est la guerre. Joseph, donc, ne reviendra jamais dans sa compagnie. Adieu bandonéon ! Pourtant, il va le retrouver, ce bandonéon, chez lui, en Lot-et-Garonne car d'anciens camarades, qui savaient à quel point il y tenait, le lui ont fait parvenir.

S'enrichir en humanité

Par la suite, comme quasiment tous, il a eu du mal à parler de ça et il a voulu oublier. Oublier le comportement surprenant et choquant de certains appelés, la violence manifestée par chacune des deux parties, l'horreur et l'absurdité. Il a bien eu envie d'y retourner bien après mais n'a pu réaliser ce projet ; il a retrouvé d'anciens camarade de la 131^e et ils en ont revu d'autres, ont pu se raconter leurs souvenirs et l'un d'eux a même écrit sur cette histoire. Joseph a aussi adhéré à la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie) pour rencontrer, localement, d'autres anciens appelés et parce que cet organisme a un rôle important auprès des veuves.

Son message aux jeunes générations aujourd'hui, c'est « d'accepter d'être différents les uns les autres et aussi de s'enrichir en humanité tout en se méfiant du pouvoir que l'homme peut exercer sur ses congénères ».

53. Plan de l'embuscade du 3 juin 1957, dessin d'un camarade de Joseph Bet, Coll. part. Joseph Bet



54. Citation à l'ordre du régiment, cabinet du général commandant la zone Ouest Algérois et la 9^e division d'infanterie , coll. part.

ORLÉANSVILLE, le 12 Août 1957.

10^{me} RÉGION MILITAIRE

CORPS D'ARMÉE D'ALGER

ZONE OUEST ALGÉROIS

ET

9^{me} DIVISION D'INFANTERIE

ORDRE GÉNÉRAL N° 293.

Par application des dispositions du Décret n° 56-371 du 11 Avril 1956, le Général Commandant la Zone Ouest Algérois et la 9^{me} D.I.

CITE A L'ORDRE DE RÉGIMENT

le 1^{ère} classe B E T Joseph,
III/131^{ème} Régiment d'Infanterie,
pour le motif suivant :

" Jeune soldat appelé ayant toujours fait preuve d'un grand courage et d'un remarquable sang froid.

Le 3 Juin 1957, dans le djebel LALIK (Département d'Orléansville), chef de pièce, son tireur et son chargeur ayant été blessés dès le début de l'action, s'est précipité sur le Fusil-Mitrailleur qu'il a continué à servir, enrayant l'action des rebelles".

Cette citation comporte l'attribution de la CROIX de la VALEUR MILITAIRE avec
Etoile de BRONZE.

DESTINATAIRES :

- Secrétariat d'Etat aux Forces Armées (Terre), (2 Exemplaires)
- M. le Général Cdt la 10^e Région Militaire (Etat-Major - Chancellerie).
- M. le Lt.Colonel Cdt. pvt. le Secteur d'ORLÉANSVILLE.
- 2 exemplaire dont 1 pour remise à l'intéressé.
- Archives Cabinet.

Le Général P. RENAULD
Commandant la Zone Ouest Algérois
et la 9^{me} Division d'Infanterie

Signé : P. RENAULD

POUR AMPLIATION

Le Colonel GOIRAN

Chef de Cabinet



2.2 Les doutes et les interrogations des soldats démobilisés

55. Retour de rappelés. Note des Renseignements généraux au préfet de Lot-et-Garonne, 21 novembre 1956, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 21

R.G. /N° 4593-609

le 21 novembre 1956,

A ce sujet, des erreurs ont été commises et des Français auraient été tués par des légionnaires ? ?

N O T E

Ces erreurs leur laissent une impression de force qui rien ne peut effacer malgré les nombreuses pertes qu'ils enregistrent.

- Arrivée d'un train de militaires rapatriés, à Agen, le 20/11/56

Le Colonel GUERIN-BECK recueillait également des échos, ou du moins essayait, car de nombreuses personnes attendaient les rappelés et il était difficile de les approcher.

Dans l'ensemble ils ne donnaient pas l'impression d'avoir été beaucoup exposés; ceux qui étaient dans l'Aurès participaient à des opérations de ratissage de la façon suivante :

Transportés en hélicoptère sur des "pitons" rocheux, ils avaient pour mission de bloquer une sortie des rebelles par tirs tandis que la Légion opérait. Ils encerclaient aussi parfois une agglomération pendant que les légionnaires montaient à l'assaut.

Je n'ai pas entendu un seul commentaire politique concernant notre action en Algérie. On n'a pas l'impression qu'ils aient été "travaillés" par un parti ou un autre. Aucun slogan P.C., tel que "Paix en Algérie" n'a été proféré.

Les rappelés se plaignaient principalement du logement et de la nourriture par trop monotone; pour beaucoup les rations américaines étaient insuffisantes, ils touchaient cependant assez de bonbons vitaminés (vitamine C).

Ils ne semblent pas considérer les arabes comme des ennemis mais éprouvent à l'égard des fellaghas une certaine crainte. Ils sont convaincus de leur force et redoutent leur service de renseignements. Par exemple, ils en ont trouvé beaucoup en tenue militaire française. Pour arriver à se reconnaître ils accrochaient, au départ du cantonnement, des foulards rouges, bleus ou jaunes selon la décision du commandant, et ils ont pu constater que les rebelles portaient quelquefois la même couleur.

A ce sujet, des erreurs ont été commises et des Français auraient été tués par des légionnaires ? ?

Ces derniers leur laissent une impression de force que rien ne peut abattre malgré les nombreuses pertes qu'ils enregistrent.

De nombreux rappelés se contentaient de garder des postes-clés ou d'accompagner des patrouilles.

56. Retour de rappelés. Note des Renseignements généraux au préfet de Lot-et-Garonne, 22 octobre 1956, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 21

le 22 octobre 1956,

N O T E

Le train de rappelés rapatriés est arrivé à Agen, le dimanche soir 21 octobre 1956, à 21 h 30 avec deux heures de retard.

Soixante dix à quatre-vingts militaires de l'Armée de l'Air et de l'Infanterie sont descendus à Agen, pour diverses directions.

Ils ont, ainsi que leurs camarades restés dans le train, manifesté bruyamment leur joie de rentrer chez eux. Le moment n'était guère propice aux confidences, cependant plusieurs d'entre eux ont déclaré qu'ils avaient souffert matériellement et moralement. La nourriture, les installations, laissaient beaucoup à désirer.

Ils ont été surpris par le courage et la combattivité de leurs adversaires qui sont bien armés et organisés.

Ils ont souligné la recrudescence récente des attentats et des actions de guérilla et estiment que la solution militaire du problème algérien est très loin d'être en vue, si elle n'est pas impossible.

(à signaler le retour de M. LAPEYRONNIE, fils du chauffeur de la Préfecture).

2.3 Des expériences combattantes très différentes

« Mon père, mon grand-père et les autres avaient fait la guerre ; quand est venu mon tour, je ne pouvais que me résigner, c'était l'impôt du sang... Juste avant notre départ en Algérie, en 1958, notre colonel instructeur a fait un discours : vous allez vous battre en Algérie et je vous souhaite d'être faits prisonniers et d'avoir l'impression qu'on va vous couper les couilles ! »...

On avait toujours la trouille, il fallait toujours assurer les gardes jour et nuit. Le camp était une école entourée de barbelé et tout se jouait très vite. Une nuit, une sentinelle, un copain arabe de ma section avait entendu du bruit (peut-être un animal ?) et, par peur, il s'est mis à tirer n'importe où n'importe comment, même vers le camp... Alerte maxi... La compagnie rassemblée, le capitaine demanda des volontaires pour le peloton d'exécution et quand j'ai vu un copain faire un pas en avant, ça m'a fait un coup car je ne pensais pas qu'il pouvait le faire...J'ai vu à quel point nous avons été conditionnés.»

« On ne nous mâche pas les mots : vous allez vous battre en Algérie et si vous ne voulez pas être tués, il faut tuer l'ennemi !...On était contents d'avoir les légionnaires car ils faisaient le sale boulot pour nous !...J'ai vu pratiquer la torture et sur le moment cela ne m'a pas choqué : on avait parqué des indigènes dans une étable, on devait les surveiller et les amener au local pour les interroger. J'ai senti, en ouvrant la porte, une drôle d'odeur, c'était celle de la chair brûlée, j'ai vu la baignoire, un homme nu pieds et mains ligotés attachés à un câble..

Un jour, j'ai pris conscience de ce que c'était que tuer un homme : il y avait 7 ou 8 prisonniers dans le campement ; un commando (unité spéciale) débarque de nuit pour les récupérer. Il y avait eu un attentat quelque part et il fallait les liquider par représailles. On est allés les chercher, on leur a attaché les mains, on les a fait monter dans le camion. L'un d'eux comprenait et parlait français et il a dit : « ça y est, je vais mourir ! ». Il me regardait dans les yeux, j'ai essayé de le rassurer mais ça m'en a foutu un coup. Aucun d'entre nous n'a tué qui que ce soit...

On surveillait des travaux tout en discutant ou jouant aux cartes. À la fin de la journée, comme nous repartions, un Arabe courait derrière le camion pour me rendre mon fusil que j'avais oublié ; j'en ai rêvé pendant longtemps car je risquais alors le conseil de discipline. »

« Je suis parti à Tlemcen comme aumônier militaire fin décembre 1959. Les jeunes appelés appréciaient la présence de l'aumônier qui les aidait à rester humains, chrétiens, respectueux entre eux et à l'égard des autres, qui les empêchait de faire des bêtises, c'est ce qu'ils disaient. Je me rappelle d'un échange avec un capitaine qui refusait la torture et qui interrogeait les prisonniers en les incitant à coopérer sans violence...il a été muté à Alger pour lutter contre l'OAS et fut assassiné par l'organisation. »

57. Faire son devoir, paroles de l'appelé A. B. Extraits du témoignage recueilli par Sandrine Lacombe , novembre 2011, Arch. dép. de Lot-et-Garonne

58. L'expérience de la torture, paroles de l'appelé Francis Chio-tasso. Extraits du témoignage recueilli par Sandrine Lacombe , novembre 2011, Arch. dép. de Lot-et-Garonne

59. Rester chrétien au milieu du chaos, paroles du pasteur Bernard Planchon. Extraits du témoignage recueilli par Sandrine Lacombe , novembre 2011, Arch. dép. de Lot-et-Garonne

3. L'opposition au conflit d'une partie croissante de l'opinion et la surveillance des populations

3.1 Une opinion publique qui évolue au fil des événements et des décisions politiques

60. L'évolution de l'opinion française face à la question algérienne. Tableau de synthèse à partir des sondages d'époque et des résultats aux référendums, source : Arch. dép. de Lot-et-Garonne

Chronologie de la guerre d'Algérie		Évolution de l'opinion française sur la question algérienne		Bilan
IV ^e République	1954	1 ^{er} novembre : Déclenchement de l'insurrection armée par le F.L.N.		Opinion d'abord indifférente puis divisée et enfin désespérée face aux hésitations et à l'impuissance des gouvernements de la IV ^e République à régler le problème algérien
	1955	1 ^{er} avril : Edgard Faure, président du Conseil, instaure l'état d'urgence dans une partie de l'Algérie.	5 % des gens interrogés se disent intéressés par la lecture des nouvelles sur l'Algérie dans leurs journaux.	
	1956	Mars : indépendance Tunisie et Maroc	65% pensent que les questions d'Afrique du Nord doivent avoir la priorité du gouvernement.	
		12 mars 1956 : l'Assemblée nationale vote la loi sur les « pouvoirs spéciaux » pour l'Algérie.	45 % pour des négociations en vue d'accorder l'indépendance et 23 % pour « l'écrasement des rebelles ».	
		Envoi des soldats du contingent	51% contre plus d'impôts pour financer « les dépenses d'Algérie ».	
			48 % contre l'envoi des jeunes à faire leur service militaire en Algérie.	
		20 août : Congrès de la Soummam où le F.L.N. définit sa stratégie.	28% font confiance au gouvernement pour régler le problème algérien.	
	1957	7 janvier : Début de la « bataille d'Alger ».	34% en faveur du maintien du statu quo (Algérie départements français) = intégration et 35% en faveur de l'association.	
			Juillet 1957 : 89 % des électeurs communistes, 43 % des radicaux, 31 % des socialistes, 35 % des électeurs MRP et 19 % de droite se prononcent pour l'indépendance	
			Septembre 1957 : 56 % favorables à des négociations avec le FLN.	
		26% font confiance au gouvernement pour régler le problème algérien.		
	La IV ^e République ne gagne pas la bataille de l'opinion, acquise à l'idée de la négociation et de la paix : 50 % ne font pas confiance au régime.			
1958	Février : Henri Alleg publie <i>La question</i> aux éditions de Minuit qui dénonce la torture			Année charnière : avis contradictoires dans l'opinion mais confiance en de Gaulle très majoritaire
	13 mai : les Européens prennent de force le gouvernement général à Alger			
	Création, à Alger, d'un Comité de salut public présidé par le général Massu : appel au Général de Gaulle			
	Mai-juin : manifestations de « fraternisation » entre Européens et musulmans dans les villes algériennes			
	1 ^{er} juin: de Gaulle investi par l'Assemblée nationale, avec pouvoirs spéciaux.		Juillet 1958, 41 % des Français estiment qu'il faudra en venir tôt ou tard à accorder l'indépendance	
	4 juin: de Gaulle dit aux colons d'Alger : « Je vous ai compris. »		68% font confiance au gouvernement pour régler le problème algérien	
	19 septembre : Formation, au Caire, du Gouvernement provisoire de la République algérienne (G.P.R.A.) dirigé par Ferhat Abbas.			

	Chronologie de la guerre d'Algérie	Évolution de l'opinion française sur la question algérienne	Bilan
V ^e République	28 septembre : la nouvelle Constitution de la Ve République est approuvée par référendum avec 79 % de oui en métropole, 95 % en Algérie		Opinion générale se rallie à l'évolution de de Gaulle : l'indépendance et l'abandon de l'Algérie
	1958 23 octobre : de Gaulle propose la « paix des braves » au FLN		
	21 décembre : de Gaulle élu président de la République		
	1959 16 septembre : de Gaulle reconnaît le droit à l'autodétermination du peuple algérien.	Début 1959, 51 % des Français estiment qu'il faudra en venir tôt ou tard à accorder l'indépendance (57% en décembre) 51% font confiance au gouvernement pour régler le problème algérien	
	1960 24 janvier -1 ^{er} février : semaine des barricades à Alger après le renvoi de Massu (révolte de pieds-noirs) Décembre : violentes manifestations anti de Gaulle lors de son voyage en Algérie ; contre-manifestation du FLN à Alger	68% des Parisiens interrogés favorables à la répression du mouvement par de Gaulle	
	ONU reconnaît le droit de l'Algérie à l'indépendance		
	Janvier : référendum sur le principe de l'autodétermination	73% des suffrages exprimés en métropole pour le "oui"	
	Février: naissance de l'OAS		
	1961 22 avril : Tentative de putsch des anciens généraux Salan, Challe, Jouhaud et Zeller.	57% acceptent l'indépendance	
	17 octobre : À Paris, manifestation des « Français musulmans d'Algérie », sévèrement réprimée. Février : recrudescence des attentats de l'OAS	Août 1961 : 53% ne se sentent plus solidaires des Français d'Algérie	
	18 mars : Signature des accords d'Évian donnant l'indépendance à l'Algérie	82% approuvent les accords d'Évian	
	26 mars : fusillade de la rue d'Isly, les militaires ouvrent le feu sur les Européens qui manifestent contre les accords d'Évian: 46 morts et 200 blessés.		
	8 avril : référendum approuvant les accords d'Évian et installation de l'Exécutif provisoire algérien	OUI : 90% des suffrages exprimés mais seulement 64,8% des inscrits	
	1962 Juin : multiplication des attentats de l'OAS en Algérie	Sondage en mai 1962 : 70% des Français acceptent la création d'une république algérienne	
	3 juillet : proclamation par la France de l'indépendance de l'Algérie.		
	5 juillet : officialisation de l'indépendance de l'Algérie		
	Sondage Ifop de 2014 : 2/3 des Français estiment que la fin de la colonisation a été une bonne chose pour l'Algérie (68%) et pour la France (65%).		

AU BILAN : en FRANCE :

Dans les sondages, il faut noter le fort pourcentage constant (de 20 à 50%) de **gens sans opinion ou de citoyens qui refusent de se prononcer**.

Opinion des masses : orientée précocement et continument vers la recherche de la paix à tout prix, favorable au retour des appelés et peur de la guerre civile. Il faut noter toutefois les ambiguïtés du PCF

Opinion des élites : débats sur le coût moral et sur le coût économique ou financier de la guerre

Mais minoritaires et fortes divisions

Pour la cause indépendantiste :

Sartre et Simone de Beauvoir ; Raymond Aron

« le Manifeste des 121 » en 1960 : artistes, intellectuels

Militants chrétiens de gauche (La Croix, Esprit, Témoignage chrétien)

Contre la cause indépendantiste : intellectuels de droite

...Et en ALGÉRIE :

L'opinion des Français d'Algérie :

-consensus très largement majoritaire en faveur de l'Algérie française ; forte popularité de l'OAS

-qui était favorable à l'indépendance ? :

Des personnalités isolées telles que le maire d'Alger, Jacques Chevallier, ou l'archevêque Monseigneur Duval : tenter l'expérience multi-ethnique

Le parti communiste algérien : s'allier au FLN au nom de la Révolution (« les porteurs de valise »)

L'opinion publique des Algériens musulmans : très complexe

D'après le FLN : soutien unanime à la Révolution nationale à l'exception d'une poignée de « traîtres »

La réalité est différente et très difficile à connaître :

- jusqu'en 1962 le nombre des harkis est supérieur à celui des combattants de l'ALN (branche militaire du FLN). Mais quelle sincérité à l'engagement des harkis du côté du « parti de la France » ?

-évolution considérable entre le premier jour de l'insurrection et celui de l'indépendance : 1^{er} novembre 1954, quelques dizaines de sabotages et d'attentats... début de juillet 1962, plus de 5 millions d'électeurs algériens approuvent les accords d'Evian et fêtent l'indépendance dans l'enthousiasme

- évolution liée à la croissance de la répression française et à la peur d'être victime des représailles de l'ALN : basculement en 1960

Au total : une évolution considérable de toutes les opinions

Tout change avec l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir : **opinion publique acquise d'emblée et durablement au général de Gaulle qui instrumentaliser, manipulera et s'appuiera sur cette opinion publique.**

15 MAI 1956

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR

-Cabinet-

Réaction de l'opinion sur le problème Algérien

3.2 Le contrôle de l'opinion

61. L'état de l'opinion face à la question algérienne. Courrier du préfet de Lot-et-Garonne au cabinet du ministre de l'Intérieur, 15 mai 1956, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 21

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que les mesures récemment décidées par le Gouvernement et en particulier le rappel des jeunes classes ont provoqué dans l'opinion de mon département des réactions que je crois devoir vous signaler.

En ce qui concerne tout d'abord les étrangers demeurant en France, beaucoup s'étonnent qu'ils puissent bénéficier des avantages attachés à leur résidence en France sans participer aux diverses charges qui frappent habituellement les français.

D'autre part, les achats de domaines et de propriétés par des français d'Algérie s'étant multipliés ces derniers temps dans la région du Sud-Ouest, une grande partie de l'opinion trouve ce fait abusif au moment où ce sont de jeunes français de France qui vont défendre en Algérie les intérêts de ces mêmes personnes.

Ces faits sont de nature à donner prise à une certaine propagande et à porter préjudice à l'unité morale de la Nation dans la conjoncture actuelle.

Maurice PICARD

MINISTERE
DE L'INTERIEUR

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES POLITIQUES

PARIS le 22 Juin 1956.

SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES

Bureau des Affaires Politiques

Circulaire N° 278



LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

à

Messieurs les PREFETS
(Métropole - Outre-Mer)

:
: S E C R E T :
:

OBJET : Participation de magistrats municipaux à des manifestations antinationales -

Les rapports qui me parviennent sur les manifestations organisées en divers points du territoire lors du rappel de disponibles ou de mouvements de militaires font ressortir le rôle actif joué en certaines occasions par des Maires ou adjoints.

Il me paraît superflu de souligner qu'on ne peut tolérer qu'un magistrat municipal se livre à des actes propres à porter atteinte au moral de la Nation.

En conséquence, je vous prie, chaque fois que vous aurez connaissance certaine qu'un Maire ou un adjoint a participé à une manifestation de ce genre, de prendre aussitôt à son encontre un arrêté le suspendant pour un mois, en lui faisant application, bien entendu, de la procédure disciplinaire en vigueur.

Vous voudrez bien m'en rendre compte sans délai par rapport motivé afin que je sois en mesure le cas échéant, d'accroître dans les délais légaux la durée de la suspension, sans préjudice des mesures de révocation qui pourraient intervenir ultérieurement.

GILBERT JULES.

63. Une vigilance particulière envers les militaires d'origine algérienne. Note des Renseignements généraux au préfet de Lot-et-Garonne, 23 juin 1960, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR												
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE												
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX												
Mod. 3015												
ORIGINE				EXPÉDITION				RÉFÉRENCE		CLASSEMENT		
DEPARTEMENT	POSTE	COTE		NATURE	DATE	EXEMPLAIRES		ENREGISTREMENT	ENREGISTREMENT	DATE	CATÉG.	DOSSIER
47	1	2	X.5	-	23/6/60	6	1	1000	998	22/6/60	8&4	
PIECES JOINTES				OBJET				DESTINATAIRES				
								MM. LE PRÉFET LE DIRECTEUR DES R.G. Archives				
								* *** **				
L'opinion parmi les militaires musulmans en garnison à Agen (Lot-et-Garonne).												
TIMBRE A L'ARRIVÉE				RÉSUMÉ								
ENREGISTREMENT												
DIFFUSION				A la suite de prises de contacts avec les militaires, le Service a recueilli les informations complémentaires suivantes en ce qui concerne l'état d'esprit des musulmans en garnison au 48^e Centre d'Instruction des Transmissions à Agen, Caserne Toussaint et Caserne Valence. Les F.S.N.A. qui viennent d'arriver de leur bled en Algérie se montrent, en général, très réservés et n'extériorisent guère d'opinion. Toutefois, d'après les gradés qui les encadrent, il y a lieu de considérer qu'ils sont favorables à l'autodétermination telle qu'elle a été définie le 16 septembre 1959 par le Chef de l'Etat et qu'ils sont d'accord avec le discours prononcé par le Président de la République à la radio, le 14 Juin 1960. Par contre, et toutes les informations coïncident à ce sujet, au fur et à mesure qu'on s'élève dans l'échelle ou dans le niveau d'instruction des musulmans, on constate qu'ils interprètent le mot "d'autodétermination" dans un sens qui se traduirait nécessairement par l'indépendance de l'Algérie. Parmi les gradés, musulmans encasernés à Valence, cette conception des choses est bien vérifiée.								
COTE D'EXPLOITATION												
CLASSEMENT												
OBSERVATIONS												

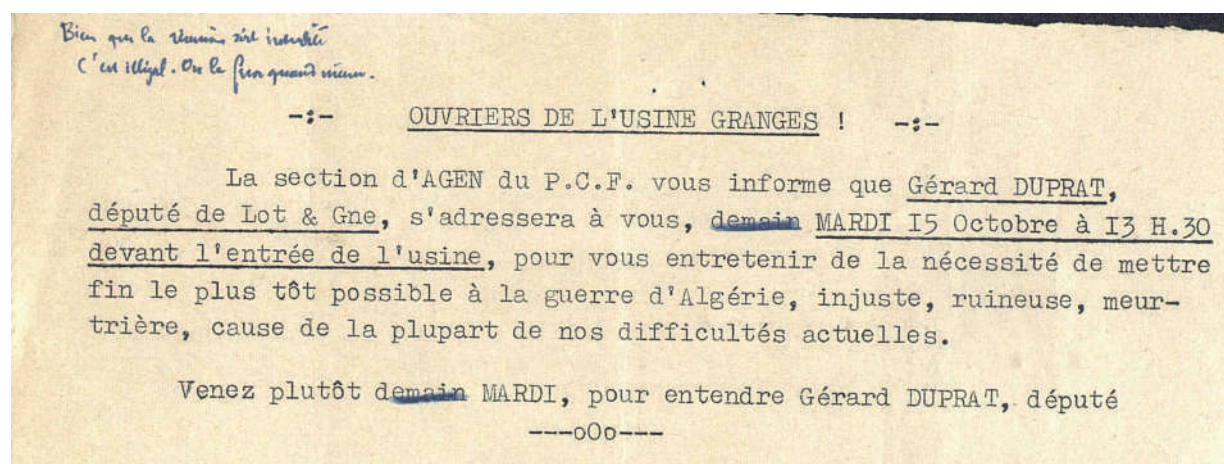
Durant la guerre d'Algérie, plus de 100 000 « Français de souche nord-africaine » (FSNA, le terme date de 1958) firent leur service dans le cadre de l'armée française. La conscription des « indigènes musulmans d'Algérie », comme on les nommait à l'époque, date de 1912. Ils furent 80 000 appelés à servir durant la Première Guerre mondiale, tandis qu'ils seront (appelés ou engagés) 176 000 à participer à la Seconde.

Au début de l'insurrection algérienne, les appelés algériens sont pour la plupart envoyés en Allemagne ou exemptés pour raisons médicales car les autorités n'ont en eux qu'une confiance très mesurée. Mais malgré la méfiance de nombreux officiers français, les incorporations d'appelés FSNA ne cessent de progresser à partir de 1956, lorsque le gouvernement prend la décision de l'envoi massif du contingent en Algérie. Alors qu'en 1954, ils n'étaient que 7 000, leur nombre atteint 14 000 en 1957 pour plafonner à 290 000 en 1959. Avant d'être incorporés, en Algérie, dans des unités supplétives (harkas, groupes mobiles de protection rurale, groupes

d'autodéfense, maghzens...) ou dans l'armée régulière il s'agit de les former. Pour ce faire ils sont envoyés toujours en Allemagne mais aussi en France dans des centres d'instruction. Ils y reçoivent une formation spécifique, très encadrée, privilégiant leur intégration. Au-delà de la formation militaire, sont dispensés des cours d'alphabétisation et de civisme mais aussi une formation idéologique (« psychologie ») visant à discréditer le discours marxiste et révolutionnaire du FLN. Le tout s'inscrivant dans le contexte de la guerre froide. Il s'agit bien de faire basculer la jeunesse musulmane dans le camp de la France ou du moins d'éviter qu'elle ne bascule dans celui de « la guerre d'indépendance ». Visiblement cette politique d'assimilation semble avoir montré ses limites. D'après Stéphanie Chauvin, « Des appelés pas comme les autres ? Les conscrits « français de souche nord-africaine » pendant la guerre d'Algérie », in Vingtième Siècle, revue d'histoire, n°48, octobre-décembre 1995

3.3 L'engagement d'une minorité de Français pour la cause algérienne

64. La mobilisation des communistes. Tract de la section agenaise du P.C.F., octobre 1957, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24



Gérard Duprat fut député communiste du Lot-et-Garonne entre 1946 et 1951 puis il fut réélu en 1956 et à nouveau battu en 1958. En 1957, il est aussi conseiller général du canton de Casteljalous et dirige la fédération communiste du Lot-et-Garonne entre 1952 et 1956. Mais c'est aussi un militant humaniste, membre très actif de la Ligue des droits de l'homme et de la CGT. C'est à tous ces titres qu'il s'engage contre la présence française en Algérie ce qui, au sein du parti ne fait pas l'unanimité. Ce dernier avait en effet voté non seulement les pouvoirs spéciaux au gouvernement Guy Mollet en mars 1956, mais également contre la guerre.

L'activisme de Gérard Duprat est, par contre, en parfaite adéquation avec de nombreux militants de la CGT. C'est pour cette raison qu'il organise une réunion, bien qu'interdite par le préfet, devant la Société des usines métallurgiques Louis Granges. Celle-ci, créée en 1910 à Agen, était spécialisée dans la construction de cuves émaillées mais aussi de différentes structures métalliques pour l'industrie et d'obus jusqu'en 1956. Cette entreprise, la plus grande d'Agen, était traditionnellement un haut-lieu de lutte syndicale, animée particulièrement par la CGT.

La réélection de Gérard Duprat, lors des législatives du 2 janvier 1956, à l'issue de la dissolution de décembre 1955, provoquée par la mise en minorité d'Edgard Faure, s'inscrit dans des élections qui, à l'échelle nationale, voient la consolidation du poids du PCF (25,36% des voix et 24,2% des sièges 144 sur 594).

65. L'implication pour l'indépendance algérienne.

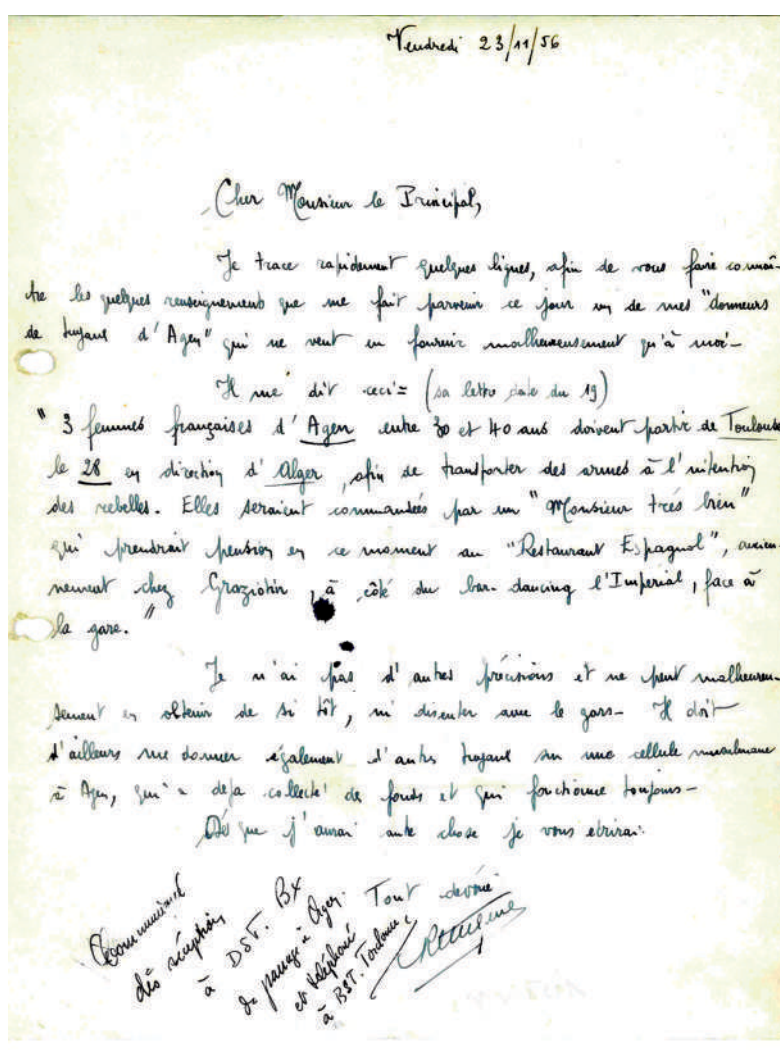
Lettre d'un indicateur non identifié au commissaire principal de la police d'Agen, 23 novembre 1956, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 113

L'importance de l'information contenue dans le document est soulignée par l'annotation manuscrite rajoutée sur la lettre faisant état de sa communication, dès sa réception, à la Direction régionale de la DST de Bordeaux et à son « bureau » de Toulouse (BST). La DST (Direction de la surveillance du territoire), créée en 1944, est, à l'époque, le service de renseignement du ministère de l'Intérieur plus particulièrement chargé du contre-espionnage.

Ce document parle de ceux que l'on appellera plus tard « les porteurs de valises ».

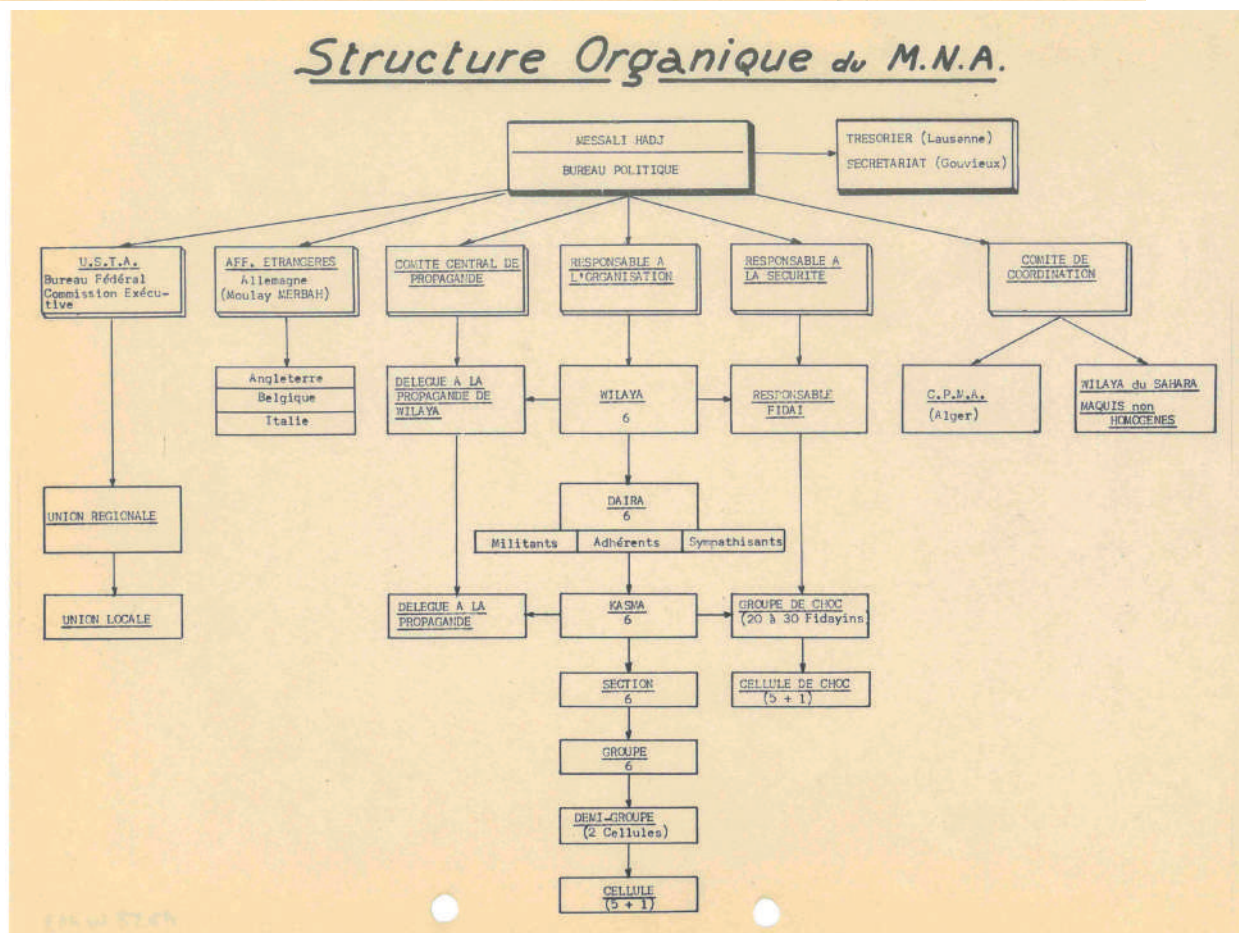
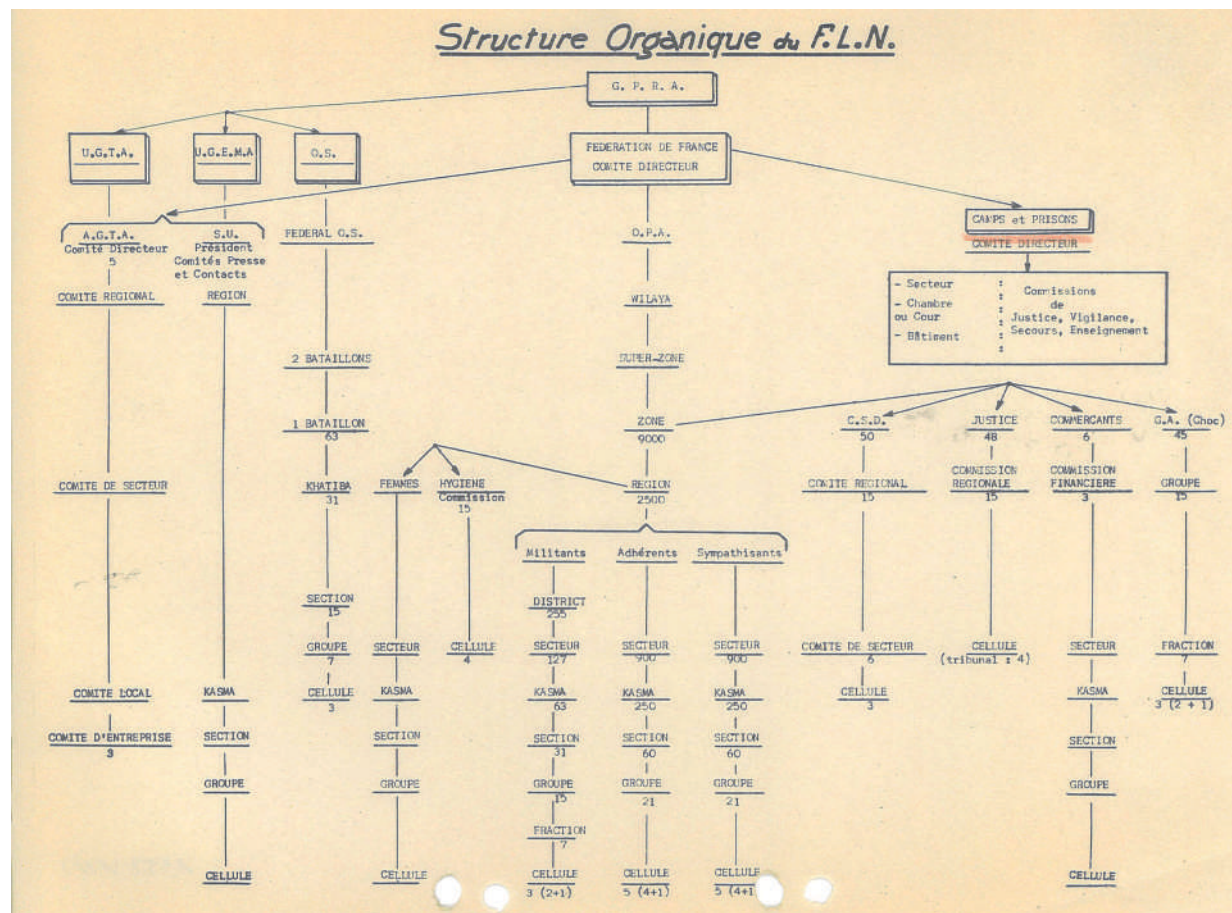
Dans les milieux anticolonialistes français, une infime minorité va s'engager de façon très active auprès des insurgés du FLN algériens. Comme le souligne le journaliste Jacques Senger ils sont issus d'horizons divers (« intellectuels comme Francis Jeanson, prêtres ouvriers comme Robert Davezies, déserteurs et réfractaires de l'armée française comme André Gazut, ainsi que simples militants et ouvriers »). Ils prennent fait et cause pour l'indépendance algérienne, contre la France, en protégeant et en cachant des militants indépendantistes algériens, en transportant des armes, des matériels de propagande et de l'argent des cotisations pour le FLN.

Leur cause sera mise en lumière lors du procès du « réseau Jeanson » qui s'ouvre, le 5 septembre 1960 en l'absence de celui qui l'avait fondé en 1957, le philosophe Francis Jeanson.



3.4 La surveillance et la répression des activistes algériens

66-67. L'organisation du FLN et du MNA. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 113



68. La plus grande vigilance envers toute activité liée au militantisme indépendantiste. Note de service de la Direction générale de la Sûreté nationale aux responsables des services de police et de sécurité publique départementaux, 25 février 1956, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2245 W 1

MINISTERE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE
DE LA SURETE NATIONALE
-:-:-
SN/Cab. n° 216
-:-

REPUBLIQUE FRANCAISE
P A R I S, le 25 février 1956.

8

POLICE d'ETAT de MARMAHDE
1340
22 MARS 1956

- NOTE de SERVICE -

O B J E T : Surveillance des milieux nord-africains.
Troupe Théâtrale musulmane.

Selon une information transmise au service de coordination des informations nord-africaines, le nommé Abdelmadjid, dit " ABDELHAMID ", Directeur de la troupe théâtrale connue sous le nom de tournée ABASSA, aurait conclu un accord avec les responsables du M.N.A. aux termes duquel un pourcentage des recettes serait versé à ce mouvement, lequel engagerait ses adhérents à assister aux représentations susceptibles d'être données dans de nombreuses villes de France.

Si cette information pouvait être recoupée et acquérir ainsi un caractère plus authentique, il serait envisagé par le Cabinet du Ministre, de demander à MM. les Préfets d'interdire les représentations de la tournée ABASSA.

Dans ces conditions, MM. les Commissaires Centraux et Chefs de Circonscription de Sécurité Publique s'attacheront à faire surveiller étroitement cette troupe théâtrale à l'occasion de son passage éventuel dans leurs circonscriptions.

De même, ils devront communiquer, le cas échéant, à la Direction Générale de la Sûreté Nationale (Service Spécialisé de Sécurité Publique), tous renseignements de nature à faire

.../...

- 2 -

apparaître l'activité séparatiste présumée des membres de la tournée ABASSA.

LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA SURETE NATIONALE,

Jean LAUREY.

N.B. - En ce qui concerne la propagande séparatiste, il est rappelé à MM. les Commissaires Centraux et Chef de circonscriptions, qu'en cas de découverte de tracts, journaux, bulletins intérieurs, etc..., ils ne doivent pas mettre d'adresser un exemplaire ou une photocopie de ces documents, au Service Spécialisé de Sécurité Publique.

Destinataires :

- MM. les Directeurs Départementaux des Services de Police
- MM. les Commissaires Centraux et Chefs de Circonscription de Sécurité Publique

- pour l'exécution -

s/c de MM. les Préfets.

69. Le fichier Z sous très haute surveillance. Circulaire du ministre de l'Intérieur aux plus hautes autorités de la police et de la Sûreté nationale transmise aux responsables des services de police et de sécurité publique départementaux, 20 septembre 1957, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2245 W 1

1453

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Direction Générale de la
Sûreté Nationale

Direction des Renseignements
Généraux

SN/RG/8°SECT/N°43

Circulaire Ministérielle n° 398

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARIS, le 20 Septembre 1957

Le MINISTRE DE L'INTERIEUR

A Monsieur le PREFET DE POLICE
Messieurs les INSPECTEURS GENERAUX de
l'ADMINISTRATION EN MISSION EXTRAORDINAIRE

Messieurs les PREFETS de : l'Allier,
Alpes-Maritimes, Ardennes, Territoire de Belfort, Bouches-du-
Rhône, Calvados, Doubs, Finistère, Gard, Hérault, Isère, Loire,
Loire-Atlantique, Haute-Marne, Haute-Vienne, Meurthe-et-Moselle
Meuse, Moselle, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-
Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées Orientales, Bas-Rhin, Haut-
Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine-Maritime,
Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Var, Vosges.

M. le DIRECTEUR GENERAL DE LA SURETE
NATIONALE

MM. les DIRECTEURS des Services Actifs
de la Sûreté Nationale

O B J E T : a/s du fichier national des individus très dangereux, dangereux ou
à surveiller.

REFERENCE : la circulaire ministérielle n° 332 du 5 août 1957.

La circulaire citée en référence a décidé la création d'un fichier national, où seront centralisés les renseignements sur les individus dont l'activité en faveur de la rebellion algérienne mérite une surveillance particulière. Elle prescrit notamment un classement "très dangereux", "dangereux", "à surveiller".

Les notices jusqu'à présent établies et adressées à la Direction des Renseignements Généraux laissent apparaître des variations trop importantes dans le classement en ces trois catégories. Aussi, je vous demande à l'avenir de vous inspirer dans la mesure du possible, pour l'établissement des notices, des critères suivants, les membres du FLN devant plus particulièrement retenir l'attention.

Individus très dangereux :

Ce sont les agents nationalistes dont l'élimination doit être recherchée en priorité et qui seraient inmanquablement internés si des dispositions légales le permettaient, que leur responsabilité dans l'appareil nationaliste soit importante ou que leur influence dans la colonie algérienne soit déterminante et puisse entraîner une agitation caractérisée, ou encore qu'ils participent habituellement à l'action terroriste.

Ce seront donc les dirigeants nationaux et régionaux, jusqu'à l'échelon chef de kasma compris, qui entreront dans cette catégorie; y figureront également les chefs de commandos de tueurs, et les membres de ces commandos connus de vous comme ayant participé à des expéditions punitives ou susceptibles d'y participer.

Individus dangereux :

Entrent dans cette catégorie les éléments nationalistes qui.../...., assument certaines fonctions : chefs de section, de groupe, collecteurs de fonds, propagandistes actifs.

.....

Individus à surveiller :

Cette catégorie doit comprendre les individus dont les activités ne sont pas considérées comme pouvant créer des troubles graves de l'ordre public : Chefs de cellules, diffuseurs de matériel de propagande, responsables des syndicats algériens, etc...

*

* *

Il semblerait qu'en égard à la classification et aux critères indiqués ci-dessus on devrait arriver approximativement aux pourcentages suivants :

Très dangereux	10 %
Dangereux	35 %
A surveiller	55 %

J'attache le plus grand prix à ce qu'il soit procédé sous votre autorité personnelle à une révision du travail précédemment effectué en fonction des indications données par la présente circulaire et ceci avant le 27 septembre dernier délai.

GILBERT JULES

Le « fichier Z », ou fichier national des individus dangereux, très dangereux ou à surveiller, fut créé en 1957. Il était tenu dans chaque département de métropole par le service des Renseignements généraux qui faisait remonter les informations jusqu'au fichier national, et visait en tout premier lieu les nationalistes. Les individus répertoriés faisaient l'objet d'une surveillance accrue, voire d'un enfermement en vue de les neutraliser. À celui-ci, s'ajoutera le fichier central des Nord-Africains créé en 1958.

70. La répression de la manifestation parisienne du FLN du 17 octobre 1961. Article du journal *Sud-Ouest*, 19 octobre 1961, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 206 JX 129

Bilan des manifestations F. L. N. mardi soir à Paris : 2 musulmans tués, 64 blessés 11.538 arrestations 1 Français métropolitain a succombé à ses blessures

Paris, 19 octobre (A.F.P.). — Deux manifestants tués, soixante-quatre plus ou moins grièvement blessés — tous hospitalisés — quatre représentants du service d'ordre, parmi lesquels un brigadier, également blessés, 11.538 manifestants appréhendés, tel est le nouveau bilan, confirmé par la préfecture de police, des manifestations de musulmans algériens qui se sont produites mardi soir à Paris et dans la banlieue.

Une troisième personne, un Français métropolitain, est morte des suites de blessures reçues au cours des bagarres qui se sont déroulées quartier de Plaisance.

Il s'agit de M. Guy Chevalier, 30 ans, né dans l'île de Batz (Finistère), marié, demeurant à Rouen, 3, rue d'Harcourt, qui a succombé à l'hôpital Cochin, où il avait été transporté.

De même source, on estime à 30.000 le nombre des musulmans algériens qui avaient répondu au mot d'ordre lancé mardi matin par le F.L.N.

D'autre part, on précise qu'aucun des représentants du service d'ordre blessés n'a été atteint par balle.

Les manifestants qui ont été appréhendés ont été conduits au Palais des Sports, à la porte de Versailles et au stade de Coubertin, à la porte de Saint-Cloud. Cinq cents d'entre eux avaient été rassemblés avant leur transfert dans la cour de la Cité, où ils sont demeurés jusqu'à 5 heures du matin.

Dix autobus de la R.A.T.P. ont été réquisitionnés pour le transport de ces Nord-Africains.

C'est semble-t-il sur des consi-

gnes du F.L.N. et pour protester contre les récentes mesures prises par le ministre de l'intérieur et le préfet de police que les musulmans se sont rassemblés.

Ces mesures, édictées à la suite de nombreux attentats dont ont été victimes des policiers dans la région parisienne, conseillent aux musulmans algériens de ne pas se promener en groupe et d'éviter de circuler entre 20 h. 30 et 5 h. 30 du matin. D'autre part, tous les débits de boissons, tenus et fréquentés par des Nord-Africains doivent être fermés à partir de 20 h. 30.

Alors qu'une pluie fine tombait sur Paris, des groupes de musulmans algériens étaient signalés à partir de 18 heures, dans plusieurs grandes artères de la capitale. Ils circulaient généralement silencieusement par petits groupes de quinze à vingt hommes et femmes mélangés.

A 19 h. 30, une brusque tension se manifesta avec l'arrivée massive d'éléments venant de Nanterre, Choisy-le-Roi et Aubervilliers, localités de la banlieue parisienne à forte population musulmane.

A 19 h. 45, 1.800 manifestants dépassaient le rond-point de la Défense et gagnaient le pont de Neuilly qui enjambe la Seine à l'ouest de Paris, tendant de déborder le dispositif de sécurité qui avait été mis en place. A ce moment, des heurts se produisirent, des rafales de mitraillettes furent tirées sur le service d'ordre. Un gardien de la paix fut blessé. Les manifestants se livrèrent ensuite à de nombreuses déprédations, brisant les vitrines des boutiques, crevant les pneus des voitures ou même les renversant. Les gardiens de la paix chargèrent pour les disperser.

C'est à l'issue de ces échauffourées que l'on devait compter deux morts et huit blessés.

A 20 heures, un groupe compact de 500 à 600 Algériens défilait au cœur du quartier latin, boulevard Saint-Michel et boulevard Saint-Germain, la plupart du temps en silence, parfois en battant des mains et criant : « Algérie algérienne ». Repoussés à plusieurs reprises dans les rues adjacentes, ils se reformaient et débouchaient vers 21 h. 15, place Saint-Michel où se trouvaient massées d'importantes forces de police. De nombreuses arrestations furent opérées. Parmi les manifestants figuraient des femmes et des enfants.

On notait également des rassemblements de musulmans algériens, sensiblement à la même heure, places de l'Opéra, de la Madeleine et de la Concorde, mais les manifestants étaient immédiatement appréhendés et emmenés dans des cars de police.

A 21 h. 45, de violentes bagarres se produisirent sur les grands boulevards à la jonction des boulevards Bonne-Nouvelle et Poissonnière. 200 musulmans environ, auxquels se joignirent bientôt d'autres groupes et qui étaient restés silencieux jusqu'alors se mirent à scander : « Algérie algérienne » et envahirent la chaussée.

N'ayant pas répondu aux ordres de se disperser ils furent alors chargés par des C.R.S. (Compagnie Républicaine de Sécurité), mousqueton au poing. Durant plusieurs minutes des heurts extrêmement violents eurent lieu et de nombreux blessés, dont certains semble-t-il assez gravement, s'écroulèrent sur les trottoirs et la chaussée, des vitrines de magasins et de cafés volèrent en éclats.

Au cours de ces échauffourées, quelque cent-cinquante manifestants cherchèrent refuge dans les stations de métro des environs. Ils sautèrent par-dessus les portillons, empruntant les passages interdits. Affolées, les poinçonneuses se réfugèrent dans les bureaux de distribution des tickets. Là encore, de nombreuses arrestations ont été opérées.

Dans la banlieue parisienne, 5.000 musulmans ont manifesté à Courbevoie, bloquant la circulation, ce qui a amené des bagarres avec les automobilistes. Dans cette localité d'autres bagarres ont mis aux prises des musulmans algériens entre eux. Les manifestants arrêtaient tous les autobus et faisaient descendre leurs coreligionnaires qui ne voulaient pas les rejoindre. Au total une soixantaine d'arrestations ont été opérées.

Aux environs de 23 heures, le calme était à peu près partout rétabli aussi bien à Paris qu'en banlieue. Toutefois d'importantes forces de police ont continué à patrouiller dans la capitale durant la nuit mais aucun incident ne s'est produit.

2 octobre, de Gaulle à la télévision : « l'institution d'un État algérien souverain et indépendant par la voie de l'autodétermination »

6 octobre, interdiction par le préfet de police de Paris Maurice Papon de toute manifestation en faveur de l'indépendance algérienne et mise en place d'un couvre-feu à partir de 20h30 pour les Nord-Africains

17-18 octobre, manifestation de 22 000 (30 000 ?) Algériens à Paris et dans la région parisienne à l'appel du F.L.N. contre l'institution du couvre-feu violemment réprimée par la police, sous les ordres du préfet Maurice Papon (plusieurs centaines de victimes algériennes d'après Benjamin Stora (40 semble-t-il), plus de 11 000 arrestations et expulsion de centaines d'Algériens vers l'Algérie

4. Une sortie de guerre difficile : la mise en place du nouveau régime et le dénouement du conflit

4.1 Le retour de de Gaulle : la crise de mai 1958 et son issue

71. Le mois de mai 1958, un tournant dans « Sept ans et quatre mois et demi de guerre ».
Journal *Sud-Ouest* du 19 mars 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 206 JX 134

4.1.1 L'insurrection du 13 mai à Alger et ses répercussions en Lot-et-Garonne

Le fascisme ne passera pas !

Un coup de force fasciste s'est produit à ALGER. **Le général MASSU et les ultra-colonialistes ont constitué à Alger un gouvernement illégal et insurrectionnel** et ont lancé un ultimatum au Président de la République. Ils exigent que soit formé à PARIS un gouvernement de leur choix.

Tel est le résultat de la politique de recul, devant les exigences des colonialistes.

A PARIS, les bandes factieuses ont tenté de s'associer au complot ourdi à ALGER contre la République.

Le Parti Communiste Français souligne la gravité du danger fasciste, des complicités officielles dont bénéficient les factieux et des atteintes répétées aux libertés démocratiques.

Il appelle les travailleurs à donner sans délai la riposte de masse qui s'impose pour briser dans l'œuf les tentatives factieuses.

Il s'adresse à toutes les organisations du Parti Socialiste et à tous les Partis et groupements républicains en vue d'engager l'action commune des forces anti-fascistes pour imposer le respect de la légalité aux généraux factieux.

Pour la destitution immédiate et la mise hors la loi de MASSU et de ses complices !

Pour la dissolution des groupes fascistes !

Pour la défense des institutions républicaines !

Rassemblez-vous dans toutes les usines, les villes et les villages.

Agissons ensemble immédiatement toutes forces unies pour défendre la République et la liberté.

ML 9 GOUDEC - HMA

La Fédération de Lot-et-Garonne du P. C. F.

1958

La bataille des frontières se termine par un échec pour le F.L.N., qui perd des milliers de combattants sur les barrages et un armement considérable.

Février : Grave crise franco-tunisienne après le bombardement au village de Sakiet-Sidi-Youssef, en territoire tunisien, d'emplacements d'armes ennemies par des avions français. Les Tunisiens rendent les autorités françaises responsables de la mort de civils tunisiens. Trois soldats français, prisonniers des rebelles, sont fusillés en représailles.

On assiste alors en Algérie à une « poussée de fièvre », qui ne sera pas indifférente aux événements du 13 mai.

Mais c'est, à vrai dire, la désignation de M. Pierre Pflimlin, connu comme un libéral, à la présidence du conseil, qui va donner le départ aux événements devant entraîner la chute de la IV^e République.

13 mai : à l'occasion d'une cérémonie organisée au monument aux morts, à Alger, à la mémoire des trois jeunes Français fusillés par l'A.L.N., éclate une révolte contre le gouvernement, révolte qui avait été sans doute préparée depuis des mois par des hommes dont les uns voulaient que l'Algérie demeurât française, dont les autres souhaitaient n'avoir plus d'entraves d'aucune sorte à la conduite de la guerre, selon leurs conceptions, dont d'autres encore rêvaient d'une subversion amenant un « État fort » en métropole.

La foule d'Alger apporte son aide à cette révolte, qui aboutit à la prise d'assaut du gouvernement général et à la constitution d'un Comité de salut public, où, contrairement aux traditions de neutralité politique de l'armée, siègent des officiers. Le général Salan dispose des pouvoirs civils et militaires.

72. Certains s'opposent au coup de force des activistes de l'Algérie française. Tract de la fédération de Lot-et-Garonne du PCF, 14 ou 15 mai 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23

15 avril, chute du gouvernement Gaillard / crise ministérielle

26 avril, manifestations à Alger en faveur de l'Algérie française où 30 000 Algérois demandent un « gouvernement de salut public »

9 mai, Pierre Pflimlin, partisan de la négociation avec le F.L.N., est pressenti comme futur président du Conseil

10 mai, un éditorial d'Alain de Sérigny, directeur de L'Écho d'Alger, appelle de Gaulle à sortir de sa retraite pour sauver « l'Algérie française »

13 mai, émeutes à Alger et formation d'un « comité de salut public » insurrectionnel autour du général Massu et du gaulliste Léon Delbecq qui en appellent à de Gaulle après la prise du gouvernement général par la foule et nomment à sa tête le général Raoul Salan, commandant en chef de l'armée d'Algérie.

73. Pour d'autres c'est la voie du salut. Lettre du président national de l'Amicale des anciens des services spéciaux de la défense nationale, récupérée par les Renseignements généraux, au préfet de Lot-et-Garonne, 16 mai 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23

AMICALE DES ANCIENS
DES SERVICES SPECIAUX
DE LA DEFENSE NATIONALE
37, rue de la Chaussée d'Antin
PARIS
LE PRESIDENT NATIONAL

Paris, le 16 mai 1958,

Les événements d'Alger ont définitivement levé l'équivoque et l'Algérie restera désormais Française quoiqu'il advienne.

Votre devoir est de défendre l'Armée qui, elle, ne défend que la France.

Partout où que vous soyez il faut écraser le mensonge qui tend à faire croire que nos camarades sont des factieux ou des fascistes.

Le seul problème est d'obtenir, maintenant, que la Métropole se hausse au niveau de ceux qui souffrent, se battent, et ont pris leurs responsabilités.

Les jeux des partis doivent cesser comme doivent cesser les compétitions politiques.

LE PAYS EST EN DANGER

Un seul homme peut dans les circonstances présentes refuser tout compromis et rétablir dans la légalité républicaine la dignité de la France : DE GAULLE.

Notre Assemblée Générale n'aura pas lieu le 31 mai 1958.
Je vous en fixerai plus tard la date et le lieu. Je vous demande une fois encore de prendre contact avec tous vos camarades anciens combattants de quelques associations que ce soit pour faire admettre par les Pouvoirs Publics et par tous vos élus locaux la volonté du Pays.

LE PRESIDENT NATIONAL,

Paul PAILLOLE.

N.B. : Vous recevrez incessamment le bulletin numéro 18 qui renfermait des indications quant à l'organisation matérielle de notre Assemblée Générale. Ces indications demeurent valables pour la date qui sera ultérieurement fixée.

En outre, tous ceux qui nous ont d'ores et déjà transmis des fonds pourront être remboursés sur simple demande à moins qu'ils ne préfèrent que nous reportions les sommes versées pour l'Assemblée Générale quand elle sera fixée.

L'Amicale des anciens des services spéciaux de la défense nationale fut créée lors de la Seconde Guerre mondiale pour renseigner les Alliés.

Ses membres firent le serment de lutter clandestinement et de continuer le combat contre l'Allemagne à Bon Encontre le 25 juin 1940.

Ici, son président apporte son soutien au Comité de salut public d'Alger et en appelle à de Gaulle le 16 mai soit après que de Gaulle ait dit qu'il était prêt à assumer le pouvoir.

Mod. 90 - Série 14 - 8412 - 200.000	
Mentions d'urgence	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Signature de l'expéditeur :	TÉLÉGRAMME DÉPART
Indications de Transmission	
Mentions de Service	Origine
N° d'Expédition	Nombre de mots
Date et heure de Dépôt	
EXPÉDITEUR : R.G. AGEN	
DESTINATAIRE : R.G. BORDEAUX - Message de 15 h	
N° 4245/351	
I) - Réactions Opinion Publique -	
Les allocutions de M. PFLIMLIN, Président du Conseil et de M. Jules MOCH, Ministre de l'Intérieur, ont trouvé un écho favorable certain dans de nombreuses couches de la population qui, bien que mécontente du jeu Parlementaire de ces dernières années, restent fermement attachées au Régime Républicain et à ses institutions - STOP - Pour ces milieux, les événements d'Algérie ont été voulus et provoqués par un petit nombre "d'ultras", s'appuyant sur les chefs militaires formés et mis en place, pourtant, par la République et jouant de la nervosité bien compréhensible des Français de souche et Français musulmans d'Algérie - STOP - L'inconnue reste, évidemment, la position du Général de Gaulle et les mesures qui seront prises ensuite par le Gouvernement - STOP - Aussi, l'ensemble de la population attend-il de connaître le texte de l'allocution prévue pour cet après-midi - STOP - L'ensemble des organisations syndicales demeure en état d'alerte et suit de très près le déroulement des événements - STOP -	
2) - R.P.F. -	
On note de nombreux contacts pris entre membres du R.P.F. - STOP - Des affiches reproduisant le texte de la déclaration du Général de Gaulle, lu récemment à la presse par le Lieutenant-Colonel BONNEVAL et imprimées Tarbes (imprimerie Hunault) ont été apposées à Agen - STOP -	
3) - Néant	
4) - Contacts personnels entre les membres de l'U.D.C.A. - STOP -	
5) - L'Association des Français d'Afrique du Nord n'a pas réuni son bureau, n'a pris aucune position et n'a lancé aucun mot d'ordre - STOP -	
6) - La C.G.T. déploie la plus vive activité et organise ce soir à 18 h 30 réunion à la Bourse du Travail à Agen - STOP - Les dirigeants C.G.T. ont alerté les travailleurs des usines auxquels ils ont annoncé instructions après Conférence de Presse Général de Gaulle - STOP - Pas de débrayages annoncés encore, mais possibles - STOP -	
.../...	
DATE ET HEURE DE TRANSMISSION	

14 mai, constitution du gouvernement Pierre Pflimlin
 15 mai, le général Salan en appelle au Général de Gaulle qui se dit « prêt à assumer les pouvoirs de la République »
 17 mai, promulgation de l'état d'urgence en métropole
 17 mai, retour de Jacques Soustelle à Alger, accueilli par près de 60 000 personnes, il déclare se mettre « à la disposition de l'Algérie française » terminant son discours en s'écriant « Vive la République ! Vive l'Algérie française ! Vive la France ! Vive de Gaulle ! »
 19 mai, conférence de presse de de Gaulle (« Croit-on, qu'à 67 ans, je vais commencer une carrière de dictateur ? ») dans laquelle il ne désavoue pas le coup de force d'Alger ni les comités de salut public qui se multiplient en sa faveur en métropole.

C.G.T./F.O. : Réunion prévue de la Commission Administrative de l'U.D./F.O. et des secrétaires syndicaux, demain soir à 21 heures au siège, à Agen - STOP -

C.F.T.C. : Publication dans le Journal "Sud-Ouest" de ce jour d'un article de l'U.D./C.F.T.C. qui exprime son émotion, se déclare hostile à toute dictature et fidèle au Régime Républicain - STOP -

Syndicat National Enseignants : Appel publié dans "Sud-Ouest" de ce jour pour la constitution dans chaque centre d'un comité universitaire de défense républicaine, en dehors de tous partis, à l'instar du Comité Universitaire créé à Agen le 16 mai 1958 - STOP -

7) - P.C. : toujours en état d'alerte avec passage des militants aux sièges des sections ou cellules pour se tenir informés situation - STOP - Equipe de garde au siège Fédération à Agen - FIN -

Agen, le 19 Mai 1958

Le Commissaire Principal
 Chef de Service,

J. L. L.

75. L'état de l'opinion face au projet de révision constitutionnelle. Télégramme des Renseignements généraux d'Agen à leur direction de Bordeaux , 22 mai 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23

Mod. 50 - Série 14 - 8412 - 200.000

Mentions d'urgence	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR TÉLÉGRAMME DÉPART	Indications de Transmission
Signature de l'expéditeur :		

Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de mots	Date et heure de Dépôt

EXPÉDITEUR : R.G. AGEN
 DESTINATAIRE à
 R.G. BORDEAUX - Message de 11 heures.

N° 4327/362 -

1.- OPINION PUBLIQUE :

1°)- Opinion publique favorable à réforme sérieuse et très rapide de la constitution - calme se maintient - une partie opinion a enregistré avec satisfaction refoulement députés poujadistes et éléments d'extrême droite pour autorités d'ALGER, qui paraissent ainsi s'écarter milieux extrémistes.

2°)- Mouvement U.D.C.A. a reçu consignes expectative, tandis que contacts sont maintenus chez anciens R.P.F.

3°)- Activité C.G.T. s'est ralentie. Aucun débrayage envisagé dans l'immédiat.
 Comité Universitaire de Défense Républicaine diffuse brochure à tous les enseignants donnant sa constitution et sa ligne de conduite de défense des institutions républicaines - texte brochure est repris par Syndicat Instituteurs sous forme numéro spécial bulletin section départementale.

4°)- P.C. a fait apposer nouvelles petites affiches dans département.
 A MARMANDE, sur affiches P.C. se terminant par "LA REPUBLIQUE SERA SAUVÉE", mention "PAR DE GAULLE" a été ajoutée moyen tampon caoutchouc.

5°)- A AGEN, après refus de M. NENON, Secrétaire fédéral S.F.I.O., d'approuver communiqué rédigé par "délégation des contacts permanents" (connue jusqu'ici sous le nom Comité Vigilance) celle-ci groupe maintenant sur plan départemental Fédérations Rad-Soc. et M.R.P. et Unions départementales F.O. et C.F.T.C.

Outre renouvellement consignes vigilance texte ce communiqué précise que "par des erreurs de méthodes la réalité de la dictature communiste ne doit pas succéder à la menace fasciste".

"Délégation contacts permanents assure présence continue auprès de M. le Préfet Lot-et-Garonne pour faire face toute éventualité".

Malgré télégramme adressé par M. BRUTELLE, Secrétaire général adjoint S.F.I.O. : "Se tenir consignes communiquées - Permettre section Agen mener action conforme aux décisions parti - inviter toutes sections appliquer instructions", M. NENON justifie sa position par obéissance à décision C.A. élargie de Fédération S.F.I.O. du 20 mai.

Toutefois, Section S.F.I.O. AGEN participera à "délégation contacts permanents".

AGEN, le 22 Mai 1958,
 le Commissaire Principal, Chef de Service,

DATE ET HEURE DE TRANSMISSION

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES INSTRUCTIONS DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE N° 402, DU 10 DÉC. 1953

Le 17 mai est promulgué l'état d'urgence dans le cadre de la loi du 3 avril 1955. D'une durée de 15 jours, il peut être reconduit par le Parlement, il le sera pour 3 mois. Il permet au gouvernement :

- d'interdire la circulation
- de fermer les lieux publics
- d'interdire des réunions
- d'établir la censure
- de réquisitionner des personnes et des moyens
- de pratiquer des perquisitions administratives
- d'interdire de séjour
- de prononcer des assignations à résidence

24 Mai 1958

SECRET

MM. les Sous-Préfets
M. le Commandant la Cie de Gendarmerie
M. le Commissaire Principal d'Agen
M. le Commissaire Principal, Chef du serv. des R.G.
M. l'Officier de Police Principal Villeneuve s/Lot
M. l'Officier de Police Principal Marmande
M. l'Officier de Police de Nérac

Le Comité de Salut Public d'Algérie et du Sahara a lancé un appel aux Français pour la constitution d'un Gouvernement de Salut Public présidé par le Général de Gaulle.

Ce texte a été diffusé par l'Agence Française de Presse après avoir été censuré et peut donc être librement publié.

Par contre, il convient de saisir tous les tracts et éventuellement les journaux et publications qui reproduiraient le texte intégral c'est-à-dire non censuré, de l'ordre du jour diffusé par le Comité.

Ce texte original prévoit dans les deux derniers paragraphes censurés la création immédiate en France de Comités de Salut Public et comporte la citation suivante : " Malgré toutes les manœuvres et les menaces dont vous, les Français, êtes l'objet de la part du Gouvernement du système".

Il y a lieu, en outre, de s'opposer sans délai à la création de comités de salut public dans les communes du département.

Vous voudrez bien, en conséquence, m'informer immédiatement de la création éventuelle de tels comités et me communiquer les noms de leur président et de leurs membres.

Je vous prie de vouloir bien veiller à la stricte observation de ces prescriptions.

L. OTTAVIANI

22 mai, le général Salan annonce que le Comité de salut public englobait les trois départements algériens et le territoire du Sahara. Le risque d'une intervention des parachutistes en métropole devient une menace crédible.

23 mai, une révision constitutionnelle urgente, préparée depuis le 13 mai et devant donner au gouvernement plus de moyens pour gouverner, est présentée. L'Assemblée adopte, le 27 mai, une résolution autorisant une révision de grande ampleur.

10.028 Mod 72 Série 14

Mentions d'urgence	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR TÉLÉGRAMME ARRIVÉE		Indications de Transmission N° d'enregistrement au Centre	
Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de mots	Date et Heure de Dépôt

EXPÉDITEUR . CDT CIE GENDARMERIE AGEN
 A
 DESTINATAIRE . MONSIEUR LE PREFET D AGEN

UNE CROIX DE LORRAINE AVEC UN GRAND V A LA PARTIE INFÉRIEURE
 A ÉTÉ APPOSÉE AU BADIGEON SUR LE MUR DE LA PERCEPTION DE CASTELJALOUX
 DEUX AUTRES CROIX DE LORRAINE ONT ÉTÉ BADIGEONNÉES DE LA MÊME FAÇON
 SUR LE MUR DE MONSIEUR SABATTE INSTITUTEUR A CASTELJALOUX .
 A CÔTÉ DE L'UNE DE CES DERNIÈRES FIGURE L'INSCRIPTION "MORTS AUX COCOS"

RECU PAR TELEPHONE DE LA GENDARMERIE D AGEN LE 25/5/58 A 1018/

77. Une situation qui s'envenime. Télégramme du commandant de la compagnie de gendarmerie d'Agen au préfet de Lot-et-Garonne, 25 mai 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23

26 MAI 1958

Monsieur le SOUS-PREFET de
M. MARMANDE
VILLENEUVE
NERAC

Mise en place d'une censure préventive de la presse

Conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur et de M. le Ministre de l'Information, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il y a lieu d'organiser immédiatement une censure préventive de la presse.

Vous voudrez bien trouver ci-joint une ampliation de mon arrêté en date de ce jour désignant les censeurs habilités à effectuer ce contrôle dans le département.

Vous voudrez bien leur communiquer les directives suivantes.

Vous êtes vous même habilité à délivrer le visa de censure à toutes les publications imprimées dans votre arrondissement, suivant une numérotation continue dont vous aurez à conserver trace.

Il convient de censurer :

- 1°- Tous appels à la violence ou à des manifestations interdites quelle que soit leur source ou leur forme
- 2°- Tous appels à la constitution de comités de salut public en métropole ou toutes informations sur les activités de ces soi-disant comités
- 3°- Toutes approbations ou commentaires favorables aux événements de Corse
- 4°- Tous articles susceptibles de jeter le discrédit sur les institutions républicaines et sur les hommes qui les ont représentées
- 5°- Tous appels à des réformes institutionnelles ou gouvernementales en dehors des formes légales
- 6°- Toutes interventions des parlementaires au sein des assemblées qui iraient à l'encontre des dispositions prévues aux paragraphes 1°, 2° et 3° susvisés

Vous voudrez bien également attirer l'attention des responsables des journaux et publications sur la nécessité, pour faciliter la tâche des censeurs, de se livrer à une auto-censure préalable.

Il serait également souhaitable, dans toute la mesure du possible, que la censure ne se traduise par l'apparition de blancs dans les journaux.

Je vous rappelle enfin qu'en vertu de l'état d'urgence toute édition spéciale est interdite jusqu'à nouvel ordre pour les journaux quotidiens et périodiques. Doit être considérée comme édition spéciale et par conséquent interdite, celle paraissant un jour inhabituel.

17 mai, promulgation de l'état d'urgence

24 mai, mise en place de la censure pour les événements de Corse où les parachutistes du 12^e BPC de Calvi sont parachutés à Ajaccio dont ils prennent le contrôle (« Opération Résurrection »). Un ultimatum expirant le 29 mai est adressé au gouvernement présidé par Pierre Pflimlin.

26 mai, rétablissement de la censure avant parution (préventive).

Le ministre de l'Intérieur est alors Jules Moch de la SFIO et celui de l'Information est Albert Gazier, lui aussi SFIO.

DÉPARTEMENT
DE
LOT-ET-GARONNE

MAIRIE DE LAROCHE-TIMBAUT

ARRONDISSEMENT
D'AGEN

Larocque-Timbaud, le 26 mai 1958.

Monsieur le Préfet,

Répondant à l'appel du Gouvernement
et conscients avec lui, du péril qui
menace la République,
Les maires du Canton de Larocque sussignés
affirment leurs sentiments Républicains;
Réprouvent les menées des factieux;
Sont prêts à briser les manœuvres de
sédition.

Veuillent maintenant l'unité nationale
aussi bien que nos libertés.

Et proclament leur fidélité au
gouvernement de la République

Maire de Larocque
Maire de Tardets
Maire de Castella
Maire de Saint Robert
Maire de
Maire de
Maire de
Maire de

79. La mobilisation des élus républicains. Motion du conseil municipal de Laroque-Timbaut, 26 mai 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23

80.... et des simples citoyennes. Télégramme de femmes de Miramont-de-Guyenne au préfet de Lot-et-Garonne, 28 mai 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23

INDICATIONS DU SERVICE (Contrôle de la transmission, collationnement).

Le télégramme est identifié à l'aide des indications portées, dans l'ordre ci-dessous, avant le texte du télégramme. L'heure de dépôt est indiquée par un nombre de quatre chiffres.

ORIGINE	NUMERO	NOMBRE DE MOTS	DATE DE DÉPÔT	HEURE DE DÉPÔT	MENTIONS DE SERVICE	Tenir à date
Miramout de Guyenne		468.	20.	28	1105	=

Femmes miramontaises affirment attachement profond à République vous adjurent prendre toutes mesures contre factieux =

ASSEN-GENRAL
28-5
1950
GUYENNE

N° 701

● Pour toute réclamation concernant ce télégramme, présenter cette formule au bureau distributeur. ●

J. S. 421326. ○ VOIR AU VERSO la signification des principales indications qui peuvent éventuellement figurer en tête de l'adresse.

4.1.2 De Gaulle s'impose aux politiques et gagne la bataille de l'opinion

81. De Gaulle, l'homme providentiel... mais pas pour tous. Télégramme des Renseignements généraux d'Agen à leur direction de Bordeaux, 29 mai 1958, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23

Mentions d'urgence		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		Indications de Transmission	
Signature de l'expéditeur :		TÉLÉGRAMME DÉPART			
Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de mots	Date et heure de Dépôt	
EXPÉDITEUR : R.G. AGEN					
DESTINATAIRE : R.G. BORDEAUX					

N° 4501/370

1) - Population suit dans le calme déroulement événements politiques - STOP - Pour une très grande partie, retour Général de Gaulle à la tête Gouvernement Républicain paraît seule solution - STOP -
Contacts des deux Présidents Assemblée avec Général de Gaulle annoncés ce matin n'ont surpris personne - STOP -

2) - A AGEN, environ 300 personnes ont assisté meeting organisé hier soir à 18 h 30 dans cour Bourse du Travail par Comité Défense Républicaine Agen (Ligue Droits de l'Homme Libre Pensée, F.N.D.I.R.F., P.C., C.G.T. et annexes, parti progressiste, Comité Universitaire) - STOP - Représentants organisations précitées ont pris parole, ainsi que M. MONTAGNE, instituteur, au nom de la Fédération S.F.I.O. et M. HARITSCHELLAR, Professeur Lycée au nom du Comité Universitaire - STOP -
Orateurs ont souligné nécessité défendre institutions républicaines contre menaces dictature, ont lancé appel à l'union et Gouvernement de gauche a été réclamé - STOP -
Réunion suivie dépôt motion à Préfecture par délégation - STOP -

A CASTELJALOUX, environ 150 personnes se sont rassemblées place de la Mairie à l'appel Comité Vigilance (P.C., C.G.T., Enseignants) - STOP - Un orateur de chaque organisation a pris la parole - STOP - Aucun incident - STOP -

3) - P.C. et C.G.T. durcissent position, relancent unité d'action et envisagent recours à grèves et à manifestations - FIN -

Agen, le 29 Mai 1958,

Le Commissaire Principal
Chef de Service,

J. Salun

DATE ET HEURE DE TRANSMISSION

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES INSTRUCTIONS DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE N° 402, DU 10 DÉC. 1953

26 mai, Pierre Pflimlin rencontre secrètement le général de Gaulle

27 mai, de Gaulle annonce avoir « entamé hier le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain capable d'assurer l'unité et l'indépendance du pays. Je compte que ce processus va se poursuivre et que le pays fera voir, par son calme et sa dignité, qu'il souhaite le voir aboutir.

Dans ces conditions, toute action, de quelque côté qu'elle vienne, qui met en cause l'ordre public, risque d'avoir de graves conséquences. Tout en faisant la part des circonstances, je ne saurais l'approuver.

J'attends des forces terrestres, navales et aériennes présentes en Algérie qu'elles demeurent exemplaires, sous les ordres de leurs chefs : le général Salan, l'amiral Auboyneau, le général Jouhaud. A ces chefs, j'exprime ma confiance et mon intention de prendre incessamment contact avec eux. »

28 mai, démission du gouvernement Pflimlin et défilé à Paris de 200 000 personnes hostiles au coup de force, dont l'ancien président du Conseil Pierre Mendès-France, aux cris de « le fascisme ne passera pas » et de « vive le Front populaire ! ».

Le président de l'Assemblée nationale est André le Troquer et celui du Sénat Gaston Monerville.

La FNDIRP (Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes) est proche du PCF.

Le parti progressiste regroupe plusieurs organisations de gauche dont la SFIO, les Radicaux, des anarchistes, des trotskystes